INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 janvier 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au Cabinet de la mairesse et responsable des Communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Municipalité amie des aînés

Quelques jours avant le congé des Fêtes, les locataires du Havre de Val-David et de l'Office municipal d'habitation festoyaient dans la salle commune du Havre. Un joyeux repas de Noël préparé par un traiteur, supervisé par le directeur des établissements, Jacques Boucher, et animé par l'intervenante du CSSS, Nancy Martin.

Retenue cette journée-là à la dernière rencontre de l'année du conseil des maires, à laquelle je ne pouvais me soustraire, je suis arrivée au moment où Nancy faisait le tour des tables pour annoncer les choix de desserts. Et quels choix! Mais, attendue ailleurs je n'ai pas pu y goûter, même si j'aurais bien aimé, comme Denis Charlebois et Lucien Lauzon, membres du conseil d'administration, arrivés en même temps que moi.

Avant de quitter, je me suis tout de même attardée à faire le tour des tables pour saluer les résidents aux visages illuminés de joie. Tout en discutant et en écoutant les commentaires trahissant les préoccupations de tout ce beau monde, je réalisais que j'avais déjà l'âge de les rejoindre mais que j'étais bien chanceuse d'avoir encore le choix de rester dans ma maison, entourée d'amis et de ma famille. Mais je sais qu'un jour viendra où je devrai moi aussi rationaliser pour combler mes besoins d'habitation.

C'est ainsi que j'ai réalisé que plusieurs de ces personnes ignorent que le Village de Val-David s'est enrichi du titre de Municipalité amie des aînés et qu'un comité a travaillé à concevoir et publier en 2015 un précieux **bottin des services et ressources offerts aux aînés** (disponible à la mairie et sur valdavid.com). Tous les services locaux et régionaux concernant l'habitation, le respect et l'inclusion, le transport, le soutien communautaire, la santé, l'engagement citoyen et la participation sociale y sont répertoriés en plus des coordonnées des services généraux et d'urgence.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il arrive qu'on sache mieux ce qui se passe à l'autre bout du monde que ce qui se passe juste sous notre nez. Faisons donc en sorte en 2016 de bien faire connaître les ressources à notre disposition, en particulier pour les aînés et pour les proche-aidants et autres personnes qui les entourent qui ont aussi besoin d'aide et de soutien.

Je m'en voudrais de ne pas souligner ici la générosité des membres du comité MADA, mesdames Reine Lapointe, Étoila Nadeau et Lucille Rocheleau et messieurs Fernand Godbout et Pierre-Émile Taillon, que je tiens à remercier pour ce bottin et pour tout ce qui reste à venir pour faire en sorte que nos citoyens puissent vieillir ensemble, dans une communauté accueillante et bienveillante.

16-01-001 1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

16-01-002 1.3 **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAODINAIRES DES 15 ET 21 DÉCEMBRE 2015**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre et des séances extraordinaires des 15 et 21 décembre 2015 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 décembre et des séances extraordinaires des 15 et 21 décembre 2015.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-01-003 2.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - TRAVAUX DE MISE AU NORME - RUE DES HAUTS-BOIS**

ATTENDU QU'une entente sur des travaux municipaux est intervenue entre la Municipalité et 9047-0758 Québec inc., représentée par monsieur Sylvain Cousineau, quant à la rue des Hauts-Bois;

ATTENDU QUE les travaux préalables à la cession de la rue à la Municipalité n'ont pas encore été complétés;

ATTENDU QUE cette rue n'est pas encore propriété de la Municipalité, mais requiert tout de même un entretien hivernal, comprenant notamment le déneigement et l'épandage d'abrasif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer un addenda au protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et 9047-0758 Québec inc. quant à la rue des Hauts-Bois;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE la Municipalité s'engage à procéder à l'entretien hivernal de la rue, en contrepartie d'un engagement de 9047-0758 Québec inc., représentée par monsieur Sylvain Cousineau, de procéder aux travaux de mise aux normes de la rue, à des fins de cession à la Municipalité, lesquels travaux devront être terminés au plus tard le 1er septembre 2016.

ADOPTÉE

16-01-004 2.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE DE PASSAGE - PARTIE DU LOT 2 989 488 (3362 RUE BRODEUR)**

ATTENDU QUE la Municipalité passe sur le lot 2 989 488, cadastre du Québec, qui appartient à un tiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil bénéficie d'une servitude de passage sur une partie de terrain situé en la Municipalité du Village de Val-David connu et désigné comme étant une partie du lot 2 989 488, du cadastre du Québec, de la circonsription foncière de Terrbonne et dont la désignation se lit comme suit :

Bornée comme suit :

- vers le NORD-EST par le lot 2 989 486;
- vers le SUD-EST et le SUD-OUEST par une partie du lot 2 989 488;
- vers le NORD-OUEST par le lot 2 989 486;

Mesurant :

12,52 mètres dans une ligne NORD-EST;

7,59 mètres dans une ligne SUD-EST;

11,43 mètres dans une ligne SUD-OUEST;

7,28 mètres dans une ligne NORD-OUEST;

Contenant en superficie : 88,4 mètres carrés

le tout tel qu'il appert au plan et à la description technique rédigés par Peter Rado, arpenteur-géomètre,
le 11 novembre 2015, dossier 2015-365G – minute 15213, lesquels documents sont annexés à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE Me Daniel Pagé, notaire de l'étude Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc., soit mandaté pour rédiger et enregistrer l'acte de servitude à intervenir entre la Municipalité et madame Linda Foy, la propriétaire du lot;

QUE le secrétaire-trésorier soit mandaté pour signer les documents requis à cette fin;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-01-005 2.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - LE CLUB DE SKI VAL-MONT-BLEU (1999) INC.**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer une entente avec le Club de ski Val Mont-Bleu (1999) inc., laquelle prévoit le versement au Club d'une somme de 300 $ à titre de commandite;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dipositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-01-006 2.4 **AUTORISATION – POLYVALENTE DES MONTS – OPTION DES AMÉRIQUES – BARRAGE ROUTIER (LEVÉE DE FONDS)**

ATTENDU la demande des élèves de l'Option des Amériques de la Polyvalente des Monts pour la tenue d'un barrage routier sur la rue de l'Église au coin de la rue St-Jean-Baptiste, le 26 mars 2016;
ATTENDU que ce barrage routier vise la solliciation des automobilistes pour une levée de fonds devant servir à financer un voyage humanitaire au Mexique pour les élèves de cette option;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil permet un barrage routier sur la rue de l'Église au coin de la rue St-Jean-Baptiste, le 26 mars 2016;
QUE le conseil permet aux élèves de l'Option des Amériques de la Polyvalente des Monts et à leurs parents de solliciter les automobilistes à cet endroit selon l'horaire suivant, à savoir, de 10 h 00 à 16 h 00;
QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

16-01-007 2.5 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Adhésion annuelle Société des élus des Laurentides	2016	200$ pour tous les membres du conseil	Tous
Formation : La prise de décision en urbanisme	23 janvier 2016 Saint-Sauveur	373,67 $	Manon Paquin

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-01-008 2.6 **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL - DIRECTRICE DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE PAR INTÉRIM**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil abroge la résolution 15-12-541;

QUE le conseil nomme madame Sylvie Ferron à titre de directrice de la Trésorerie par intérim, et ce, rétroactivement au 18 décembre 2015;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le contrat de travail à intervenir entre madame Sylvie Ferron et la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-01-009 2.7 **AFFECTATION DE MADAME NATASHA MARINIER**

ATTENDU la nomination d'une directrice par intérim au service de la Trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil termine l'affectation de madame Natasha Marinier prévue en vertu d'une lettre d'entente intervenue entre le Syndicat de la fonction publique, section locale 4707 et la Municipalité, et ce, rétroactivement au 11 janvier 2016;

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et/ou modifier tout document relatif à cette affectation;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-01-010 2.8 **PROLONGEMENT DE MANDAT - DIRECTEUR DU SERVICE LOISIRS ET CULTURE PAR INTÉRIM**

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les tâches reliées à la fonction de directeur Loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prolonge le mandat de monsieur Guillaume Beauregard, à titre de directeur Loisirs et culture par intérim, rétroactivement au 5 janvier 2016, et ce, jusqu'au retour de la directrice;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-01-011 2.9 **PROLONGEMENT DE MANDAT - RESPONSABLE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

ATTENDU l'absence temporaire de la directrice du service Loisirs et culture;

ATTENDU que le responsable des activités sportives et récréatives occupe le poste de directeur du service Loisirs et culture par intérim;

ATTENDU la nécessité de continuer d'assurer les tâches reliées à la fonction de responsable des activités sportives et récréatives;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prolonge le mandat de madame Daphnée Cyr à titre de responsable des activités sportives et récréatives, et ce, rétroactivement au 5 janvier 2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-01-012 2.10 **MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE**

ATTENDU la recommandation de monsieur Guillaume Beauregard, directeur par intérim du service Loisirs et culture, datée du 17 décembre 2015;

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil entérine les embauches suivantes:

NOM	TITRE	STATUT	RÉMUNÉRATION
Yannick Lamer	surveillant de patinoire	Temporaire	Selon la convention collective en vigueur, pour le poste de préposé au gymnase
Martin Paquette	surveillant de patinoire	Temporaire	Selon la convention collective en vigueur, pour le poste de préposé au gymnase

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-01-013 2.11 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROCOTOLE D'ENTENTE - 9292-8246 QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire de lots anciennement identifiés comme La Sapinière;

ATTENDU QUE des parcs y sont aménagés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc. représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux parcs.

ADOPTÉE

FINANCE ET TRÉSORERIE

16-01-014 3.1 **DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la Municipalité;

ATTENDU QUE le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la Municipalité de tout intérêt ou pénalité;

ATTENDU QUE le directeur de la Trésorerie émet des certificats de disponibilité de fonds aux postes budgétaires mentionnés;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier en cours d'année certaines autorisations suite à de nouvelles orientations ou en étant plus efficient dans certains domaines;

ATTENDU QUE la loi permet une telle délégation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le paiement des frais suivants:

- Frais de banque;
- Frais de déplacements, d'hébergement, de repas;
- Frais de financement;
- Immatriculation des véhicules;
- Location d'appareil postal et timbres;
- Quote-parts;
- Remboursement en capital et intérêts;
- Remises gouvernementales;
- CSST;
- Services d'utilité publique;
- Frais de la Cour municipale;
- Jugement de Cour;
- Remboursement de taxes;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-01-015 3.2 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 décembre 2015, tel que soumis par la directrice de la Trésorerie par intérim, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 151987 à 152190 1 281 735,46 $

ADOPTÉE

16-01-016 3.3 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉCEMBRE 2015**

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de décembre 2015 portant les numéros Budget 15174 à Budget 15247 pour un montant de 196 289,00 $ tel que préparé par la directrice de la Trésorerie par intérim, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

16-01-017 4.1 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION PROVISOIRE - MUNICIPALISATION DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation du 15 décembre 2015, préparée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur pour la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 3 réception provisoire, concernant les travaux de municipalisation de la rue des Geais-Bleus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. la somme de 8 870,53 $, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 697, le tout sous réserve de la réception des quittances requises, le cas échéant.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-01-018 4.2 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION PROVISOIRE - PROLONGEMENT DU TROTTOIR SUR LA ROUTE 117**

ATTENDU la recommandation du 30 novembre 2015, préparée par Messieurs Alexandre Latour, ingénieur et Jean-Michael Dufort, de la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 2 réception provisoire, concernant les travaux de prolongement du trottoir sur la route 117;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la recommandation du 30 novembre 2015, préparée par Messieurs Alexandre Latour, ingénieur et Jean-Michael Dufort, de la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 2 réception provisoire, concernant les travaux de prolongement du trottoir sur la route 117;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à Construction Raynald Tisseur inc. la somme de 11 853,93 $, taxes incluses, à même le fonds de roulement, dont le remboursement se fera sur une période de 5 ans, le tout sous réserve de la réception des quittances requises, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-01-019 4.3 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 4 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX**

ATTENDU la recommandation datée du 8 janvier 2016, rédigée par monsieur Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement numéro 4 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 60 928 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

ADOPTÉE

URBANISME

16-01-020 5.1 **DÉSIGNATION DES FONCTIONNAIRES POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU les règlements municipaux actuellement en vigueur;

ATTENDU les dispositions de ces règlements à l'effet que l'administration et l'application des règlements d'urbanisme sont confiées à toute personne nommée « fonctionnaire désigné» par résolution du conseil;

ATTENDU QUE les tâches des personnes occupant les fonctions de préposé à l'urbanisme, d'adjoint à l'urbanisme ou de directeur du service de l'Urbanisme visent notamment l'administration et l'application des règlements d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE toute personne salariée permanente ou salariée temporaire affectée à la fonction de préposé à l'urbanisme, d'adjoint à l'urbanisme ou de directeur du service de l'Urbanisme, notamment messieurs Guillaume Fortier, Nicolas Lesage et madame Nadine Guénette soient nommés «fonctionnaire désigné » au sens des règlements municipaux;

QUE le conseil autorise ces fonctionnaires à émettre des constats d'infraction.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

16-01-021 5.2 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1284, RUE JEAN-BAPTISTE-DUFRESNE**

DEMANDE de madame Nathalie Laramée concernant un projet d'enseigne au 1284, rue Jean-Baptiste-Dufresne.

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne sur poteau respecte tous les objectifs et les critères prescrits par les règlements sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00088 au 1284, rue Jean-Baptiste-Dufresne, tel que démontré sur le plan reçu le 5 novembre 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-01-022 5.3 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1325, RUE DE LA SAPINIÈRE**

DEMANDE de monsieur Michel Lavallée concernant le projet d'enseigne au 1325, rue de la Sapinière.

ATTENDU QUE l'enseigne ne fait pas partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil n'accepte pas le projet d'enseigne numéro 2015-00093 au 1325, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans reçus le 26 novembre 2015.

ADOPTÉE

16-01-023 5.4 **DEMANDE D'ENSEIGNE : 1430, RUE DE L'ACADÉMIE**

DEMANDE de monsieur Patrick Watson concernant le projet d'enseigne au 1430, rue de l'Académie.

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00097 au 1430, rue de l'Académie, tel que démontré sur le plan reçu le 8 décembre 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-01-024 5.5 **DEMANDE D'ENSEIGNE : 1652, ROUTE 117**

ATTENDU QUE la modification de l'enseigne fait partie intégrante des composantes de l'enseigne en présentant des dimensions, des couleurs et des matériaux qui s'harmonisent;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

ATTENDU QUE le poteau ne comporte pas de système d'éclairage par réflexion en col de cygne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00056 au 1652, route 117, tel que démontré sur le plan reçu le 8 décembre 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis;

QUE le conseil indique que cette acception ne soustrait pas le propriétaire du poteau d'enseigne de son obligation de modifier l'éclairage actuel par un système d'éclairage par réflexion en col de cygne.

ADOPTÉE

16-01-025 5.6 **DEMANDE D'ENSEIGNE : 2501, RUE DE L'ÉGLISE**

DEMANDE de madame Nicole Vézina concernant le projet d'enseigne au 2501, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00096 au 2501, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 1er décembre 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-01-026 5.7 **DÉROGATION MINEURE : 2628, 1ER RANG DE DONCASTER**

DEMANDE de madame Micheline Monette relativement au 2628, 1er rang de Doncaster afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 3,09 mètres dans la marge de recul arrière et de 0,35 mètre dans la marge de recul latérale alors que le règlement prescrit une marge de recul arrière de 9 mètres et une marge de recul latérale de 3 mètres dans la zone H-17.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

PAROLE AU PUBLIC: aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et du directeur
du service de l'Urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00095 au 2628, 1er rang de Doncaster tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 4823, en date du 14 août 2015, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-01-028 5.8 **DEMANDE DE PPCMOI : 2010 , MONTÉE DU 2E RANG**

DEMANDE de messieurs Jacques Deguire et Luc Légaré de modification du projet particulier de construction et d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) au 2010, montée du 2e Rang.

ATTENDU QUE le projet doit prévoir une compatibilité des occupations prévues avec le milieu d'insertion;

ATTENDU QUE le projet doit contribuer à la mise en valeur des espaces extérieurs et des aménagements paysagers;

ATTENDU QUE le projet doit contribuer à la protection et à la mise en valeur des arbres, des boisés et du couvert forestier;

ATTENDU QUE le projet doit s'assurer de la qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

ATTENDU QUE la demande doit répondre à tous les différents critères d'évaluation en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation ou de modification d'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil reporte sa décision quant à cette demande à une date ultérieure.

LOISIRS ET CULTURE

16-01-028 6.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - FORFAITS DUO - HIVER 2015-2016**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-haut, le Parc Régional de Val-David-Val-Morin, secteurs Dufresne et Far Hills et la Municipalité désirent offrir aux fondeurs un forfait combiné afin de leur donner accès à la fois au Parc linéaire et au Parc Régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil entérine la signature par le directeur par intérim du service Loisirs et culture, monsieur Guillaume Beauregard, du protocole d'entente Forfaits duo - hiver 2015-2016, avec le Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteurs Dufresne et Far Hills et la MRC des Pays-d'en-haut;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-01-030 6.2 **AUTORISATION - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2016**

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada est une initiative du gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2016, notamment pour le camp de jour;

ATTENDU QUE les demandes de financement doivent être présentées avant le 26 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le directeur par intérim du service Loisirs et culture à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2016 et autorise ce dernier à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Aucun point

PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

RÈGLEMENTS

Aucun point

10.1 **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

Le conseil prend acte des rapports suivants:

- Dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 décembre 2015.

POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Madame Kathy Poulin souhaite bonne année à tous, mentionne la distribution du nouveau calendrier, qui est également disponible à la mairie, parle de l'ouverture des patinoires, et de la manière de transmettre l'information à ce sujet.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Monsieur Denis Charlebois, pour le bottin des aînés, parle des divers aspects qui y sont traités, des informations qui y sont contenues. Aimerait souligner sa rencontre avec Jean-Paul l'Allier, mentionne ce qu'il a fait avec le quartier Saint-Roch, et mentionne son impact sur la Ville de Québec. Parle de son influence pour lui sur les questions d'urbanisme.

Madame Ghislaine Boislaire souhaite une bonne année 2016, l'amour, la santé, la paix. Elle s'engage à continuer de travailler au meilleur de ses connaissances.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen veut savoir ce que sont des réceptions provisoires. Veut savoir si les dépenses incompressibles seront disponibles sur le site web de la Municipalité. Veut savoir quel pourcentage représente les dépenses incompressibles dans le budget? Pour le budget 2015, veut connaître un ordre de grandeur du surplus 2015.

Un citoyen veut connaître pourquoi les dates de collecte de déchets ne sont pas dans le calendrier?

16-01-031 13.1 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu a l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 12 janvier 2016 soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Secrétaire-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

HPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 février 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au Cabinet de la mairesse et responsable des Communications

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Un village amoureux de ses enfants

On peut dire que les temps ont bien changé et qu'il est loin le temps où on voulait fermer les écoles. Un centre de la petite enfance, plusieurs garderies en milieu familial, deux écoles primaires, une école alternative... tous pleins à craquer! Ils sont de plus en plus nombreux les parents qui font le choix de vivre dans notre beau village. Ce faisant, ils contribuent à leur tour à le garder bien vivant.

Quand j'ai eu l'âge de fréquenter l'école, il y avait encore des écoles de rang. À cette époque, notre mère nous attendait en fin de journée à la maison où nous rentrions directement pour faire nos devoirs. Aujourd'hui, les services de garde suppléent à l'absence des parents retenus au travail. À bien d'autres égards, puisque nécessité fait loi, la communauté prend aussi le relais des parents. Je pense ici au Centre communautaire Cri du Coeur dont la mission depuis nombre d'années va de l'aide aux devoirs à la mise en place d'activités pour les ados en passant par des ateliers pour les parents. Ils sont installés au chalet Dion, notre chalet des jeunes, aménagé par la Municipalité pour répondre à leurs besoins.

Cri du coeur existe pour les enfants, les adolescents et leurs parents. Le Centre a survécu, bon an, mal an, grâce à de nombreux parents et aux bénévoles qui se sont passé le flambeau, grâce à la vente de cartes de membres, à diverses levées de fonds et aux contributions financières de la Municipalité. Depuis quelques mois, une nouvelle équipe a repris les rênes et est en contact avec les écoles locales pour établir un horaire et un *modus operandi* pour relancer les activités. Elle aura aussi besoin que des citoyens s'impliquent pour compléter le conseil d'administration dont l'existence et l'apport sont essentiels. Des représentants de Cri du Coeur seront présents aux prochains événements de la Féerie d'hiver. Venez faire leur connaissance et les encourager. L'occasion est belle d'être attentifs et de soutenir ceux et celles qui donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes par amour pour nos enfants.

Pour qu'un enfant grandisse, il faut tout un village, dit le proverbe africain. Ainsi entourés d'amour, imaginez combien « grands « ils pourront devenir.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-02-032 - 1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 février 2016 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

16-02-033 -1.3 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-02-034 - 2.1 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Formation : Gestion financière municipale	12 mars 2016 Saint-Sauveur	373,67 $	Manon Paquin
Colloque Les Arts et la Ville	1-3 juin 2016 Rimouski	360 $ + taxes	Nicole Davidson Denis Charlebois

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-02-035 - 2.2 **AVIS D'INTERDICTION D'ACCÈS À UN LOCAL - 891, ROUTE 117 - ARTICLE 437.3 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

ATTENDU l'article 437.3 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'immeuble sis au 891, route 117, est un immeuble facilement accessible au public et sert également à d'autres exploitants d'entreprises occupant des locaux adjacents;

ATTENDU QUE sont exercés ou semble être exercés sur cette propriété des usages ou activités sans permis, certificat ou autre;

ATTENDU QUE cette propriété a servi et servirait actuellement de lieu de rassemblement à un groupe de motards criminalisés, plus précisément les Devil's Ghosts, portant ainsi atteinte à la sécurité et à la tranquillité publiques;

ATTENDU QUE des motards ou sympathisants reliés au groupe de motards Devil's Ghosts se rassemblent sur ces lieux;

ATTENDU QUE de tels usages ou activités sont susceptibles de mettre en danger la sécurité, la vie ou la santé de personnes, des autres locataires et du public en général;

ATTENDU QUE de tels usages ou activités sont également susceptibles de causer des dommages sérieux aux biens ainsi qu'au propriétés avoisinantes;

ATTENDU la perquisition effectuée le 19 janvier 2016 par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite veiller au bien-être, à la quiétude et à la sécurité de ses contribuables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal informe le propriétaire de l'immeuble et/ou son exploitant, qu'il compte se prévaloir de l'article 437.3 du Code municipal du Québec, lequel permet l'interdiction d'accès à un immeuble durant une période complète de quatre-vingt-dix (90) jours, à défaut par le propriétaire et/ou l'exploitant de l'immeuble d'en cesser l'usage non conforme au certificat d'occupation;

QUE le conseil municipal mandate un officier de justice afin qu'il notifie sans délai la présente à la personne en défaut et/ou au propriétaire et/ou à l'exploitant de l'immeuble;

QUE le conseil municipal mandate un officier de justice afin qu'il affiche sans délai, conformément à la loi, la présente résolution sur les lieux visés.

ADOPTÉE

16-02-036 - 2.3 **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET PRÉVOYANT LA CONSTITUTION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie sur tout le territoire des municipalités de Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-Morin et l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE cette entente prévoit la constitution d'une régie intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la conclusion de l'entente telle que substantiellement présentée relative à la mise en place d'un service de sécurité incendie, laquelle prévoit la création de la régie intermunicipale;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer l'entente relative à la protection contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

QUE le conseil municipal accepte que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts représente le groupe de municipalités et l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts auprès du ministère des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire dans le cadre de la création de la régie.

ADOPTÉE

16-02-037 - 2.4 **ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - TRANSACTION - PLACEMENTS RAYNALD TISSEUR INC. ET CONSTRUCTION RAYNALD TISSEUR INC.**

ATTENDU la transaction intervenue entre la Municipalité, Placements Raynald Tisseur inc. et Construction Raynald Tisseur inc. signée le 19 janvier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la transaction datée du 19 janvier 2016 survenue entre la Municipalité, Placements Raynald Tisseur inc. et Construction Raynald Tisseur inc.

ADOPTÉE

16-02-038 - 2.5 **ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - TRANSACTION - SYLVAIN CLOUTIER ET CLOUTIER ET FILS EXCAVATION INC.**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la transaction intervenue entre la Municipalité, Sylvain Cloutier et Cloutier et fils excavation inc. signée les 1er et 2 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la transaction datée des 1er et 2 décemre 2015 et survenue entre la Municipalité, Sylvain Cloutier et Cloutier et fils excavation inc.

Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution

Note au procès-verbal :

Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution

ADOPTÉE

16-02-039 - 2.6 **APPUI AU RÉINVESTISSEMENT DANS LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS DE QUALITÉ**

ATTENDU QUE le développement des enfants, l'équité et l'égalité des chances sont au cœur du Livre blanc de 1997 « Les enfants au cœur de nos choix »;

ATTENDU QUE la Politique familiale du Québec a eu un effet remarquable sur le taux d'emploi des femmes et la lutte à la pauvreté;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la Loi sur les services de garde a pour objet de promouvoir la qualité des services de garde éducatifs en vue d'assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants;

ATTENDU QUE l'éducation débute à la naissance et est la pierre d'assise d'une société riche et en santé;

ATTENDU QUE de mettre fin à l'universalité compromet le droit de chaque enfant à l'égalité des chances;

ATTENDU QUE des spécialistes s'entendent sur le caractère préventif des investissements en petite enfance, le Nobel James Heckman ayant démontré que chaque dollar investi générera des économies de sept dollars en santé, en éducation, en sécurité publique et en justice;

ATTENDU QUE le gouvernement a imposé aux services de garde éducatifs subventionnés des compressions de 74 millions de dollars en 2015-2016, qu'il s'apprête à couper 120 millions additionnels en 2016-2017, menaçant l'égalité des chances, la qualité des services aux enfants et à leur famille, ainsi que des milliers d'emplois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'annuler les compressions de 120M $ annoncées pour 2016-2017 en plus de s'engager à promouvoir l'égalité des chances en réinvestissant dans les services de garde éducatifs de qualité.

ADOPTÉE

16-02-040 - 2.7 **AFFECTATION DE MADAME NATASHA MARINIER**

ATTENDU la nomination d'une directrice par intérim au service de la Trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil abroge la résolution 16-01-009;

QUE le conseil termine l'affectation de madame Natasha Marinier prévue en vertu d'une lettre d'entente intervenue entre le Syndicat de la fonction publique, section locale 4707 et la Municipalité, et ce, rétroactivement au 4 janvier 2016;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer et/ou modifier tout document relatif à cette affectation;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-041 - 2.8 **EMBAUCHE PERMANENTE - PRÉPOSÉE À LA TAXATION ET COMPTABILITÉ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil procède à l'embauche permanente de madame Natasha Marinier à titre de préposée à la taxation et comptabilité, et ce, rétroactivement au 4 janvier 2016;

QUE la date d'embauche, pour les fins de vacances seulement, soit le 2 juin 2014;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

16-02-042 - 2.9 **EMBAUCHE PERMANENTE - AGENTE DE BUREAU ET RÉCEPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil procède à l'embauche permanente de madame Julie Lamoureux à titre d'agente de bureau et réception et ce, rétroactivement au 4 janvier 2016;

QUE la date d'embauche, pour les fins de vacances seulement, soit le 2 juin 2014;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-043 - 2.10 **CRÉATION ET AFFICHAGE D'UN POSTE - RESPONSABLE DES ACTIVITÉS CULTURELLES**

ATTENDU QUE le budget 2016 de la Municipalité prévoit l'embauche d'un responsable des activités culturelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la création du poste de responsable des actvités culturelles et autorise le processus d'embauche, le tout selon la convention collective en vigueur;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-044 - 2.11 **MODIFICATION - GRILLE SALARIALE DES EMPLOYÉS CADRES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les modifications à la grille salariale de rémunération du personnel cadre, telle que jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-045 - 2.12 **ADHÉSION ANNUELLE - LES ARTS ET LA VILLE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle au réseau Les Arts et la Ville, et ce, au coût de 100 $ plus taxes;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

16-02-046 - 2.13 **AUTORISATION - ADHÉSION - LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle au Réseau d'Information Municipale du Québec, au coût de 569,13 $ taxes incluses;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-047 - 2.14 **AUTORISATION – SIGNATURE - RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS**

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter de contribuer au maintien et à la formation des équipes d'intervention d'urgence pour les services aux sinistrés et ce, pour un montant total de 695,85 $ représentant un montant de 0,15 $/per capita pour une population de 4 639 personnes;

D'autoriser également la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer au nom de la Municipalité tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette entente soit valide pour un (1) an et entre en vigueur à la date de sa signature;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-02-048 - 2.15 **ADHÉSION ANNUELLE - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, au coût de 4 088,30 $ taxes incluses;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-049 - 2.16 **MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE**

ATTENDU la recommandation de monsieur Guillaume Beauregard, directeur par intérim du service Loisirs et culture, datée du 4 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'embauche suivante:

NOM	TITRE	STATUT	RÉMUNÉRATION
Elaine Paradis	coordonatrice de camp de jour	Temporaire	Selon la convention collective en vigueur

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

FINANCE ET TRÉSORERIE

16-02-050 - 3.1 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 janvier 2016, tel que soumis par la directrice de la Trésorerie par intérim, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 152191 à 152332 482 511,78 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-02-051 - 3.2 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉCEMBRE 2015 ET JANVIER 2016**

ATTENDU QUE la Municipallité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de décembre 2015 portant les numéros Budget 15248 à Budget 15260 pour un montant de 9 905 $ tel que préparé par la directrice de la Trésorerie par intérim, soit et est ratifié.

QUE le journal du budget révisé pour le mois de janvier 2016 portant les numéros Budget 16001 à Budget 16007 pour un montant de 18 740 $ tel que préparé par la directrice de la Trésorerie par intérim, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

16-02-052 - 4.1 **RACHAT D'UN CONTRAT DE LOCATION - VÉHICULE FORD F150 2012**

ATTENDU QUE la Municipalité loue un véhicule de marque Ford F150 2012 à l'usage du service des Travaux publics;

ATTENDU QUE le contrat de location vient à échéance le 26 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le rachat du contrat de location du véhicule Ford F150 2012 pour un montant de 13 378,66 $ plus taxes, lequel sera payable à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans;

QUE le conseil municipal, afin de pourvoir à cette dépense, autorise l'appropriation de la somme requise à même les surplus accumulés;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-053 - 4.2 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 5 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX**

ATTENDU la recommandation datée du 8 février 2016, rédigée par monsieur Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement numéro 5 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 111 439,99 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

ADOPTÉE

16-02-054 - 4.3 **RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 3 - RÉCEPTION PROVISOIRE - RÉFECTION ROUTIÈRE/TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation du 8 février 2016, préparée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 3, réception provisoire, concernant la réfection routière - travaux de voirie 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à acquitter à Pavages Multipro inc., la somme de 166 708,67 $, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 691.

Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-02-055 - 5.1 **DEMANDE D'ENSEIGNE : 2485, RUE DE L'ÉGLISE**

DEMANDE de madame Pascale Béliveau concernant le projet d'enseigne au 2485, de l'Église.

ATTENDU QUE que les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2016-00002 au 2485, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 21 décembre 2015, à la condition que les équipements d'éclairage soient orientés avec un angle maximum de 90 degrés vers le sol, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-02-056 - 5.2 **DEMANDE DE CONSTRUCTION : LOT 2 991 609, RUE LUCERNE**

DEMANDE de madame Élisabeth Charbonneau et monsieur Jean-Pierre Hay concernant le projet de construction sur le lot 2 991 609 situé sur la rue Lucerne.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE l'implantation projetée est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil;

ATTENDU QUE les interventions projetées sont adaptées à la topographie, aux espaces boisés, aux percées visuelles et aux autres caractéristiques naturelles;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet de construction numéro 2016-00001 sur le lot 2 991 609, rue Lucerne, tel que démontré sur les plans reçus le 4 janvier 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-02-057 - 5.3 **DEMANDE DE PPCMOI : 2010 , MONTÉE DU 2E RANG**

DEMANDE de modification du projet particulier de construction et d'occupation ou de modification d'un immeuble au 2010, montée du 2e rang.

ATTENDU QUE le projet doit prévoir une compatibilité des occupations prévues avec le milieu d'insertion;

ATTENDU QUE le projet doit contribuer à la mise en valeur des espaces extérieurs et des aménagements paysagers;

ATTENDU QUE le projet doit contribuer à la protection et à la mise en valeur des arbres, des boisés, et du couvert forestier;

ATTENDU QUE le projet doit s'assurer de la qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

ATTENDU QUE la demande doit répondre à tous les différents critères d'évaluation en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation ou de modication d'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil reporte à nouveau sa décision à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

16-02-058 - 5.4 **CONTRIBUTION À DES FINS DE PARC, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - PERMIS DE LOTISSEMENT 2016-100002**

ATTENDU QUE Monsieur Bruno St-Denis a déposé la demande de permis de lotissement 2016-100002;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE l'implantation projetée est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement au site d'accueil;

ATTENDU QUE les interventions projetées sont adaptées à la topographie, aux espaces boisés, aux percées visuelles et aux autres caractéristiques naturelles;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet de construction numéro 2016-00001 sur le lot 2 991 609, rue Lucerne, tel que démontré sur les plans reçus le 4 janvier 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-02-057 - 5.3 **DEMANDE DE PPCMOI : 2010 , MONTÉE DU 2E RANG**

DEMANDE de modification du projet particulier de construction et d'occupation ou de modification d'un immeuble au 2010, montée du 2e rang.

ATTENDU QUE le projet doit prévoir une compatibilité des occupations prévues avec le milieu d'insertion;

ATTENDU QUE le projet doit contribuer à la mise en valeur des espaces extérieurs et des aménagements paysagers;

ATTENDU QUE le projet doit contribuer à la protection et à la mise en valeur des arbres, des boisés, et du couvert forestier;

ATTENDU QUE le projet doit s'assurer de la qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux;

ATTENDU QUE la demande doit répondre à tous les différents critères d'évaluation en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction et d'occupation ou de modication d'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil reporte à nouveau sa décision à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

16-02-058 - 5.4 **CONTRIBUTION À DES FINS DE PARC, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS - PERMIS DE LOTISSEMENT 2016-100002**

Procès-verbal de correction # 16-03-122

ATTENDU QUE Monsieur Bruno St-Denis a déposé la demande de permis de lotissement 2016-100002;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 mars 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Responsable des communications et adjointe au cabinet de la mairesse

16-03-122 **-DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÉSOLUTION NUMÉRO 16-02-058**
10.2

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de correction de la résolution numéro 16-02-058 de la séance ordinaire du 9 février 2016.

Dans les deuxième et troisième ATTENDUS de ladite résolution, on devrait lire "règlement de lotissement" **au lieu de** "règlement de zonage".

(SIGNÉ) Marie-Pier Pharand

_____
Marie-Pier Pharand, avocate
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
Copie certifiée conforme à l'original

marie-pier b pharand

Marie-Pier Pharand, avocate
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Date: 14 mars 2016

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte une contrepartie mixte, soit 3 067.2 mètres carrés en espace vert, représentant 6.4 % de l'ensemble de l'opération cadastrale et un montant de 1 440,00 $, représentant 3.6 % de l'évaluation foncière, pour un total de 10 %, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

ADOPTÉE

16-02-059 - 5.5 **RETIRÉ**

16-02-060 - 5.6 **ADHÉSION ANNUELLE - RÉSEAU ENVIRONNEMENT ET PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (PEEP)**

ATTENDU les objectifs de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du gouvernement du Québec;

ATTENDU la volonté du conseil de sensibiliser la population à la consommation responsable de l'eau potable afin d'atteindre les objectis de cette stratégie;

ATTENDU l'opportunité de participer au Programme d'économie d'eau potable (PEEP) du Réseau Environnement et ainsi profiter d'outils et de moyens de communication efficaces;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion au Réseau Environnement et au PEEP pour l'année 2016, au coût de 895 $ plus taxes, dont 270 $ plus taxes pour l'adhésion au Reseau environnement laquelle donne droit au tarif préférentiel de 625 $ plus taxes pour l'adhésion au PEEP;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-061 - 5.7 **ACHAT ET DISTRIBUTION - MATÉRIEL DE COLLECTE DE MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité désire implanter la collecte de matières organiques au cours de l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil confirme à la MRC les quantités de matériel requises pour la mise en oeuvre de la collecte des matières organiques, soit :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

	Nombre
Bacs bruns de 240L	3 285
Bacs de cuisine	3 551
Sacs de papier (10/paquet)	6 750
Bacs bruns de 240L (avec barrure)	70

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-062 - 5.8 **ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à l'Association québécoise de l'urbanisme, au coût de 557,63 $ taxes incluses;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-063 - 5.9 **ADHÉSION ANNUELLE - ABRINORD, ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU NORD**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à Abrinord, organisme de bassin versant de la rivière du Nord, au coût de 250 $;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

16-02-064 - 6.1 **ADHÉSION ANNUELLE - CLUB ORNITHOLOGIQUE DES HAUTES-LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle au Club ornithologique des Hautes-Laurentides, et ce, au coût de 32 $;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-065 - 6.2 **ADHÉSION ANNUELLE - RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle au Réseau Biblio des Laurentides, au coût de 25 272,14 $ taxes incluses;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-066 - 6.3 **ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION DU LOISIR MUNICIPAL LAVAL-LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides, et ce, au coût de 50 $;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-067 - 6.4 **APPROBATION - CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS POUR L'ANNÉE 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE que le conseil municipal approuve le calendrier des activités sur la place publique, prévues en 2016, à savoir:

ÉVÉNEMENTS	DATES	LIEUX
Ski aux flambeaux	23 janvier	Parc régional - Secteur Dufresne
Sortie raquette aux flambeaux	6 février	Parc régional - Secteur Dufresne
Féerie d'hiver - Patin et chocolat	14 février	Parc Léonidas-Dufresne
Féerie d'hiver - Mets le nez dehors	20 février	Parc Léonidas-Dufresne
Vélotour des Pays-d'en-Haut	21 mai	Parc Léonidas-Dufresne
Marché d'été	28 mai au 1er oct.	Rue de l'Académie
Fête nationale	24 juin	Parc Léonidas-Dufresne
Allée des créateurs	25 juin au 25 sept.	Parc Léonidas-Dufresne
Festival des contes maltés	16 juillet	Salle communautaire
Songes d'été	29 au 31 juillet	Parc Léonidas-Dufresne
Barbouillage (1001 Visages)	13 août	Parc Léonidas-Dufresne
Épluchette de blé d'Inde	20 août	Parc du Lac-Paquin
Bouge-toi d'là	26 août	Parc Dion
Journées de la culture	23 au 25 sept.	Endroits divers
Nature et culture	1er octobre	Parc régional - Secteur Dufresne
1001 Visages	8 au 10 octobre	Salle communautaire
Halloween au village	31 octobre	Parc Léonidas-Dufresne
Marché de Noël	10 décembre	
Salon des artisans	3 et 4 décembre	Salle communautaire et rue de l'Académie

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-02-068 - 6.5 **APPROBATION - TARIFICATION - SALON DES ARTISANS 2016**

ATTENDU la tenue du Salon des artisans les 3 et 4 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification suivante pour le Salon des artisans pour l'inscription des exposants:

Statut	**Prix (tx incl.)**
Résident	60 $
Non-résident	72 $

QUE ce tarif inclut le droit de vente des artisans.

ADOPTÉE

16-02-069 - 6.6 **APPROBATION - TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS - HIVER 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la tarification de la programmation des activités de loisirs - hiver 2016 et d'en autoriser la tenue sur la place publique le cas échéant:

Enfants	Soccer intérieur	40$ (10x)
	Ateliers de décoration d'oeufs	45$ (3x)
Adultes	Volley-ball récréatif	60$ (10x)
	Danse sociale	80$ (10x)
	Espagnol	110$ (10x)
	Ateliers de création de « Pysansky »	60$ (3x)
	Bridge	100$ (10x)
50 ans et +	Mise en forme et vitalité	1x/sem 130$ (10X) ou 2x/sem 230$ (20x)

ADOPTÉE

16-02-070 - 6.7 **COTISATION ANNUELLE - FADOQ - RÉGION DES LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la cotisation anuelle à la FADOQ - Région des Laurentides, et ce, au coût de 125 $ taxes incluses;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-02-071 - 6.8 **AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDES DE SUBVENTION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE COOPÉRATIVE DES JARDINS DU SOLEIL LEVANT**

ATTENDU la demande du Jardin communautaire Coopérative des jardins du Soleil Levant;

ATTENDU les recommandations du service Loisirs et culture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice du service Loisirs et culture à signer les demandes de financement du Jardin communautaire Coopérative des jardins du Soleil levant, soit une demande de financement pour un projet environnemental et une demande de subvention pour jardin communautaire.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

16-02-072 - 7.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 700 ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS**

Je, Ghislaine Boisclair, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

16-02-073 - 7.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 701 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 234 000$ ET UN EMPRUNT DE 234 000$ POURVOYANT À L'ACHAT ET À LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Je, Kathy Poulin, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 701 décrétant une dépense de 234 000 $ et un emprunt de 234 000 $ pourvoyant à l'achat et à la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques.

8 **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Aucun point

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
NPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

9 **RÈGLEMENTS**

Aucun point

10 **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

16-02-074 - 10.1 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÉSOLUTION NUMÉRO 15-11-456**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de correction de la résolution numéro 15-11-456 de la séance ordinaire du 10 novembre 2015.

Dans le dernier ATTENDU de ladite résolution, on devrait lire "soit Val-Morin, dans une proportion de 43 % et de Val-David, dans une proportion de 57 %;" **au lieu de** "soit Val-Morin, dans une proportion de 47 % et de Val-David, dans une proportion de 53 %;"

Dans le deuxième RÉSOLU de ladite résolution, on devrait lire "soit 9 010 $, représentant 57 % du coût total de 17 000 $" **au lieu de** "soit 9 010 $, représentant 53 % du coût total de 17 000 $"

16-02-075 - 10.2 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 18 janvier 2016.

11 **POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Mme Kathy Poulin
Rappelle le 1er versement des taxes : 17 février 2016;
Annonce le nouveau site web;
Remercie l'Association du Lac Doré pour leur conférence sur la revégétalisation des berges des lacs;
Mention l'adhésion avec Abrinord ;

M. Denis Charlebois
Invite à visiter l'exposition du Centre d'exposition

Monsieur Alain Tousignant

Ce soir avec la résolution sur l'entente de la Régie intermunicipale des incendies, une étape importante a été franchie pour assurer aux citoyens un service de qualité à un coût raisonnable par une gestion centralisée des achats d'équipement et de formation du personnel.

Sur la même lancée, je voudrais souligner le travail exceptionnel de nos deux (2) lieutenants, messieurs Laurent Querrach et Michel Thibault, ainsi que le chef par intérim monsieur Jean Lacroix, qui, par leur leadership au cours de la dernière année, ont su motiver une équipe de pompiers déjà exceptionnelle pour les amener encore plus loin.

À la mi-janvier, le conseil a eu le rapport d'activités pour 2015. Je dois dire que les décisions que nous avons prises au début 2015, de remanier la structure de gestion du service Incendie, ont été plus que profitables. Tous les objectifs du schéma de couverture de risques, sur la formation, l'inventaire et le maintien de l'équipement, leurs interventions, la prévention et inspection, ont été égaux ou surpassés et ce, à l'intérieur du budget prévu. Mais il y a plus important encore, l'ambiance, le climat de travail et le sentiment d'appartenance de l'équipe des pompiers en ont été grandement améliorés.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Le conseil, avec le support de son directeur général, a su évaluer la sitation qui prévalait en janvier 2015 et a eu l'audace de relever le défi qui se présentant devant lui. Après un an, force est de constater que nous avons réussi, nous avons le service Incendie le plus performant des 10 dernières années et ce, au bénéfice de nos pompiers et citoyens de Val-David.

12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande si le poste de reponsable des activités culturelles est un poste cadre?

Nouveau programme de crédit pour les taxes municipales pour les aînés, la municipalité a-t-elle eu beaucoup de demandes à ce jour?

Qu'arrive-t-il de l'écart de 0,13 $ pour le tarif sur le compte de taxes?

Un citoyen remercie pour les pancartes sur la traverse de ski sur le 1er rang de Doncaster.

Veut savoir s'il y a reprise des travaux du comité pour le parc régional de Val-David-Val-Morin? Quel est le mandat qui a été donné aux membres de ce comité? Pourquoi créer une OBNL qui engendre des frais?

Pour la réserve naturelle, il veut savoir quand l'entente sera signée par le conseil municipal? Est-ce que les conseillers ont vu le rapport qui a été produit par madame Guénette. Veut savoir si les conseillers ont reçu la version finale de l'entente qui sera signée. Est-ce que les demandes de la famille Dufresne dans les contrats de cession quant à la constitution d'une OBNL seront respectées?

Ne comprend pas pourquoi il n'y a pas eu de ventilation sur les comptes de taxes?

Un citoyen émet des commentaires sur la création de la réserve naturelle.

Un citoyen veut savoir pourquoi sur le site web il n'y a plus les procès-verbaux antérieurs à 2015?

16-02-076 - 13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 9 février 2016 soit levée à 20 h 55.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Secrétaire-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

nPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 mars 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Responsable des communications et adjointe au cabinet de la mairesse

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 **POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON**

Les femmes de mon village

Aujourd'hui, 8 mars, Journée de la femme; le sujet de mon mot de la mairesse s'est imposé de lui-même.

On entend beaucoup parler ces derniers temps d'égalité, de parité, et du féminisme à tout prix. Mais je n'ai pas envie de vous entretenir de théorie ni de ce qui devrait ou ne devrait pas être. Je veux vous parler du ici et maintenant. Pas du passé qui, on le sait, a joliment évolué, ni du futur dont on ignore bien des choses. Je veux vous parler des femmes à Val-David en 2016.

Nous n'avons qu'à regarder autour de nous pour voir combien les femmes sont présentes et actives chez nous à bien des niveaux.

À la barre de nombreux commerces, d'événements ou de lieux devenus emblématiques, avec ou sans partenaire masculin, je pense au Mouton Noir, au Magasin général, aux boutiques Val-Mode, Équinoxe, C'Jöli, Sïo Dana, les Jeux, les Légendes de Merlin, les Savonnières, les Trouvailles de Blue Loulou, Sous toutes les coutures, Lili et ses petits habits, Soupes et desserts, à Croque Nature, à la Clef des Champs, au Bistro des artistes, à Clémentine, au Casse-Croûte du Parc, au Bar du Pont, au Bistro Plein Air, au Café Olé Express, à C'est la vie café, à Station Val-David, au Petit Poucet, à la Table des gourmets, aux Marchés d'été, de Noël et d'hiver, à la Cinémathèque Mélies, , à la Chaumière Fleur-Soleil, au Village suisse, à la Maison de Bavière. Et j'en oublie sûrement plusieurs...

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Je pense aussi aux artistes et artisanes de Songes d'été, de l'Atelier de l'Île, des 1001 Pots, à la direction du Centre d'exposition et du collectif Le Temps... Nous. Je pense à nos coiffeuses et autres professionnelles des soins du corps et de santé, à la pharmacienne, à nos graphistes et à toutes celles qui gèrent, administrent ou nous enseignent l'art de vivre et de prendre soin de nous.

Nous avons le Cercle des Fermières, la boutique Les Abeilles, la Coop des Jardins du soleil levant, Cri du Cœur, les Val-Heureux, les cuisines collectives et les dîners communautaires, tenus ou dirigés par des femmes qui ne baissent jamais les bras pour accomplir la mission qu'elles se sont donnée d'être au centre de la vie communautaire, sans oublier les enseignantes de nos écoles.

Toutes ces femmes font la différence dans la vie des gens. Elles n'ont pas volé l'admiration que nous avons pour elles. Et cela n'enlève rien au mérite des hommes qui partagent leurs activités ou leur vie.

Dans mon travail quotidien et mon rôle de mairesse, je côtoie autant de femmes que d'hommes à la mairie à des postes d'importantes responsabilités et, depuis au moins deux mandats, les femmes sont en majorité au conseil municipal.

Val-David est fière de cette réelle parité hommes-femmes. Loin des promesses de certaines organisations politiques fédérales ou provinciales, Val-David a ses femmes à cœur et sait le reconnaître!

16-03-077 - 1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 8 MARS 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 mars 2016 soit adopté, avec un ajout sous la rubrique *Direction générale et ressources humaines,* soit le point:

- Suspension sans traitement - Directeur du service de la Trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint.

ADOPTÉE

16-03-078 - 1.3 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 FÉVRIER 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2016.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-03-079 - 2.1 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson et monsieur Denis Charlebois à participer au vernissage "Atelier de l'Île", lequel se tiendra le 10 mars 2016 à la Maison de la culture Côtes-des-Neiges;

QUE les membres du conseil municipal soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-080 - 2.2 **AUTORISATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION DES LOTS À DES FINS DE PARCS - LOTS 2 990 087 ET 2 990 089**

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 990 087 et 2 990 089, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE lesdits lots sont utilisés par la Municipalité à des fins de parc;

ATTENDU QUE les parties n'ont pas eu l'opportunité de négocier les modalités permanentes d'utilisation desdits lots;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc. représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux, uniquement pour une utilisation à des fins de parc et à leur entretien.

ADOPTÉE

16-03-081 - 2.3 **COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a manifesté son intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE cette entente oblige toutes les municipalités à autoriser ces adhésions par résolution de leur conseil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'adhésion de la MRC des Laurentides à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-03-082 - 2.4 **CONFIRMATION - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - AMÉLIORATION DU 2IÈME RANG**

ATTENDU la subvention de 10 000 $ disponible et autorisée par le ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (Dossier MTQ no 00022834-1 - 78010 (15) - 2015-06-15-74);

ATTENDU la subvention de 20 000 $ disponible et autorisée par le ministère des Transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (Dossier MTQ no 00022509-1 - 78010 (15) - 2015-05-29-20);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le 2ième rang, circonscription électorale de Bertrand, ont été réalisés durant l'année 2015 et, pour un montant total de 50 618,40 $.

ADOPTÉE

16-03-083 - 2.5 **ACCEPTATION DE LA CESSION D'UN BIEN MEUBLE - ORGUE APPARTENANT À LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINTE-AGATHE**

ATTENDU QUE le 8 février 2012, la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Agathe cédait à la Municipalité l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 990 598, soit l'église sise au 2490, rue de l'Église, ainsi que les meubles meublants et autres effets mobiliers situés dans l'église;

ATTENDU QUE cette cession prévoyait l'exclusion de certains biens meubles, dont l'orgue Casavant 1906 numéro 252;

ATTENDU QUE la Fabrique a fait part de son intention de céder l'orgue à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à accepter la cession de l'orgue Casavant 1906 numéro 252, par la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Agathe, si cette cession devait intervenir.

ADOPTÉE

16-03-084 - 2.6 **AUTORISATION - MANDAT - REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - DOSSIER TAQ: SAI-M-242864-1511 - MATRICULE: 4700-60-7249**

ATTENDU la requête introductive d'un recours du Tribunal administratif du Québec reçue de la MRC des Laurentides le 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

DE mandater le cabinet Deveau avocats, pour représenter la Municipalité devant le Tribunal administratif du Québec, dans le dossier TAQ: SAI-M-242864-1511 relativement à la contestation de l'évaluation foncière de l'immeuble portant le numéro de matricule 4700-60-7249 appartenant à Immobilier Mont Alta inc.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-085 - 2.7 **PERMIS DE VOIRIE**

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'oeuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2016;

QUE la Municipalité autorise le directeur du service des Travaux publics et directeur général adjoint, Monsieur Yves Frenette, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 $, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

QUE la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-086 - 2.8 **AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QU'environ la moitié de tous les cancers peuvent être prévenus en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-087 - 2.9 **APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

ATTENDU QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents des Laurentides s'élève à 78,4 % chez les filles et 66,2 % chez les garçons;

ATTENDU QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus:

Un décrocheur:

-Gagne 15 000 $ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 $ durant toute la durée de sa vie active;

-vit sept ans de moins qu'un diplômé;

-a deux fois plus de chances de recourir au chômage;

-court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;

-court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

ATTENDU QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur:

-La participation à la vie citoyenne (voter, faire du bénévolat, donner du sang);

-les taxes et impôts perçus en moins;

-les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

ATTENDU QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 $ et 20 000 $ par décrocheur potentiel, plutôt que 120 000 $ par décrocheur;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie des Laurentides; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'oeuvre qualifiée;

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ATTENDU QUE les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) organise dans la 3e semaine de février et ce, à chaque année, des Journées de la persévérance scolaire qui se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles sont ponctuées de plusieurs activités dans les différentes communautés et écoles de notre région;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiennent simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuient elles aussi cet événement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal déclare la 3e semaine de février de chaque année comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre Municipalité;

QUE le conseil municipal appuie les PREL et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire des Laurentides, une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés, le conseil municipal s'engageant à poser des gestes significatifs en ce sens.

ADOPTÉE

16-03-088 - 2.10 **ACCUEIL D'UNE FAMILLE SYRIENNE**

Avant l'adoption de la présente résolution, madame la conseillère Kathy Poulin déclare au conseil municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'elle ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elle déclare la possibilité d'un intérêt.

ATTENDU la crise humanitaire qui sévit actuellement en Syrie en raison de conflits internationaux;

ATTENDU QUE des milliers de Syriens demande à migrer dans des pays occidentaux dont le Canada;

ATTENDU la nécessité d'aider des familles d'origine syrienne à s'établir à Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde un montant de 1 000 $ pour le projet de parrainage d'une famille syrienne, par le biais de l'organisme C.O.F.F.R.E.T. Centre de formation et d'orientation pour favoriser les relations ethniques traditionnelles;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Madame la conseillère Kathy Poulin ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-03-089 - 2.11 **NOMINATION - CHEF D'ÉQUIPE - SERVICE LOISIRS ET CULTURE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne monsieur Guillaume Beauregard à titre de chef d'équipe affecté au service Loisirs et culture, en sus de sa fonction de responsable des activités sportives et recréatives, les fonctions et avantages reliés à cette désignation étant prévus à la lettre d'entente intervenue ou à intervenir entre le Syndicat de la fonction publique, section locale 4707 et la Municipalité, cette désignation étant rétroactive au 15 février 2016;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer ladite lettre d'entente;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

16-03-090 - 2.12 **EMBAUCHE - RESPONSABLE DES ACTIVITÉS CULTURELLES - SERVICE LOISIRS ET CULTURE**

ATTENDU la recommandation du comité de sélection et de la directrice du service Loisirs et culture, Madame Lynne Lauzon, quant au processus d'embauche pour pourvoir à la fonction des responsable des activités culturelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal embauche madame Daphnée Cyr à titre de responsable des activités culturelles et ce, selon les conditions prévues à la convention collective des cols blancs de la Municipalité;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-091 - 2.13 **EMBAUCHE - COORDONNATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE dans le budget pour l'exercice financier 2016, le conseil municipal a prévu la création d'un poste cadre de coordonnateur au service des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal crée le poste cadre de coordonnateur au service des Travaux publics;

QUE le conseil municipal entérine le processus d'embauche ayant été complété afin de pourvoir à ce poste;

QUE le conseil municipal embauche monsieur David Lavoie à titre de coordonnateur aux Travaux publics, rétroactivement au 7 mars 2016, le tout selon le contrat de travail à intervenir;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trérorier, monsieur Bernard Généreux, à signer ledit contrat de travail;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-092 - 2.14 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - SPCA LAURENTIDES LABELLE**

ATTENDU QUE le 6 mars 2014, la Municipalité a signé avec l'organisme La société préventive de cruauté envers les animaux - Laurentides-Labelle inc. une entente visant à établir les conditions et les modalités d'une entente pour la gestion éthique des chats;

ATTENDU QUE cette entente est venue à échéance le 29 février 2016;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire continuer de bénéficier des services de l'organisme La société préventive de cruauté envers les animaux - Laurentides-Labelle inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Bernard Généreux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec l'organisme La société préventive de cruauté envers les animaux - Laurentides-Labelle inc., rétroactivement au 1er mars 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-093 - 2.15 **SUSPENSION SANS TRAITEMENT - DIRECTEUR DU SERVICE DE LA TRÉSORERIE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT**

ATTENDU l'entente intervenue à la Commission des lésions professionnelles le 18 décembre 2015;

ATTENDU les attentes exprimées par écrit à l'intention du directeur du service de la Trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint, entourant son retour au travail;

ATTENDU l'absence de collaboration affichée par le titulaire du poste en regard des attentes exprimées par le conseil municipal;

ATTENDU les obligations de la Municipalité en tant qu'employeur;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire exprimer sa volonté de remédier à la situation en imposant une sanction disciplinaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal impose au directeur du service de la Trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint une suspension sans solde de 5 jours ouvrables;

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, afin qu'il indique au directeur du service de la Trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint les dates auxquelles cette suspension s'appliquera;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

FINANCE ET TRÉSORERIE

16-03-094 - 3.1 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 29 février 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 152333 à 152511 850 822,29 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-03-095 - 3.2 **VIREMENTS BUDGÉTAIRES - FÉVRIER 2016**

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de février 2016 portant les numéros Budget 16008 à Budget 16010 pour un montant de 1 830 $ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

16-03-096 - 3.3 **ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte les nouvelles dispositions du document intitulé *Politique des variations budgétaires*;

QUE la politique entre en vigueur dès son acception;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution et en confirmité avec la Politique des variations budgétaires.

ADOPTÉE

16-03-097 - 3.4 **ABROGATION D'UNE RÉSOLUTION - MODIFICATION DE LA SOURCE DE FINANCEMENT - RACHAT D'UN CONTRAT DE LOCATION - VÉHICULE FORD F150 2012**

ATTENDU QUE la Municipalité loue un véhicule de marque Ford F150 2012 à l'usage du service des Travaux publics;

ATTENDU QUE le contrat de location vient à échéance le 26 mars 2016;

ATTENDU QUE le 9 février 2016, le conseil municipal adoptait la résolution 16-02-052 au même effet, laquelle prévoyait que la dépense serait payable à même le fonds de roulement en plus d'indiquer un transfert du surplus accumulé à cette fin;

ATTENDU QUE les sommes requises pour la dépense étaient disponibles au fonds de roulement et que le transfert provenant du surplus accumulé était inutile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal abroge la résolution numéro 16-02-052;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le rachat du contrat de location du véhicule Ford F150 2012 pour un montant de 13 378,66 $ plus taxes, lequel sera payable à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

16-03-098 - 4.1 **AUTORISATION - ACHAT MOTONEIGE AVEC ÉCHANGE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, la Municipalité doit procéder par résolution à l'aliénation de tout bien lui appartenant, à titre onéreux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité, en contrepartie de la somme de 5 000 $ applicable à l'achat d'une nouvelle motoneige, aliène la motoneige présentement en sa possession;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Yves Frenette, directeur du service des Travaux publics et directeur général adjoint, à procéder à l'achat d'une motoneige de marque Ski-Doo, modèle SWT 900 ACE (4 TEPS) noir 2016, au montant de 12 982,98 $ plus taxes, pour l'entretien du parc régional;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-03-099 - 5.1 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1417, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Gaétan Gariépy concernant le projet d'enseigne au 1417, route 117.

ATTENDU QUE les dimensions et le lettrage de l'enseigne ne contribuent pas à créer un corridor visuel paysager de qualité;

ATTENDU QUE l'enseigne doit présenter des couleurs sobres et des tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte sa décision quant au projet d'enseigne numéro 2016-00004 au 1417, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 3 février 2016 et le plan d'implantation reçu le 8 février 2016.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-03-100 - 5.2 **DÉROGATION MINEURE: 1092, RUE DU TOUR-DU-LAC**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Daniel Lévesque déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt.

DEMANDE de madame Anne Audit et monsieur Daniel Lévesque relativement au 1092, rue du Tour-du-Lac afin de permettre la création d'un lot dont l'angle projeté de la ligne latérale par rapport à la ligne d'emprise de la rue est de 58 degrés alors que le règlement de lotissement numéro 602 prescrit que les lignes latérales de lots doivent former un angle droit de 90 degrés sans jamais être inférieur à 75 degrés.

PAROLE AU PUBLIC: Un citoyen veut savoir la grandeur du lot existant. Veut savoir s'il s'agit d'un ou deux lots. Veut savoir si une maison occupe le lot présentement. Veut savoir qui fait la demande. Fait des commentaires à l'égard du conseil sur la décision à prendre quant à cette demande. Mentionne haïr suivre les règlements municipaux. Se dit contre cette demande.

Un citoyen mentionne que le secteur connaît des problèmes de ruissellement. Mentionne qu'il faille empêcher qu'il y ait trop de gens autour du lac. Est inquiet de la coupe d'arbres.

Un citoyen parle de l'impact écologique du lotissement. Mentionne des exigences qui lui ont été imposées lors de sa demande de dérogation mineure. Se dit inquiet des coupes d'arbres.

Un citoyen mentionne les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en fait la lecture et en fait son interprétation. Veut savoir quel est le préjudice sérieux qui serait subi par le défendeur en cas de refus.

Il est 20h18, les élus quittent la salle du conseil municipal afin de délibérer.

Il est 20h32, la séance du conseil municipal reprend.

Les élus émettent certains commentaires quant à la demande. Il est expliqué que même si la demande était refusée, le lotissement et la construction sur le nouveau lot seraient tout de même permis par la règlementation municipale en vigueur. Ce refus n'aurait comme effet que d'augmenter le risque d'implantation de la bâtisse plus à l'avant du lot.

Un citoyen mentionne que le conseil pourrait empêcher le lotissement. Veut savoir si le conseil peut retarder sa décision.

Un citoyen ne comprend pas le préjudice pour une propriété déjà existante. Veut savoir si cela rencontre le cadastre initial du Ministère. Réfère à son opposition à une dérogation en 2013. Mentionne une démolition survenue à l'été 2015, ainsi que divers travaux autour du Lac Doré.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte à une séance ultérieure la demande de dérogation mineure numéro 2016-00006 au 1092, rue du Tour-du-Lac, tel que démontré sur le document préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, minute 8591, en date du 13 novembre 2015.

Monsieur le conseiller Daniel Lévesque ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-03-101 - 5.3 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 5 777 971, RUE DE L'ÉGLISE**

DEMANDE de messieurs François Molini et Marc-André Beaulieu concernant le projet de construction sur le lot 5 777 971 situé sur la rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment est planifiée de manière à assurer la continuité de la trame urbaine et à respecter un alignement cohérent des uns par rapport aux autres;

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, génération, boisés, etc.) tout en favorisant des méthodes de construction qui minimisent les travaux de déblais et de remblais;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2015-00077 sur le lot 5 777 971, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 2 et 3 février 2016 à la condition que tous les flux de lumière des systèmes d'éclairage extérieur soit orientés vers le sol dans un angle de 90 degrés, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-03-102 - 5.4 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: 2347, RUE DE L'ÉGLISE**

DEMANDE de monsieur Antoine Chaudron concernant les travaux d'agrandissement du bâtiment principal et d'enseignes au 2347, rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment est planifiée de manière à tirer profit de la dynamique commerciale, notamment sur la rue de l'Église et ses abords, en étant planifiée près de la rue et orientée vers celle-ci;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction et d'enseignes numéro 2016-00005 au 2347, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 29 janvier et 5 février 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

16-03-103 - 5.5 **ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION - MODIFICATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DÉJÀ EXISTANT - 2010, MONTÉE DU 2E RANG**

ATTENDU QU'une demande de modification de projet a été déposée en bonne et due forme à la Municipalité et que tous les documents nécessaires pour procéder à son évaluation ont été joints à la demande;

ATTENDU QUE le projet est assujetti au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE le projet prévoit une compatibilité des occupations prévues avec le milieu d'insertion;

ATTENDU QUE le projet contribue à la mise en valeur des espaces extérieurs et des aménagements paysagers;

ATTENDU QUE le projet contribue à la protection et à la mise en valeur des arbres, des milieux fragiles, des boisés et du couvert forestier;

ATTENDU QUE la demande répond à tous les différents critères d'évaluation en vertu du règlement sur les PPCMOI;

ATTENDU QUE l'usage faisant l'objet de la demande est inclus dans la classe d'usage C508, soit un établissement d'enseignement et d'hébergement incluant les usages accessoires (EF-03);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte, en vertu du règlement 609 et ses amendements sur les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI), un premier projet de résolution relatif à la demande de PPCMOI numéro 2015-00089 au 2010, montée du 2e rang, ayant pour effet d'accorder ladite demande;

QUE cette demande modifiant le projet particulier de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) déjà existant à cette adresse devra respecter les conditions suivantes:

- l'usage principal doit demeurer l'habitation;

- superficie totale des usages accessoires ne doit pas excéder 220 m^2;

- capacité maximale de 50 personnes sur le site;

- ratio de cases de stationnement pour l'usage commercial est de 1 case / 20 mètres carrés de superficie;

- Espace de stationnement ne devant pas être asphalté;

- Enclos ou bacs à déchets, recyclage ou matières organiques doivent être implantés en cour arrière ou latérale;

QUE toute autre disposition règlementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE le conseil municipal indique qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 12 avril 2016 à 19h00, en la salle du conseil municipal, située au 2490, rue de l'Église, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE

16-03-104 - 5.6 **AUTORISATION - PROGRAMME DE SUBVENTION POUR COUCHES LAVABLES**

ATTENDU le désir exprimé par les citoyens d'avoir accès à un Programme de subvention pour couches lavables et qu'une demande a été reçue en ce sens;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QU'un tel programme est de nature à favoriser chez les citoyens des choix écologiques;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de favoriser les actions concrètes pour le bien-être des familles valdavidoises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le Programme de subvention pour couches lavables et ce, pour un maximum annuel de 10 familles valdavidoises, pour un coût maximal de 1 000 $;

QUE les modalités d'application du présent programme de subvention soient publiées dans les publications écrites et électroniques de la Municipalité;

QUE le présent programme soit en vigueur pour l'année 2016;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

16-03-105 - 6.1 **AUTORISATION - ÉVÉNEMENT CYCLISTE SANCTIONNÉ PAR LA FÉDÉRATION DES SPORTS CYCLISTES DU QUÉBEC**

ATTENDU la demande de la Fédération des sports cyclistes du Québec quant à la tenue d'un événement sur le territoire de la Municipalité le 28 mai 2016;

ATTENDU QUE le départ est prévu à l'école St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE le trajet emprunte le 1er rang de Doncaster, la rue des Hauteurs à Val-David et le chemin du 3ième rang à Ste-Lucie-des-Laurentides;

ATTENDU QUE la fin de la course se situe au coin de la rue René et du 1er rang de Doncaster;

ATTENDU QUE l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement cycliste du 28 mai 2016, sanctionné par la Fédération des sports cyclistes du Québec, le tout selon les modalités indiquées dans la demande de la Fédération;

QUE les organisateurs soient avisés des exigences suivantes de la Municipalité :

- fournir à la Municipalité une police d'assurance responsabilité civile à laquelle figure la Municipalité comme assurée additionnelle, et ce, dans les 30 jours précédant l'événement;

- fournir tout l'encadrement nécessaire à la sécurité des coureurs;

- prévoir la signalisation directionnelle et informative de l'événement;

- s'assurer d'avoir un service de premiers soins sur place;

- assumer les frais inhérents à l'utilisation des locaux de l'école.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-03-106 - 6.2 **PROTOCOLE D'ENTENTE - LÉZARTS LOCO, CENTRE DE DIFFUSION ET DE CRÉATION ARTISTIQUE**

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît le dynamisme de LézArts Loco et que celui-ci contribue à faire de Val-David un pôle culturel reconnu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à verser à LézArts Loco, par le biais d'un protocole d'entente, la somme de 25 125 $ plus taxes pour l'année 2016. Cette somme sera versée comme suit: 4 versements (25 %) le 15 des mois de mars, mai, août et novembre 2016;

QUE le montant alloué est estimé en fonction du loyer à assumer par l'organisme. Prioritairement, les sommes reçues devraient aller pour l'occupation des lieux physiques;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, soit autorisé à signer le protocole d'entente préparé à cette fin, avec l'organisme;

QUE ladite résolution abroge la résolution numéro 14-11-480.

ADOPTÉE

16-03-107 - 6.3 **APPROBATION - TARIFICATION ALLÉE DES CRÉATEURS - ÉTÉ 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la tarification pour les participants à l'Allée des créateurs - été 2016, à savoir:

ALLÉE DES CRÉATEURS – TARIFICATION - ÉTÉ 2016				
	Bloc 5 semaines	**Fin de semaine**	**Journées de la culture**	**Dépôt pour équipement (remboursable)**
Artistes résidents de Val-David	175,69 $ + tx/bloc (202,00 $)	36,53 $ + tx (42,00 $)	gratuit	50 $
Artistes non-résidents	200,05 $ + tx/bloc (230,00 $)	40,01 $ + tx (46,00 $)	gratuit	50 $

ADOPTÉE

16-03-108 - 6.4 **AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE COLLABORATION - EQUIPE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA MISE EN PLACE D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES (CISSSL)**

ATTENDU la proposition de partenariat du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSSL), par le biais d'une entente;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE cette entente prend racine dans le souhait de la Municipalité de réfléchir à la mise en place d'environnements favorables à la qualité de vie de ses citoyens, notamment, en favorisant la mobilité active;

ATTENDU QU'une ressource du CISSSL accompagnera la Municipalité dans les réflexions sur le sujet;

ATTENDU QUE la Municipalité devra aussi nommer un responsable qui sera en lien avec l'équipe du CISSSL et qui aura comme mandat d'être le pivot entre les intervenants du CISSSL et les dirigeants de la Municipalité;

ATTENDU QUE les services offerts par le CISSSL, selon les besoins de la Municipalité sont:

-Atelier de réflexion autour des leviers municipaux en lien avec la mobilité active;

-Démarche d'accompagnement menant à un diagnostic sur le potentiel de mobilité active (animation marche exploratoire, co-rédaction d'un rapport, etc.);

-Consultations et références sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal s'engage à dégager une ressource pour la démarche d'accompagnement;

QUE le conseil municipal s'engage à payer les frais, s'il y a lieu (repas, déplacement, mise en oeuvre d'action, etc.);

QUE le conseil municipal autorise monsieur Guillaume Beauregard, chef d'équipe au service Loisirs et culture, à signer ladite entente;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-109 - 6.5 **ADHÉSION ANNUELLE - ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle à l'Association québécoise du loisir municipal, et ce, au coût de 385,71 $ taxes incluses;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-110 - 6.6 **ADHÉSION ANNUELLE - LOISIRS LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle à Loisirs Laurentides, et ce, au coût de 206,96 $ taxes incluses;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-03-111 - 6.7 **ADHÉSION ANNUELLE - CONSEIL CULTURE DES LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle au Conseil culture des Laurentides, et ce, au coût de 75,00 $ taxes en sus, s'il y a lieu;

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-112 - 6.8 **AUTORISATION - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS**

ATTENDU les demandes reçues de Marie-Pier Parent, du Centre d'action bénévole, de la Maison des soins palliatifs de la Rivière-du-Nord, de Kayla Morin-Blanchette, de la Polyvalente des Monts, du Club optimiste Val-David-Val-Morin, du Festival des Contes Maltés, de Parents uniques des Laurentides et de l'École Saint-Jean-Baptiste;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière datées du 23 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le service de la Trésorerie à verser les sommes indiquées aux organismes suivants:

À même le Fonds Les Abeilles:

- 500 $ - Marie-Pier Parent (Épluchette de blé d'Inde Lac Paquin);

- 600 $ - École Saint-Jean-Baptiste représentée par madame Karine Mathieu (Projet "Ligne du temps");

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général) :

- 400 $ - Centre d'action bénévole;
- 200 $ - Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord;
- 200 $ - Kayla Morin-Blanchette (Athlète d'élite);
- 400 $ - Polyvalente des Monts;
- 15 $ / bénévole - Maximum 200 $ (sur présentation des reçus) - Club optimiste Val-David-Val-Morin;

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire au Festival des Contes Maltés, à titre gratuit, pour l'événement DANSE TRAD;
QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à Parents uniques des Laurentides, à titre gratuit, pour un brunch-bénéfice, le 24 septembre 2016. Que les frais de conciergerie de 65 $ pour l'utilisation de la salle soient à la charge de Parents uniques des Laurentides;
QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-03-113 - 6.9 **AUTORISATION - 4IÈME RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Guillaume Beauregard à participer au 4ième rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra au Complexe Whissell de Saint-André-Avellin les 28 et 29 avril 2016, au coût de 75 $ plus taxes (repas et hébergement en sus);

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-03-114 - 6.10 **AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE - ACTIVITÉ JEUNESSE - LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS 2016 - 18 JUIN 2016**

ATTENDU la demande du service Loisirs et culture quant à l'activité "La grande journée des petits entrepreneurs";

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue, sur la place publique, de l'activité "La grande journée des petits entrepreneurs", le 18 juin 2016 au parc Léonidas-Dufresne.

ADOPTÉE

16-03-115 - 6.11 **AUTORISATION - ACTIVITÉ DE MARCHE ET COURSE ORGANISÉE PAR LA CLINIQUE ST-PIERRE**

ATTENDU QUE le personnel de la Clinique St-Pierre chiropratique organise une marche de 3 km et une course de 5 km dans le Village de Val-David, selon un itinéraire fourni à l'avance;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu jeudi le 12 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'activité de marche et de course organisée par la Clinique St-Pierre selon l'itinéraire fourni.

QUE le conseil municipal autorise que le départ se fasse du parc Léonidas-Dufresne.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

AVIS DE MOTION

16-03-116 - 7.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 702 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 850 000 $ À CES FINS**

Je, Daniel Lévesque, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 702 décrétant l'exécution de travaux de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 850 000 $ à ces fins.

16-03-117 - 7.2 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 705 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 705 concernant la division de la Municipalité du Village de Val-David en six (6) districts électoraux.

16-03-118 - 7.3 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 601-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE H-32**

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 601-22 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de créer une nouvelle zone H-32.

8 **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Aucun point

RÈGLEMENTS

16-03-119 - 9.1 **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 700 INTITULÉ "RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS À CERTAINS FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS"**

ATTENDU l'article 961.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Ghislaine Boisclair pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 9 février 2016;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D'adopter le règlement numéro 700 abrogeant les règlements numéros 667, 676 et 687 et abrogeant également la résolution numéro 16-01-014;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation de prendre connaissance du paiement de chacune des dépenses encourues par la Municipalité.

ADOPTÉE

16-03-120 - 9.2 **ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 701 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 234 000 $ ET UN EMPRUNT DE 234 000 $ POURVOYANT À L'ACHAT ET À LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir et faire la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques;

ATTENDU QUE le coût de cette acquisition est estimé à 234 000 $;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de cette acquisition;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement numéro 701 relatif à l'acquisition et à la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques et décrétant une dépense de 234 000 $ et un emprunt de 234 000 $ soit adopté;

QUE le règlement numéro 701 entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

DOCUMENTS DÉPOSÉS

16-03-121 - 10.1 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2016.

16-03-122 - 10.2 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION / RÉSOLUTION NUMÉRO 16-02-058**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de correction de la résolution numéro 16-02-058 de la séance ordinaire du 9 février 2016.

Dans les deuxième et troisième ATTENDUS de ladite résolution, on devrait lire "règlement de lotissement" **au lieu de** "règlement de zonage".

16-03-123 - 10.3 **DÉPÔT - RAPPORT DE LA GREFFIÈRE - CORRECTION D'UN EXTRAIT DE RÉSOLUTION**

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport de la greffière, Me Marie-Pier Pharand, quant à la mention devant apparaître sur certains extraits de résolution:

Aux résolutions de la rubrique *Travaux publics* adoptées lors de la séance ordinaire du conseil du 13 octobre 2015, les mentions suivantes consignées au procès-verbal n'apparaissent pas lors de l'impression des extraits de résolution:

Avant l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption des résolutions de la rubrique Travaux publics et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il appert qu'un problème de nature technique ait généré ce manquement. La greffière certifie donc sous son serment d'office que ces mentions se retrouvent dans le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 octobre 2015, adopté à la séance du 10 novembre 2015.

Conséquemement, la greffière permet l'impression des extraits de résolution comprenant la mention manquante, sans qu'il ne soit requis d'adopter un procès-verbal de correction.

11 **POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Monsieur le conseiller Denis Charlebois s'exprime sur la quantité de demandes d'accès à l'information. Il mentionne que les organismes peuvent invoquer l'article 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, quant aux demandes abusives et/ou répétitives. Il mentionne également divers motifs qui pourraient s'avérer pertinents pour faire de telles demandes.

12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen veut savoir s'il y aura une subvention pour le règlement d'emprunt pour les travaux de voirie;

Un citoyen s'exprime sur une demande d'accès, veut savoir s'il aura une réponse à sa question;

Un citoyen veut savoir ou en sont les discussions avec Val-Morin pour la gestion du Parc. Il veut savoir si le comité avait un mandat de travailler dans un sens ou dans l'autre. Veut savoir s'il y aura une consultation publique sur la manière de gérer le Parc.

Un citoyen parle des eaux de ruissellement autour du Lac Doré. Veut savoir si un mandat a été donné à des ingénieurs à cette fin. Veut savoir si un suivi à été fait pour une maison du voisinage.

Un citoyen veut savoir pour le compost si les bacs préviendront les odeurs et empêcheront les ours de s'y attaquer.

16-03-124 - 13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 8 mars 2016 soit levée à 21h43.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 avril 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Greffière, responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Responsable des communications et adjointe au cabinet de la mairesse

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 **POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON**

Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif

Sous le thème *Le bénévolat, un geste gratuit, un impact collectif*, la semaine de l'action bénévole arrive à point nommé et nous donne l'occasion de rendre hommage à ceux et celles de notre village dont le dévouement a souvent un impact beaucoup plus large qu'on ne le pense.

Chaque petit geste a son importance. Chaque compétence trouve son utilité. Chaque sourire réchauffe un coeur, chaque bonne oreille rencontre celui qui a besoin de parler.

Mais la qualité particulière du bénévolat est que ce n'est pas qu'un geste à sens unique. Le plaisir de donner de son temps vaut bien des antidépresseurs! Multiplié par le plaisir de ceux qui en bénéficient!

Chaque étape de la vie est propice à « bénévoler ». Mais la retraite est sans doute le moment fort pour s'y adonner. Les exemples qu'on a eus sous le nez depuis l'enfance dictent le chemin de ce don de soi qui demande beaucoup plus d'ouverture d'esprit que de force physique.

Le bénévolat, ce sont aussi un millier de petits gestes « invisibles » que l'on prend souvent pour acquis; les tables bien mises au dîner communautaire, les chaises placées aux funérailles, l'ami qui fait un détour pour nous y amener, ne sont que quelques exemples.

Les vêtements bien lavés et rangés à la *Boutique des Abeilles* ont vu bien des mains s'en occuper. Les tricots pour les bébés à l'hôpital ne sont pas nés en même temps qu'eux! Les repas chauds livrés à domicile, les visites aux personnes seules, les responsables de nombreuses activités lors d'évènements sont le résultat tantôt de gestes prévus et planifiés, tantôt de gestes qui demeurent plus discrets ou spontanés.

Au-delà de la fête que nous réservons à nos bénévoles cette semaine, je tiens à rendre hommage à tous ceux et celles qui oeuvrent le plus souvent dans l'ombre pour offrir un peu de lumière aux autres.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-04-125 - 1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 12 AVRIL 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 avril 2016 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

16-04-126 - 1.3 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

ADOPTÉE

2 **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

16-04-127 - 2.1 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/PERSONNE	MEMBRES DU CONSEIL
Formation en ligne: FQM Mariage civil et union civile	jusqu'au 31 décembre 2016 en ligne	149,47 $ taxes incluses	Nicole Davidson
Formation: FQM La communication avec les médias et les citoyens	14 mai 2016 St-Sauveur	304,68 $ taxes incluses	Manon Paquin
Invitation: TACL Assemblée générale annuelle	12 avril 2016 Ste-Adèle		Manon Paquin
28e colloque: Carrefour action municipale et famille	2 et 3 juin 2016 Granby	265 $ taxes incluses	Ghislaine Boisclair
Rendez-vous conservation Laurentides - 2016	6 mai 2016	60,00 $ taxes incluses	Kathy Poulin

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-04-128 - 2.2 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION DE SENTIERS ET PAROIS D'ESCALADE - LOTS 2 989 914 ET 2 990 064**

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire du lot 2 989 914, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et du lot 2 990 064, anciennement l'hôtel La Sapinière;

ATTENDU QUE des sentiers de ski de randonnée, de randonnée pédestre, de vélo de montagne ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc. représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs, des sentiers aménagés et l'utilisation de la paroi de la montagne pour y faire de l'escalade.

ADOPTÉE

16-04-129 - 2.3 **AUTORISATION – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – RELAIS POUR LA VIE DE STE-AGATHE – BARRAGE ROUTIER (LEVÉE DE FONDS)**

ATTENDU la demande d'une bénévole au Relais pour la vie de Ste-Agathe de la Société canadienne du cancer pour la tenue d'un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, le 7 mai 2016;
ATTENDU que ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal permet un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, le 7 mai 2016;
QUE le conseil municipal permet aux bénévoles du Relais pour la vie de solliciter les automobilistes à cet endroit;
QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

16-04-130 - 2.4 **AUTORISATION - COTISATION ANNUELLE 2016 - ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle de monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 496,69 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-04-131 - 2.5 **AUTORISATION - AFFILIATION ANNUELLE 2016-2017 - ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DES LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'affiliation annuelle 2016-2017 de la municipalité à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides (ARLPHL) au coût de 200 $ plus taxes, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-04-132 - 2.6 **AUTORISATION DE PARTICIPATION - CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ - JUIN 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux (ADMQ) qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, les 15-16-17 juin 2016, au coût de 578,32 $ taxes incluses, les frais d'hébergement et de déplacement étant remboursable en vertu du règlement établissant un tarif applicable au cas ou des dépenses sont ocasionnées pour le compte de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-04-133 - 2.7 **ABROGATION - RÉSOLUTION 16-01-014 - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2016**

ATTENDU QUE le conseil municipal adopte annuellement une résolution autorisant le paiement de dépenses dites incompressibles, ladite résolution portant le numéro 16-01-014 pour l'année 2016;

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal du règlement 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit notamment la délégation au directeur de la Trésorerie du pouvoir d'engager et de payer des dépenses dites incompressibles;

ATTENDU QUE la résolution 16-01-014 est devenue inutile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal abroge la résolution 16-01-014, laquelle autorisait le directeur de la Trésorerie à engager et payer des dépenses dites incompressibles.

ADOPTÉE

3 **FINANCE ET TRÉSORERIE**

16-04-134 - 3.1 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mars 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 160001 à 160164 745 978,95 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-04-135 - 3.2 **MANDAT PROFESSIONNEL POUR RÉCUPÉRATION ADDITIONNELLE DE TPS ET TVQ - PLANITAXE (ÉTHIER AVOCATS INC.)**

ATTENDU QUE la Municipalité désire obtenir les services de Planitaxe pour une mise à jour ayant trait aux TPS et TVQ en vertu de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi sur la taxe de vente du Québec, et ce, pour toutes les périodes pertinentes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Planitaxe (Éthier avocats inc.) relativement à la récupération additionnelle de TPS et TVQ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer tout document pour donner plein effet à la présente;

QUE le conseil municipal versera à Planitaxe pour le travail exécuté, une commission équivalente à trente-cinq pour cent (35 %) des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêts, plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE

16-04-136 - 3.3 **APPROBATION - TARIFICATION - TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification pour des tournages cinématographiques ayant lieu dans le Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, à savoir:

Chalet	500 $/jour
Employé	50 $/heure/pers. les 8 premières heures (minimum 3 heures) 75 $/heure/pers. pour plus de 8 h 00
Véhicule	VTT: 20 $/heure Camionnette: 30 $/heure

ADOPTÉE

4 **TRAVAUX PUBLICS**

16-04-137 - 4.1 **LOCATION D'UN CAMION TOYOTA TACOMA 4X4 2016 - ENGAGEMENT DES CRÉDITS DE LA MUNICIPALITÉ POUR UNE PÉRIODE EXCÉDANT L'EXERCICE FINANCIER EN COURS**

ATTENDU l'embauche récente d'un coordonnateur au service des travaux publics;

ATTENDU QUE cette fonction requiert qu'un véhicule soit mis à la disposition du titulaire du poste;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à la location d'une camionnette pour une période de trente-six (36) mois;

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder par résolution lorsqu'elle désire engager ses crédits sur une période excédant l'exercice financier en cours;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service des travaux publics, monsieur Yves Frenette, à signer tous les documents requis pour donner suite à la proposition datée du 21 mars 2016, de Toyota Ste-Agathe pour la location d'un camion Toyota Tacoma 4x4 2016 pour une période de 36 mois, au montant de 18 104,40 $ taxes incluses, dont la mensualité s'élève à 502,90 $;

ADOPTÉE

16-04-138 - 4.2 **ADJUDICATION - CONTRAT - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - SERVICES PROFESSIONNELS - INGÉNIERIE, SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE VOIRIE**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels d'ingénierie, et de surveillance de travaux de voirie;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité deux (2) soumissionnaires, soit: WSP Canada inc. et Équipe Laurence experts-conseils;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat de services professionnels - Ingénierie et surveillance de travaux de voirie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Équipe Laurence experts-conseils, pour une somme de 19 400 $ taxes en sus;

QUE la firme Équipe Laurence experts-conseils soit informée qu'aucune dépense ne pourra être encourue pour le projet prévu à leur soumission, avant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt numéro 702, à l'exception d'un montant n'excédant pas 5% du montant du règlement d'emprunt;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à imputer le paiement des honoraires professionnels à même le règlement d'emprunt numéro 702, une fois qu'il sera entré en vigueur.

ADOPTÉE

16-04-139 - 4.3 **INSTALLATION - PANNEAUX SIGNALÉTIQUES DE VITESSE - RUE MAURICE-MONTY**

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec demande à la Municipalité d'installer des panneaux signalétiques de vitesse sur la rue Maurice-Monty afin de sensibiliser les automobilistes à diminuer leur vitesse de circulation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal acquiesce à la demande de la Sûreté du Québec en permettant l'installation de deux (2) panneaux signalétiques de vitesse de 40 km/heure sur la rue Maurice-Monty afin de sensibiliser les automobilistes à diminuer leur vitesse de circulation.

ADOPTÉE

5 **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

16-04-140 - 5.1 **ADJUDICATION - COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - APPEL D'OFFRES 2016-001**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la collecte et transport des matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 15 mars 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE, lors de cette ouverture, les entreprises suivantes ont déposé une soumission:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Les entreprises St-Donat ltée	1 242 940,03 $
Les services de récupération et conteneurs Miller inc.	1 755 648,02 $

ATTENDU QUE suite à l'examen des soumissions une erreur de calcul a été relevée dans les soumissions de Les services de récupération et conteneurs Miller inc. et Les entreprises St-Donat ltée;

ATTENDU QUE suivant les avis juridiques obtenus, la Municipalité doit corriger toute erreur de calcul pour obtenir le coût global de la soumission lorsqu'une telle opération n'entraine aucune explication ou raisonnement complexe de ce que le soumissionnaire a voulu dire;

ATTENDU QUE les corrections effectuées respectent ces conditions;

ATTENDU QUE l'ordre des soumissions conformes reçues se présente ainsi:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Les services de récupération et conteneurs Miller inc.	1 095 483,22 $
Les entreprises St-Donat ltée	1 239 599,56 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat de collecte et transport des matières résiduelles à Les services de récupération et conteneurs Miller inc. au prix de 1 095 483,22$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

16-04-141 - 5.2 **ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - MODIFICATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DÉJÀ EXISTANT - 2010, MONTÉE DU 2E RANG**

ATTENDU QU'une demande de modification de projet a été déposée en bonne et due forme à la Municipalité et que tous les documents nécessaires pour procéder à son évaluation ont été joints à la demande;

ATTENDU QUE le projet est assujetti au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE le projet prévoit une compatibilité des occupations prévues avec le milieu d'insertion;

ATTENDU QUE le projet contribue à la mise en valeur des espaces extérieurs et des aménagements paysagers;

ATTENDU QUE le projet contribue à la protection et à la mise en valeur des arbres, des milieux fragiles, des boisés et du couvert forestier;

ATTENDU QUE la demande répond à tous les différents critères d'évaluation en vertu du règlement sur les PPCMOI;

ATTENDU QUE l'usage faisant l'objet de la demande est inclus dans la classe d'usage C508, soit un établissement d'enseignement et d'hébergement incluant les usages accessoires à l'intérieur de la zone EF-03;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 avril 2016 à 19 h 00, en la salle du conseil municipal, afin d'expliquer le projet faisant l'objet de la demande et d'entendre les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte, en vertu du règlement 609 et ses amendements sur les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI), un second projet de résolution relatif à la demande de PPCMOI numéro 2015-00089 au 2010, montée du 2e rang, ayant pour effet d'accorder ladite demande;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE cette demande, tel qu'il appert à la résolution numéro 11-09-268 adoptée le 13 septembre 2011, modifie le projet particulier de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) déjà existant à cette adresse devra respecter les conditions suivantes:

- l'usage principal doit demeurer l'habitation;

- la superficie totale des usages accessoires ne doit pas excéder 220 m^2;

- la capacité maximale sur le site ne doit pas excéder 50 personnes ;

- le ratio de cases de stationnement pour l'usage commercial de 1 case / 20 mètres carrés de superficie doit être respecté;

- l'espace de stationnement ne doit pas être asphalté;

- les enclos ou bacs à déchets, recyclage ou matières organiques doivent être implantés en cour arrière ou latérale.

ADOPTÉE

16-04-142 - 5.3 **AUTORISATION - DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) - AMÉNAGEMENT D'UNE DESCENTE À CANOT**

ATTENDU le projet d'aménagement d'une descente à canot au coin des rues Ste-Olive et du chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE l'aménagement projeté se trouve dans la bande riveraine de la Rivière du Nord;

ATTENDU la nécessité d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Jade Côté de DWB consultants à faire une demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC, au coût de 569 $ payable au Ministre des Finances du Québec.

ADOPTÉE

16-04-143 - 5.4 **HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - APUR - PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME (PPU)**

ATTENDU la résolution numéro 15-04-163 adoptée le 14 avril 2015 octroyant un contrat de services professionnels à la firme Apur pour l'élaboration d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le noyau villageois de Val-David ;

ATTENDU la demande de la Municipalité quant à la préparation d'une nouvelle esquisse et perspective visuelle par la firme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unamimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les honoraires professionnels supplémentaires et leur paiement à la firme Apur, pour la préparation d'une nouvelle esquisse et perpective visuelle dans le cadre de l'élaboration d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU), pour un montant total de 1 200 $, taxes incluses.

ADOPTÉE

16-04-144 - 5.5 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1065, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Yann Invernizzi concernant le projet d'enseigne au 1065, route 117.

ATTENDU QUE les dimensions et le lettrage de l'enseigne contribuent à créer un corridor visuel paysager de qualité;

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2016-00012 au 1065, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 mars 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-04-145 - 5.6 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1066, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Serap Yilmaz concernant le projet d'enseigne au 1066, route 117.

ATTENDU QUE les dimensions et le lettrage de l'enseigne contribuent à créer un corridor visuel paysager de qualité;

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2016-00007 au 1066, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 1er et 15 mars 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-04-146 - 5.7 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1417, ROUTE 117**

DEMANDE MODIFIÉE de monsieur Gaétan Gariépy concernant le projet d'enseigne au 1417, route 117.

ATTENDU QUE les dimensions et le lettrage de l'enseigne contribuent à créer un corridor visuel paysager de qualité;

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2016-00004 au 1417, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 17 mars 2016 sans les panneaux représentant une fraise et une carotte, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-04-147 - 5.8 **DÉROGATION MINEURE: 2080, RUE MATTERHORN**

DEMANDE de madame Fanny Tassé relativement au 2080, rue Matterhorn afin de permettre l'empiétement du bâtiment principale de 1,27 mètre dans la marge de recul arrière et de 1,45 mètre dans la marge de recul avant secondaire alors que le règlement de zonage prescrit une marge de recul arrière de 9 mètres et une marge avant secondaire de 6 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00010 au 2080, rue Matterhorn, tel que démontré sur le document préparé par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, minute 4907, en date du 20 novembre 2015.

ADOPTÉE

16-04-148 - 5.9 **DÉROGATION MINEURE: 2871, 1ER RANG DONCASTER**

DEMANDE de Me Sylvie Plourde à titre de représentante de madame Jacqueline Nolet et monsieur Gérald Sureau relativement au 2871, 1er rang de Doncaster afin de permettre l'empiétement du bâtiment principale de 7,82 mètres dans la rive de 10 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00010 au 2871, 1er rang de Doncaster, tel que démontré sur le document préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, minute 21952, en date du 15 juin 2015.

ADOPTÉE

16-04-149 - 5.10 **DÉROGATION MINEURE: 1092, RUE DU TOUR-DU-LAC**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Daniel Lévesque déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt.

DEMANDE de madame Anne Audit et monsieur Daniel Lévesque relativement au 1092, rue du Tour-du-Lac afin de permettre la création d'un lot dont l'angle projeté de la ligne latérale par rapport à la ligne d'emprise de la rue est de 58 degrés alors que le règlement de lotissement numéro 602 prescrit que les lignes latérales de lots doivent former un angle droit de 90 degrés sans jamais être inférieur à 75 degrés.

ATTENDU la demande de madame Anne Audit et monsieur Daniel Lévesque relativement au 1092, Tour-du-Lac à Val-David;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016;

Après étude et considération:

Monsieur le conseiller Alain Tousignant demande le vote.

Votent pour :

Kathy Poulin

Denis Charlebois

Nicole Davidson

Votent contre :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Ghislaine Boisclair

Alain Tousignant

Manon Paquin

Conformément à l'article 161 du Code municipal du Québec, *le chef du conseil (...) a droit de voter mais n'est pas tenu de le faire; quand les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.*

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal rejette la demande de dérogation mineure numéro 2016-00006 au 1092, rue du Tour-du-Lac, tel que démontré sur le document préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, minute 8591, en date du 13 novembre 2015.

Monsieur le conseiller Daniel Lévesque ne vote pas sur la résolution.

REJETÉE SUR DIVISION

16-04-150 - 5.11 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 990 884, RUE D'INNSBRUCK**

DEMANDE de madame Lyne Therrien et monsieur Christian Lafleur concernant le projet de construction d'un bâtiment principale sur le lot 2 990 884 situé sur la rue d'Innsbruck

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00017 sur le lot 2 990 884, rue d'Innsbruck tel que démontré sur les plans et documents reçus le 15 mars 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

Note au procès-verbal :

Cette résolution a été corrigée par procès-verbal de correction, par une résolution adoptée le 10 mai 2016 (10.5)

ADOPTÉE

16-04-151 - 5.12 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 5 129 017, RUE DES HAUTS-BOIS**

DEMANDE de madame Kim Krawanski concernant le projet de construction d'un bâtiment principal sur le lot 5 129 017 situé sur la rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00016 sur le lot 5 129 017, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 7 et 8 mars 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

16-04-152 - 5.13 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1309, RUE DION**

DEMANDE de monsieur Claude Lévesque concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal au 1309, rue Dion.

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit prendre appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit éviter les murs aveugles et monotones en créant un rythme, une modulation et des variations de volumes dans les façades ainsi que par la présence de détails architecturaux particuliers s'inscrivant tant dans un contexte contemporain que traditionnel villageois;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit favoriser les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la façade latérale d'un bâtiment principal visible d'une voie publique est conçue comme une façade principale tout en respectant la prédominance de la façade principale du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet de construction numéro 2015-00094 au 1309, rue Dion, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 mars 2016.

ADOPTÉE

16-04-153 - 5.14 **AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - ADHÉSION SERVICE PERLE DU PORTAIL GOUVERNEMENTAL DE SERVICES**

ATTENDU la demande reçue du ministère de l'emploi et de la solidarité sociale quant à un protocole d'entente visant l'offre pour un guichet multiservice permettant un accès simplifié à des services publics;

ATTENDU QUE PerLE est un service interactif Web, développé par Industrie Canada, qui permet aux entreprises de générer une liste de permis, licences et certificats d'autorisation requis des gouvernements fédéral, provinciaux et des municipalités locales et qu'il est intégré à Portail Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite participer au service PerLE;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente concernant le service PerLE.

ADOPTÉE

16-04-154 - 5.15 **MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1660, ROUTE 117 - TRAVAUX NON CONFORMES D'ENSEIGNE ET D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR**

ATTENDU la demande de permis 2006-00064 pour l'emplacement situé au 1660, route 117;

ATTENDU QUE des travaux non conformes ont été effectués quant à une enseigne et à l'éclairage extérieur du bâtiment et du terrain;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux travaux non conformes d'enseigne et d'éclairage extérieur du bâtiment et du terrain sis au 1660, route 117.

ADOPTÉE

16-04-155 - 5.16 **MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1650, ROUTE 117 - TRAVAUX NON CONFORMES D'ENSEIGNE ET D'ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR**

ATTENDU la demande de permis 2015-00055 pour l'emplacement situé au 1650, route 117;

ATTENDU QUE des travaux non conformes ont été effectués quant à une enseigne et à l'éclairage extérieur du bâtiment et du terrain;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux travaux non conformes d'enseigne et d'éclairage extérieur du bâtiment et du terrain sis au 1650, route 117.

ADOPTÉE

16-04-156 - 5.17 **MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 989, ROUTE 117 - TRAVAUX NON CONFORMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN ET DE STATIONNEMENT ET REMISAGE PROHIBÉS**

ATTENDU la demande de permis 2013-00180 pour l'emplacement situé au 989, route 117;

ATTENDU QUE des travaux non conformes ont été effectués quant à l'aménagement du terrain ainsi que le stationnement et remisage prohibés;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux travaux non conformes d'aménagement du terrain ainsi que de stationnement et remisage prohibés pour l'immeuble sis au 989, route 117.

ADOPTÉE

16-04-157 - 5.18 **MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1324, ROUTE 117 - TRAVAUX NON CONFORMES QUANT À UNE ENSEIGNE**

ATTENDU la demande de permis 2014-00299 pour l'emplacement situé au 1324, route 117;

ATTENDU QUE des travaux non conformes ont été effectués quant à une enseigne;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

Après étude et considération:

Monsieur le conseiller Alain Tousignant demande le vote

Votent pour :

Daniel Lévesque

Denis Charlebois

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Votent contre :

Kathy Poulin

Ghislaine Boisclair

Alain Tousignant

Manon Paquin

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal ne mandate pas la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, relativement aux travaux non conformes d'enseigne pour l'immeuble sis au 1324, route 117.

REJETÉE SUR DIVISION

6 LOISIRS ET CULTURE

16-04-158 - 6.1 APPROBATION - TARIFICATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS - PRINTEMPS-ÉTÉ 2016

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la nouvelle tarification pour les activités de loisirs prévues au printemps et à l'été 2016, à savoir:

PRINTEMPS:

Enfants	
Soccer intérieur	25,00 $
Adultes	
Atelier de photographie	70,00 $
Atelier de dégustation-débutant	110,00 $
Atelier de dégustation-Espagne	110,00 $
Cardio santé en plein air (1x/sem)	100,00 $
Cardio santé en plein air (2x/sem)	180,00 $
Danse sociale	80,00 $
Visites culturelles/Pompéi	50,00 $
Espagnol	110,00 $
Volley-ball récréatif	50,00 $
50 ans et +	
Mise en forme et vitalité 50+ (1x/sem)	130,00 $
Mise en forme et vitalité 50+ (2x/sem)	230,00 $

ÉTÉ:

Soccer extérieur enfants	50,00 $
Soccer extérieur femmes	35,00 $
Soccer extérieur hommes	35,00 $

Tennis enfants 3-9 ans	45,00 $/session	(6x)
Tennis enfants 10-14 ans	50,00 $/session	(6x)
Tennis adultes	95,00 $/session	(14x)

Camp de jour	Camp seulement	Avec service de garde
27 juin au 19 août	75 $/sem	110 $/sem

Garde à la carte	50,00 $	(10x)
Chandail	10,00 $ ou 2 pour 15,00 $	

ADOPTÉE

16-04-159 - 6.2 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues de Moisson Laurentides, Cinémathèque Mélies et Félix Desjardins;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil muncipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes suivants:

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général) :

- 200 $ - Moisson Laurentides (commandite tournoi de golf);
- 100 $ - Félix Desjardins (Coupe Dodge 2016 à Québec avec les Montagnards Pee-Wee BB du 20 au 24 avril 2016);

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à la Cinémathèque Mélies, à titre gratuit, le vendredi 22 avril 2016 de 15 h à 22 h.

ADOPTÉE

16-04-160 - 6.3 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE - COMPTOIR ALIMENTAIRE DE VAL-DAVID**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière au Comptoir alimentaire de Val-David au montant de 1 500 $, puisée à même le poste budgétaire "Subventions";

ADOPTÉE

16-04-161 - 6.4 **AUTORISATION - LOCATION DE TERRAINS DE TENNIS - ÉTÉ 2016**

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir des cours de tennis dans le cadre de sa programmation estivale 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède pas de terrains de tennis;

ATTENDU QUE le propriétaire du parc de roulottes Vallée-Bleue met deux terrains de tennis à la disposition de ses membres;

ATTENDU la volonté du propriétaire de louer ses terrains de tennis pour la tenue des cours offerts par la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Lynne Lauzon, directrice du service Loisirs et culture, à louer deux (2) terrains de tennis pour un montant de 400 $ (taxes applicables), pour la période du 14 mai au 10 octobre 2016, pour la tenue des cours offerts par la Municipalité.

ADOPTÉE

16-04-162 - 6.5 **ADOPTION - TARIFICATION PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN - ÉTÉ 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison estivale 2016, selon le tableau suivant:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

		ACTIVITÉS		
		Marche	Vélo	Escalade
			Journalier / Saisonnier	
RÉSIDENT	Adulte 60 ans et + 11-17 ans 10 ans et moins		GRATUIT	
NON-RÉSIDENT	Adulte	8 $ / 50 $	10 $ / 60 $	10 $ / 60 $
	60 ans et +	8 $ / 45 $	10 $ / 55 $	10 $ / 55 $
	11-17 ans	Gratuit	7 $ / 45 $	7 $ / 45 $
	10 ans et moins*		GRATUIT	
GROUPE SCOLAIRE, GARDERIE, CAMP DE JOUR, ASSOCIATION, REGROUPEMENT (6 À 17 ANS)		4 $ / personne (indépendamment du nombre de personnes)		
BILLET QUOTIDIEN CORPORATIF		5 $ / ADULTE		
ÉCOLE ESCALADE				3 $
MEMBRE FQME				8 $
		GROUPES DE 15 ET PLUS 1 GRATUITÉ PAR 15 PERSONNES		
NON-RÉSIDENT	Adulte (18 ANS et +)	5 $ / personne	7 $ / personne	7 $ / personne
	Groupe (6-17 ANS)		4 $ / personne	

ADOPTÉE

16-04-163 - 6.6 **AIDE FINANCIÈRE - LÉZARTS LOCO - ABROGATION DES RÉSOLUTIONS 14-02-073, 14-11-480 ET 16-03-106**

ATTENDU QUE le 11 février 2014, le conseil municipal a adopté la résolution 14-02-073 prévoyant une aide financière à l'organisme Lézarts Loco pour la période de mars 2014 à janvier 2017;

ATTENDU QUE le 11 novembre 2014, le conseil municipal a adopté la résolution 14-11-480, laquelle abrogeait la résolution 14-02-073 et ce, afin de modifier la date de fin de l'aide financière pour l'établir à décembre 2017;

ATTENDU QUE cette résolution prévoyait notamment le versement de l'aide financière le 1er jour des mois de mars, juin, septembre et décembre;

ATTENDU QUE l'organisme a fait part à la Municipalité que cette date de versement pouvait occasionner des difficultés administratives;

ATTENDU QUE la résolution 14-11-480 prévoyait également que l'organisme devait remettre à la Municipalité un montant équivalent au paiement de la portion de taxes municipales attribuables à leur local;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime que l'organisme n'avait pas à remettre cette portion de taxes municipales à la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a exprimé la volonté de régulariser ces situations, en adoptant la résolution 16-03-106 le 8 mars 2016, laquelle prévoyait la signature d'un protocole d'entente avec l'organisme, abrogeant du même coup la résolution 14-11-480;

ATTENDU QUE la résolution 16-03-106 et le protocole qui devait en découler corrigeaient les dates de versements de l'aide financière, faisant toutefois mention d'un montant plus taxes et omettant de rectifier la question des remises des taxes municipales par l'organisme;

ATTENDU QUE ces modalités ne répondaient pas adéquatement aux besoins de l'organisme ni à la volonté du conseil municipal;

ATTENDU QUE le conseil municipal continue de reconnaître le dynamisme de Lézarts Loco, souhaitant toutefois le faire par le biais d'une résolution édictant les modalités des versements de l'aide financière;

ATTENDU QU'un premier versement de 6 522,84 $ a déjà été effectué en date du 10 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal abroge les résolutions 14-02-073, 14-11-480 et 16-03-106;

QUE le conseil municipal annule conséquemment la remise de taxes acquittées par l'organisme pour les années 2014 et 2015 au montant total de 1 971,03 $, lequel sera retourné à l'organisme par chèque;

QUE le conseil municipal octroie à l'organisme Lézarts Loco une aide financière pour l'année 2016 de 26 091,37 $, payable en 4 versements de 6 522,84 $ les 15e jour des mois de février, mai, août et septembre 2016;

QUE le conseil municipal entérine le premier versement pour le mois de février 2016, effectué le 10 mars dernier, et ce, en l'absence d'un protocole ou d'une résolution valide à cet effet.

ADOPTÉE

16-04-164 - 6.7 **AIDE FINANCIÈRE - 1001 VISAGES ET FÊTE DU BARBOUILLAGE**

ATTENDU la demande de soutien datée du mois de février 2016 provenant de l'organisme 1001 Visages;

ATTENDU la résolution numéro 12-05-126 adoptée par le conseil municipal le 8 mai 2012, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une aide financière, et ce, par le biais d'un protocole d'entente;

ATTENDU QUE le protocole d'entente est venu à échéance le 10 janvier 2016;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de continuer de soutenir l'événement 1001 Visages et la Fête du Barbouillage;

ATTENDU QUE la Municipalité reconnaît à l'organisme son rôle de soutien aux professionnels du dessin d'humour;

ATTENDU QUE l'événement 1001 Visages et la Fête du Barbouillage sont voués à la diffusion et au développement des nouvelles tendances dans le domaine de la caricature et du dessin d'humour;

ATTENDU QUE les événements attirent un nombre important de visiteurs;

ATTENDU QUE ces événements contribuent au positionnement et au rayonnement culturel de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie à l'organisme 1001 Visages une aide financière pour l'année 2016 de 4 000 $, en sus d'un montant de 2 000 $ pour la Fête du Barbouillage, totalisant une aide financière de 6 000 $, payable en deux (2) versements soit 80 % le 18 mai 2016 et 20 % suivant la réception du rapport d'activités et du bilan financier;

QUE le conseil municipal exige que l'organisme fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 000 000 $ à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle pour la durée de l'événement, et ce, dans les 10 jours le précédant;

QUE cette résolution n'exempte pas l'organisme d'obtenir les permis nécessaires à la tenue de leurs événements, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-04-165 - 6.8 **AIDE FINANCIÈRE - FESTIVAL DES CONTES MALTÉS**

ATTENDU la demande de soutien datée du 20 janvier 2016;

ATTENDU la résolution numéro 15-03-121 adoptée par le conseil municipal le 10 mars 2015, laquelle prévoyait l'octroi d'une aide financière pour la tenue de l'événement Festival des Contes Maltés organisé par l'Association québécoise d'éducation à la bière (A.Q.E.B.);

ATTENDU la volonté du conseil municipal de continuer de soutenir l'événement Festival des Contes Maltés;

ATTENDU QUE l'événement attire un nombre important de visiteurs;

ATTENDU QUE cet événement contribue au positionnement et au rayonnement culturel de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal octroie à l'A.Q.E.B. un aide financière pour l'année 2016 de 2 000 $ pour l'organisation de l'événement Festival des Contes Maltés payable en deux (2) versements soit 80 % le 18 mai 2016 et 20 % suivant la réception du rapport des activités et du bilan financier;

QUE le conseil municipal exige que l'organisme fournisse une preuve d'assurance pour la responsabilité civile de 2 000 000 $ à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle pour la durée de l'événement, et ce, dans les 10 jours le précédant;

QUE cette résolution n'exempte pas l'organisme d'obtenir les permis nécessaires à la tenue de leur événement, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-04-166 - 6.9 **AIDE FINANCIÈRE - MARCHÉ PUBLIC DES LAURENTIDES**

ATTENDU la demande de soutien datée du 30 mars 2016 provenant de l'organisme Marché public des Laurentides;

ATTENDU la résolution numéro 15-03-121 adoptée par le conseil municipal le 10 mars 2015, laquelle prévoyait l'octroi d'une aide financière pour l'organisme Marché public des Laurentides pour la tenue des marchés publics de Val-David;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de continuer de soutenir l'organisme Marché public des Laurentides;

ATTENDU QUE les événements attirent un nombre important de visiteurs;

ATTENDU QUE ces événements contribuent au positionnement et au rayonnement de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer un protocole d'entente d'une durée d'un an, soit du 16 mai 2016 au 15 mai 2017, avec l'organisme Marché public des Laurentides, pour la tenue des marchés publics de Val-David, prévoyant notamment l'octroi d'une aide financière de 15 000 $.

ADOPTÉE

16-04-167 - 6.10 **REPORTÉ À LA SÉANCE DE MAI**

7 **AVIS DE MOTION**

16-04-168 - 7.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 706**

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 706 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité du Village de Val-David.

16-04-169 - 7.2 **AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 600**

Je, Kathy Poulin, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté un projet de règlement visant à intégrer, au plan d'urbanisme, un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour la mise en valeur du coeur villageois de la Municipalité du Village de Val-David.

16-04-170 - 7.3 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 601-23**

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 601-23 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de modifier des usages autorisés dans les zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 et REC-05 concernant la suppression de la classe d'usage C502 - Résidence de tourisme.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

16-04-171 - 7.4 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 707**

Je, Daniel Lévesque, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 707 pour payer les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout et autres travaux connexes sur des tronçons des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard ainsi que les frais incidents pour un montant de 450 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 450 000.

8 **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

16-04-172 - 8.1 **ADOPTION - PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE H-32**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 601-22, modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de créer une nouvelle zone H-32;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mardi 10 mai 2016 à 19h00 dans la salle du conseil municipal, située au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

16-04-173 - 8.2 **ADOPTION - PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 705 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 705 concernant la division de la Municipalité du Village de Val-David en six (6) districts électoraux.

Note au procès-verbal :

La greffière note au procès-verbal la mention suivante :

Une version préliminaire du premier projet du règlement a été distribuée au public avant la tenue de la séance, dont un extrait se lit comme suit:

District électoral numéro 5 : Route 117 - Ermitage - chemin de l'Ile - Riverside

(576 électeurs avec un écart de -16,7 %)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-ouest et du chemin de la Rivière, la ligne arrière du chemin de la Rivière (côté sud-ouest), le prolongement du chemin de l'Ile (coté sud-est) la rivière du Nord, la ligne arrière de la rue Bastien, son prolongement jusqu'à la rivière du Nord, cette rivière, la limite municipale sud-est, la ligne arrière de la route 117 (côté ouest et sud - incluant la rue Vendette) et la limite municipale nord-ouest, jusqu'au point de départ.

District électoral numéro 5 : Route 117 - Ermitage - chemin de l'Ile - Riverside

(576 électeurs avec un écart de -16,7 %)

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-ouest et du chemin de la Rivière, la ligne arrière du chemin de la Rivière (côté sud-ouest), le prolongement du chemin de l'Ile (coté sud-est), la rivière du Nord, la limite municipale sud-est, la ligne arrière de la route 117 (côté ouest et sud - incluant la rue Vendette) et la limite municipale nord-ouest, jusqu'au point de départ.

Cette version est celle ayant été adoptée par le conseil et celle qui fera l'objet d'un examen par les électeurs de la Municipalité et la Commission de la représentation électorale du Québec. À cet effet, un avis public paraîtra dans un journal local le 20 avril 2016.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

9 **RÈGLEMENTS**

16-04-174 - 9.1 **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 702 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL ET AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 850 000 $ À CES FINS**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la réfection du réseau routier local;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 850 000 $;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 702 décrétant l'exécution de travaux de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 850 000 $ et que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

10 **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

16-04-175 - 10.1 **DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés - Embauche de personnel syndiqué.

16-04-176 - 10.2 **DÉPÔT MENSUEL DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE**

Le conseil municipal prend acte des démissions suivantes:

- Manon Sirois: 17 avril 2016
- Ghyslaine Blaquière: fin de la saison hivernale 2016

16-04-177 - 10.3 **DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER - RÈGLEMENT 701**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat du greffier - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 701 décrétant une dépense de 234 000 $ et un emprunt de 234 000 $ pourvoyant à l'achat et à la distribution de matériel pour la collecte des matières organiques.

16-04-178 - 10.4 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 mars 2016.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-04-179 - 10.5 **DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la Trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mars 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11 **POINT D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

16-04-180 - 13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 12 avril 2016 soit levée à 21h34.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Nicole Davidson
Mairesse

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
mpp
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 10 mai 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Greffière Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse Responsable des communications

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance à 19 h 54 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 **POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON**

Tendre la main pour entraide et soutien

Récemment, j'ai participé à une rencontre à Mont-Tremblant organisée par *CASA des Laurentides* (Concert Action Soutien Autonomie des Laurentides). CASA consacre ses efforts à la concertation des différents organismes existants pour répondre aux besoins des aînés et des personnes en perte d'autonomie, dans le but de favoriser leur maintien à domicile le plus longtemps possible. La première heure était animée par le directeur du *Programme de soutien à l'autonomie des personnes « âgées »* (c'est comme ça que notre ministère de la santé et des services sociaux appellent les aînés de notre société) a fait un bref survol des services offerts dans les grandes Laurentides. Ensuite le coordonnateur de ***Prévoyance envers les aînés*** est venu expliquer le rôle de ses *sentinelles*, qui sont les yeux et les oreilles des besoins exprimés sur le terrain. Cet organisme travaille spécifiquement à la défense des droits fondamentaux des personnes aînées, à leur sécurité et qualité de vie, qu'il y ait urgence ou non.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il m'a semblé pertinent après avoir échangé avec les invités de cette rencontre de rappeler à notre mémoire les partenaires qui oeuvrent dans la région pour répondre au service des citoyens. Parmi ces organismes, ***Soins Laurentides***, mieux connu depuis longtemps sous le nom ***Laurentian Care***. Les représentants de *Soins Laurentides* me faisaient remarquer que, malheureusement, les gens tardent à faire appel à leurs services, croyant à tort que ce serait signer d'avance pour une hospitalisation. Pourtant, on parle d'abord de soins à domicile, de soutien et d'accompagnement, de supervision, de stimulation à la mobilité et de répit pour les proches aidants.

D'autres organismes, nés du milieu, offrent aussi des services du genre aux citoyens des Laurentides. Je pense au ***Centre d'action bénévole Laurentides***, avec sa popote roulante et son service d'accompagnement en voiture. Je pense au ***Programme PAIR***, qui assure un contact quotidien par téléphone aux personnes vivant seules. Je pense à ***Palliacco***, dont les bénévoles accompagnent les personnes en fin de vie en même temps qu'ils offrent du répit aux proches-aidants.

Nous avons tous un jour ou l'autre besoin d'aide. Des jeunes et des moins jeunes trouveront ce dont ils ont besoin pour les aider à sortir des moments difficiles et à se reprendre en main. Je pense au ***Club Air Pur***, nos AA, qui se réunissent ici-même tous les mercredis soirs. Je pense au ***Centre de réadaptation en dépendance des Laurentides***, maintenant intégré au CISSS et qui offre des services spécialisés de désintoxication, de réadaptation et de réinsertion sociale. Je pense au ***Centre de prévention du suicide Le Faubourg***; en plus de l'intervention téléphonique disponible 7 jours par semaine, 24 heures sur 24, le Centre assure l'accès à des services de qualité aux personnes suicidaires, à leurs proches, aux personnes endeuillées à la suite d'un suicide, ainsi qu'aux intervenants qui les côtoient. Je pense à ***Parents uniques des Laurentides***, qui vient en aide aux familles monoparentales.

Quand on est confronté à la réalité des proches-aidants, on se rend compte à quel point l'***APHIL*** (Association des personnes handicapées intellectuelles des Laurentides), ***L'APPUI pour les proches aidants d'aînés***, la ***Société Alzheimer des Laurentides***, ***L'Envolée*** et bien d'autres font un travail formidable et peuvent faire la différence dans la vie de bien des gens.

Entre survivre et vivre, il ne suffit parfois que d'une main tendue.

16-05-181 - 1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 10 MAI 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 mai 2016 soit adopté, en retirant toutefois le point 8.2.

ADOPTÉE

16-05-182 - 1.3 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2016**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2016.

ADOPTÉE

2 **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-05-183 - 2.1 **PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LA VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENT CRIMINEL**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Nicole Davidson et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec, concernant la vérification des antécédants criminels de tous les bénévoles et/ou travailleurs de la Municipalité qui pourraient être en contact avec une personne vulnérable, tel que défini dans le protocole d'entente;

QUE le conseil municipal désigne Me Marie-Pier Pharand, greffière, responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe, représentante de la Municipalité ayant la responsabilité d'identifier convenablement avec une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui consentiront à la vérification de leur antécédent criminel par la Sûreté du Québec;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

16-05-184 - 2.2 **ADHÉSION ANNUELLE - RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET DE VILLAGES EN SANTÉ**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle de la Municipalité au Réseau québécois de villes et de villages en santé pour l'année 2016, et ce, au coût de 75 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

16-05-185 - 2.3 **AUTORISATION - COMMANDITE - TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

ATTENDU l'invitation de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts reçue le 8 avril 2016 pour le tournoi de golf devant se tenir le 25 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 175 $ pour l'achat de commandite d'un trou lors de l'édition 2016 du tournoi de golf de la Chambre de commerce de Sainte-Agathe-des-Monts, lequel se tiendra le 25 mai prochain.

ADOPTÉE

16-05-186 - 2.4 **DEMANDE DE DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE**

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent notamment aux maires de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité que la mairesse, madame Nicole Davidson, soit désignée comme célébrant compétent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal demande au ministre de la Justice de désigner la mairesse, madame Nicole Davidson, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice.

ADOPTÉE

3 **FINANCE ET TRÉSORERIE**

16-05-187 - 3.1 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 avril 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 160165 à 160354 — 1 177 485,68 $

ADOPTÉE

4 **TRAVAUX PUBLICS**

16-05-188 - 4.1 **ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE - RESURFAÇAGE - AJUSTEMENT DES REGARDS - PAVAGE DE SECTIONS DE RUES PLEINE LARGEUR - CONSTRUCTION DE DALOTS ASPHALTÉS - APPEL D'OFFRES 2016-002**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réparation de pavage - resurfaçage - ajustement des regards - pavage de sections de rues pleine largeur - construction de dalots asphaltés - 2016-002;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 28 avril 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Pavage Jéromien	151 238,12 $
Aménagement De Sousa (4042077 Canada inc.)	147 859,00 $
Constructions Anor (1992) inc.	174 721,76 $
Pavage Ste-Adèle Ltée	139 033,52 $
Pavage Laurentien (9299-6404 Québec inc.)	**124 506,42 $**
Asphalte Bélanger inc.	130 992,03 $
Pavage E. Perreault inc.	147 546,21 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Pavage Laurentien (9299-6404 Québec inc.);

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 124 506,42 $ (taxes incluses) le tout conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-05-189 - 4.2 **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RACCORDEMENT DU PUITS DONCASTER - RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

ATTENDU QUE les travaux d'aménagement et de raccordement du puits Doncaster sont terminés;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la réception définitive des travaux;

ATTENDU le rapport de monsieur Jessee Tremblay, ing., MBA, chargé de projet de la firme Les Consultants S.M. inc. daté du 2 mars 2016, recommandant la réception définitive des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal procède à la réception définitive des travaux d'aménagement et de raccordement du puits Doncaster;

QUE le conseil municipal autorise la libération de la retenue de 5 % pour un montant total de 31 868,22 $ au bénéfice de l'entrepreneur Norclair inc.

ADOPTÉE

5 **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

16-05-190 - 5.1 **DÉROGATION MINEURE: 874, RUE HILLSIDE**

DEMANDE de madame Carole Létourneau relativement au 874, rue Hillside afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 1,38 mètre dans la marge arrière et de 0,21 mètre dans la marge latérale.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00011 au 874, rue Hillside, tel que démontré sur le document préparé par Sylvie Filion, arpenteure-géomètre, minute 4556, en date du 20 novembre 2014.

ADOPTÉE

16-05-191 - 5.2 **DÉROGATION MINEURE: 1005, RUE DU TOUR-DU-LAC**

DEMANDE de monsieur Maxime Sylvain relativement au 1005, rue du Tour-du-Lac afin de permettre l'implantation de bacs et conteneurs à déchets et à matières recyclables en cour avant à une distance de 0,28 mètre alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit que les bacs et conteneurs doivent être implantés en cour latérale ou arrière et à 1 mètre des limites de terrains.

PAROLE AU PUBLIC: Madame Searle s'oppose à la dérogation parce qu'elle est touchée par les déchets du Prema Shanti, elle mentionne que les odeurs sont nauséabondes. Il y aurait trop de déchets pour les conteneurs et les conteneurs peuvent parfois être maintenus ouverts. Trouve que les déchets de cette adresse sont trop près de sa propriété. Mentionne avoir fait plusieurs appels téléphoniques auprès de la Municipalité et de la MRC. Mentionne que sa qualité de vie est affectée négativement. Madame s'oppose à cette dérogation.

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation porte atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE les travaux relatifs à la demande n'ont pas fait l'objet d'un permis de construction et n'ont pas été exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro 2016-00019 au 1005, rue du Tour-du-Lac, tel que démontré sur le document préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15 280, en date du 19 février 2016.

ADOPTÉE

16-05-192 - 5.3 **DÉROGATION MINEURE: 1307, RUE LE VILLAGEOIS**

DEMANDE de madame Diane Lavallée relativement au 1307, rue Le Villageois afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 0,07 mètre dans la marge de recul latérale alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge de recul de 3 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00025 au 1307, rue Le Villageois, tel que démontré sur le document préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 1487, en date du 16 mars 2016.

ADOPTÉE

16-05-193 - 5.4 **DÉROGATION MINEURE: 2363, RUE BASTIEN**

DEMANDE de madame Andrée Dugas relativement au 2363, rue Bastien afin de permettre l'empiétement de la piscine creusée de 3,05 mètres, l'empiétement du bâtiment accessoire (garage) de 4,30 mètres et la construction d'un mur de soutènement dans la rive alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 601, il est prohibé d'effectuer toute construction, tout ouvrage et tous travaux dans la rive de 15 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Monsieur René Boisvert ne comprend pas que l'implantation soit permise.

Monsieur Philippe Rioux veut savoir pourquoi la demande revient cette année. Il exprime sa préoccupation quant au drainage de la piscine dans le lac.

Madame Dugas, mentionne que le garage est là depuis longtemps. N'a jamais su que cette élévation en pierre n'aurait pas dû être faite. Madame donne des spécifications sur la piscine.

Monsieur Philippe Rioux demande que les trois demandes soient traitées distinctement.

Monsieur Renaud mentionne qu'il y a eu un changement important au paysage.

Monsieur Jean Caron explique que lorsque l'on parle du 15 mètres, on retrouve seulement 5 mètres sur son terrain.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00024 au 2363, rue Bastien, tel que démontré sur le plan corrigé préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15277, en date du 1er mai 2016;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal demande un plan de revégétalisation de la rive avant de se prononcer sur cette demande.

ADOPTÉE

16-05-194 - 5.5 **DEMANDE DE RÉNOVATION: 1324, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Jean-Marc Tisseur concernant les travaux de rénovation au 1324, route 117.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE l'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume ainsi que la morphologie du bâtiment et du site dans lesquels elle s'inscrit;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00013 au 1324, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 15 avril 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-05-195 - 5.6 **DEMANDE DE RÉNOVATION: 2462, RUE DE L'ÉGLISE**

DEMANDE de monsieur Michel Trottier concernant les travaux de rénovation au 2462, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00023 au 2462, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 1er avril 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-05-196 - 5.7 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 989 658, RUE CAMPEAU**

DEMANDE de monsieur Thomas Desjardins concernant le projet de construction d'un bâtiment sur le lot 2 989 658, rue Campeau.

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain doit assurer la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00027, rue Campeau, tel que démontré sur les documents fournis, notamment le plan d'implantation préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 2529, en date du 27 avril 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-05-197 - 5.8 **DEMANDE DE LOTISSEMENT: LES BOISÉS-CHAMPÊTRES**

DEMANDE de monsieur Sylvain Cousineau concernant le projet de lotissement Les Boisés-Champêtres.

ATTENDU QUE le projet de lotissement doit prévoir une superficie constructible suffisante pour la conservation des éléments naturels et des arbres existants;

ATTENDU QUE le projet de lotissement doit prévoir un réseau routier adapté à la topographie, sinueux et limitant son impact sur le paysage;

ATTENDU QUE le projet de lotissement doit tenir compte des contraintes reliées au drainage du terrain et préserve les patrons naturels du drainage;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de lotissement numéro 2016-00015, Domaine des Boisés-Champêtres, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 11 avril 2016 aux conditions suivantes:

- Respecter la superficie minimale de 4 000 mètres carrés pour les lots en secteur riverain non desservi;

- Gérer adéquatement le drainage des eaux de ruissellement (bassins de rétention des eaux de ruissellement);

- Aménager les rues avec des pentes maximales de 10 %.

le tout, sous réserve de l'acceptation par le conseil municipal d'une entente relative à l'exécution et au financement de travaux municipaux, conformément aux dispositions du règlement numéro 618.

ADOPTÉE

16-05-198 - 5.9 **MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 2457, CHEMIN DE L'AIR-PUR - NUISANCES ET BÂTIMENT DANGEREUX**

ATTENDU la présence de nuisances et le bâtiment dangeureux situé au 2457, chemin de l'Air-Pur;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux nuisances et au bâtiment dangereux sis au 2457, chemin de l'Air-Pur.

ADOPTÉE

16-05-199 - 5.10 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-00064 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE madame Michèle Brodeur et monsieur Éric Girard ont déposé une demande de permis de construction, relative au lot 2 988 833, situé sur le 7e rang;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2016-00064, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 10 020,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-05-200 - 5.11 **ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION - MODIFICATION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DÉJÀ EXISTANT - 2010, MONTÉE DU 2E RANG**

ATTENDU QU'une demande de modification de projet a été déposée en bonne et due forme à la Municipalité et que tous les documents nécessaires pour procéder à son évaluation ont été joints à la demande;

ATTENDU QUE le projet est assujetti au règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

ATTENDU QUE le projet prévoit une compatibilité des occupations prévues avec le milieu d'insertion;

ATTENDU QUE le projet contribue à la mise en valeur des espaces extérieurs et des aménagements paysagers;

ATTENDU QUE le projet contribue à la protection et à la mise en valeur des arbres, des milieux fragiles, des boisés et du couvert forestier;

ATTENDU QUE la demande répond à tous les différents critères d'évaluation en vertu du règlement sur les PPCMOI;

ATTENDU QUE l'usage faisant l'objet de la demande est inclus dans la classe d'usage C508, soit un établissement d'enseignement et d'hébergement incluant les usages accessoires à l'intérieur de la zone EF-03;

ATTENDU QU'un second projet de résolution a été adopté par le conseil municipal le 12 avril 2016 et qu'aucune demande pour que la résolution soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue dans les délais prescrits par la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adopte, en vertu du règlement 609 et ses amendements sur les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI), une résolution relative à la demande de PPCMOI numéro 2015-00089 au 2010, montée du 2e rang, ayant pour effet d'accorder ladite demande;

QUE cette demande, tel qu'il appert à la résolution numéro 11-09-268 adoptée le 13 septembre 2011, modifie le projet particulier de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble (PPCMOI) déjà existant à cette adresse devra respecter les conditions suivantes:

- l'usage principal doit demeurer l'habitation;

- la superficie totale des usages accessoires ne doit pas excéder 220 m^2;

- la capacité maximale sur le site ne doit pas excéder 50 personnes;

- le ratio de cases de stationnement pour l'usage commercial de 1 case / 20 mètres carrés de superficie doit être respecté;

- l'espace de stationnement ne doit pas être asphalté; et

- les enclos ou bacs à déchets, recyclage ou matières organiques doivent être implantés en cour arrière ou latérale.

ADOPTÉE

16-05-201 - 5.12 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-00043 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE l'entreprise *Les ambulances Gilles Thibault inc.* et Daniel Thibault ont déposé une demande de permis de construction, relative au 1540, route 117;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de construction;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2016-00043, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 8 980,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-05-202 - 5.13 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10011 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE monsieur Martin Tailleur a déposé une demande de permis de lotissement, relative au 1411, rue de la Sapinière;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2016-10011, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 3 360,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 **LOISIRS ET CULTURE**

16-05-203 - 6.1 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS**

ATTENDU les demandes reçues de Société Alzheimer des Laurentides, Coopérative de solidarité Les Jardins du Soleil Levant, Céline Laverdure, Club Richelieu La Ripousse St-Faustin-Lac-Carré-Lac-Supérieur, Parents uniques des Laurentides, Gaëlle Le Cunff et Comité pour la conservation de la cinémathèque Méliès;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil muncipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes suivants:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

<u>À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général)</u> :

- 300 $ - Société Alzheimer des Laurentides (commandite "Partenaire de soutien" à l'événement Cyclo-mémoire, 13-14 août 2016);

- 200 $ - Gaëlle Le Cunff (soutien à l'excellence - athlète d'élite - trampoline);

<u>À même le Fonds Les Abeilles</u>:

- 3 500 $ - Coopérative de solidarité Les Jardins du Soleil Levant (soutien aux activités, saison estivale 2016);

- 100 $ par jeune participant résident de Val-David - Club Richelieu La Ripousse St-Faustin-Lac-Carré-Lac-Supérieur - Été 2016;
- 2 400 $ - Comité pour la conservation de la cinémathèque Méliès (payabe sur facturation à Les Productions Funambules Médias (festival Cinéma sous les étoiles 2016).

QUE le conseil municipal entérine l'usage de la salle communautaire à Parents uniques des Laurentides, à titre gratuit, pour un souper spaghetti (levée de fonds), le 7 mai 2016. Que les frais de conciergerie de 65 $ pour l'utilisation de la salle soient à la charge de Parents uniques des Laurentides;

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire à Céline Laverdure, à titre gratuit, pour le concert annuel des élèves, le 5 juin 2016. Que les frais de conciergerie de 65 $ pour l'utilisation de la salle soient à la charge des organisateurs de l'événement représentés par madame Céline Laverdure.

ADOPTÉE

16-05-204 - 6.2 **AUTORISATION - ADHÉSIONS - TOURISME LAURENTIDES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité à Tourisme Laurentides, ainsi que les adhésions du bureau d'accueil touristique et du Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, pour les sommes de 620,54 $ et 346,75 $.

ADOPTÉE

16-05-205 - 6.3 **AIDE FINANCIÈRE - LES CRÉATEURS DE RÊVE**

ATTENDU QUE l'organisme Les créateurs de rêve modifie l'événement *Songes d'été*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie à l'organisme Les créateurs de rêve une aide financière de 2 000 $ pour l'organisation de l'événement *Songes d'été*;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE cette résolution n'exempte pas l'organisme d'obtenir les permis nécessaires à la tenue de leur événement, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-05-206 - 6.4 **AUTORISATION - INSTALLATION TEMPORAIRE SUR LES LIEUX PUBLICS - ÉVÉNEMENT CYCLIQUE - PROGRAMME ÉDUCATIF DU CENTRE D'EXPOSITION DE VAL-DAVID**

ATTENDU les demandes reçues du Centre d'exposition de Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le Centre d'exposition de Val-David à faire l'installation temporaire d'oeuvres sur le terrain adjacent à l'ancienne gare et au Parc des Amoureux, dans le cadre de leur programme éducatif, et ce, pour la période du 23 mai au 25 juin 2016;

QUE le conseil municipal autorise le Centre d'exposition de Val-David à faire l'installation temporaire d'une oeuvre sur le terrain adjacent à l'ancienne gare, dans le cadre de l'événement Cyclique, et ce, pour la période du 25 juin au 5 septembre 2016.

ADOPTÉE

16-05-207 - 6.5 **ADHÉSION ANNUELLE - AVENTURE ÉCOTOURISME QUÉBEC**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle de la Municipalité à Aventure Écotourisme Québec pour la période du 1er juin 2016 au 31 mai 2017, et ce, au coût de 528,89 $.

ADOPTÉE

16-05-208 - 6.6 **AUTORISATION - PASSAGE DANS LA MUNICIPALITÉ - TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU - 5 JUILLET 2016**

ATTENDU la demande reçue le 25 avril 2016 quant à l'événement Tour CIBC Charles-Bruneau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau dans la Municipalité le 5 juillet 2016 entre 13 h et 15 h;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE

16-05-209 - 6.7 **CANDIDATURE - LÉZARTS LOCO - PRIX DU MÉRITE MUNICIPAL - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

ATTENDU les prix du Mérite municipal du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire sont l'occasion de souligner l'apport important de personnes ou d'organismes qui, par leurs initiatives, leur dynamisme et leur engagement, ont contribué à améliorer la vie de leurs concitoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité désire soutenir la candidature de l'organisme Lézarts Loco pour ce prix;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal soumet la candidature de l'organisme Lézarts Loco pour le Prix du Mérite municipal et autorise la directrice du service Loisirs et culture ou la personne que cette dernière désignera à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

7 **AVIS DE MOTION**

Aucun point.

8 **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

16-05-210 - 8.1 **ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 601-23 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin d'exclure la classe d'usage *«Résidences de tourisme»* des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04, et REC-05;

QUE le conseil municipal tienne une assemblée publique de consultation le mardi 14 juin à 19 h 00 dans la salle du conseil municipal, située au 2490, rue de l'Église.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

8.2 **RETIRÉ**

16-05-211 - 8.3 **ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 600-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 600 AFIN D'INTÉGRER UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE COEUR VILLAGEOIS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 600-5, modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin d'intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le coeur villageois.

ADOPTÉE

9 **RÈGLEMENTS**

16-05-212 - 9.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 628-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 628 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 628-1 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 et modifiant le règlement numéro 628.

ADOPTÉE

16-05-213 - 9.2 **ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 705 CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 705 concernant la division de la Municipalité du Village de Val-David en six (6) districts électoraux.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-05-214 - 9.3 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 707 POUR PAYER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES SUR DES TRONÇONS DES RUES ERNEST-BROUSSEAU ET ULRIC-MÉNARD AINSI QUE LES FRAIS INCIDENTS POUR UN MONTANT DE 450 000$ (...)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 707 pour payer les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout et autres travaux connexes sur des tronçons des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard ainsi que les frais incidents pour un montant de 450 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 450 000 $.

ADOPTÉE

10 **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

10.1 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 18 avril 2016.

10.2 **DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER - RÈGLEMENT 702**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat du greffier - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 702 décrétant l'exécution de travaux de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 850 000 $ à ces fins.

10.3 **DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la Trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'avril 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

10.4 **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – 1ER JANVIER AU 30 AVRIL 2016**

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le trésorier, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, des états comparatifs semestriels en date du 30 avril 2016.

10.5 **DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉSOLUTION 16-04-150**

Dépôt du procès-verbal de correction daté du 6 mai 2016 pour la résolution 16-04-150, on devrait lire «rue d'Innsbruck» au lieu de «rue de Château d'Aix», dans le titre, dans le préambule et dans le résolu.

10.6 **DÉPÔT - RAPPORT DE LA GREFFIÈRE - CORRECTION D'UN EXTRAIT DE RÉSOLUTION**

Rapport de la greffière, Me Marie-Pier Pharand, quant à la numérotation de la résolution 15-07-309 *Entente de développement culturel - MRC des Laurentides - Ministère de la Culture et des Communications.*

Dans la résolution 15-07-309 intitulée *Entente de développement culturel - MRC des Laurentides - Ministère de la Culture et des Communications* adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2015, la numérotation indiquée au procès-verbal n'est pas la même que celle indiquée sur les extraits de résolution.

Il appert qu'un problème de nature technique ait généré cette divergence. La greffière certifie donc sous son serment d'office que la numérotation officielle est celle se retrouvant dans le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2015, adopté à la séance du 25 août 2015, soit 15-07-309.

Conséquemement, la greffière permet l'impression des extraits de résolution comprenant la numérotation 15-07-309, sans qu'il ne soit requis d'adopter un procès-verbal de correction.

10.7 **DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés - Embauche de personnel syndiqué.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

11 **POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

16-05-222 - 13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présentes

QUE la séance ordinaire du 10 mai 2016 soit levée à 21h22.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Responsable des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Nicole Davidson
Mairesse

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 juin 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 38.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

SONT ABSENTS

Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Greffière Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse Responsable des communications
Madame Julie Duval	Responsable des communications - projet spécial et assistante à la direction générale

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance à 19 h 38 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Plus près des gens

En 2006, la Municipalité concluait un partenariat d'usage et de partage des dépenses avec la Fabrique Saint-Jean-Baptiste de Val-David. Un minimum d'aménagements des lieux furent alors nécessaires pour adapter l'église à sa nouvelle réalité.

En 2009, la Municipalité achetait la bâtisse et en complétait l'aménagement pour servir officiellement de salle communautaire. C'était une première dans le diocèse de Mont-Laurier. Depuis, plusieurs lieux de culte ont connu le même sort. Il était encore possible, à l'époque, de signer un protocole d'entente pour donner priorité au culte catholique.

Aujourd'hui, avec les nouvelles règles sur la neutralité religieuse et la laïcité, nous ne pourrions plus faire ce qui était alors autorisé. Il reste que cet édifice, qui n'arrivait plus à faire ses frais uniquement dans sa fonction religieuse, s'est avéré un formidable endroit de rencontres communautaires desservant toutes sortes de clientèles pour toutes sortes d'activités. Il est si populaire qu'il faut penser à réserver de plus en plus à l'avance au risque de ne pouvoir obtenir une date désirée.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Avec les accommodements nécessaires, on continue d'y offrir des services religieux et la Paroisse y a conservé un bureau pour servir la communauté chrétienne de Val-David jusqu'à maintenant. Mais des changements sont en cours pour faire en sorte que les locaux qui servaient jadis de sacristie et de bureau pour la Paroisse hébergent dorénavant le service Loisirs et culture de la Municipalité.

Les travaux d'aménagement s'achèvent et, officiellement, après la Fête nationale, l'endroit deviendra une extension de la mairie où il commence à manquer cruellement de place pour les employés en poste et pour bien servir les nombreux citoyens qui fréquentent ce service.

Enfin, pour ne pas priver les val-davidois qui apprécient avoir les services de secrétariat de la Paroisse au village, le bureau sera relogé à la mairie tant et aussi longtemps que la Paroisse le souhaitera pour éviter d'avoir à se déplacer jusqu'à Sainte-Agathe.

Loin d'inquiéter, ces changements devraient être perçus comme une belle démonstration de la force d'une communauté vivante et tournée vers l'avenir, capable de s'adapter aux nouvelles réalités.

Les nouveaux équipements audio-visuels dont la salle a été dotée font aussi partie de cette démarche qui vise à renforcer la vocation communautaire de l'endroit tout comme l'arrivée du service Loisirs et culture à même l'édifice.

16-06-223 - 1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2016 soit adopté, en retirant toutefois le point 8.1.

ADOPTÉE

16-06-224 - 1.3 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2016.

ADOPTÉE

2 **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

16-06-225 - 2.1 **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Congrès annuel: Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)

du 29 septembre au 1er octobre 2016

800 $ + taxes par personne

Nicole Davidson, Denis Charlebois, Ghislaine Boisclair

Gala excellence sportive Laurentides: Gabriel Gosselin et Cindy Montambault

3 juin 2016 à St-Jérôme

Kathy Poulin

Formation SDEL: Déjeuner causerie sur la rémunération des élus

31 mai 2016 au Patriote de Sainte-Agathe

25 $ + taxes, le cas échéant, par personne

Nicole Davidson, Denis Charlebois, Ghislaine Boisclair

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-06-226 - 2.2 **APPROBATION – DESCRIPTION TECHNIQUE RELATIVE À UNE PARCELLE DE VOIE PUBLIQUE N'APPARTENANT PAS À LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à la Municipalité d'entamer des procédures pour devenir propriétaire d'une section de voie publique dont l'assiette n'est pas conforme aux titres.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve, afin de se prévaloir de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales,* la description technique relative au lot suivant, n'appartenant pas à la Municipalité, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

Lot	Description du plan
2 992 330	Dossier 2015-355G, plan Z-61488, minute 5027, datée du 10 mai 2016 (Sébastien Généreux, a.-g.)

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-06-227 - 2.3 **ADHÉSION ANNUELLE - MÉDIATION CONCILIATION DE QUARTIER DES LAURENTIDES (MCQL)**

ATTENDU l'avis de contribution reçu le 6 avril 2016 de l'organisme Mesures Alternatives des vallées du Nord;

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire bénéficier ses citoyens du service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adhère au service Médiation Conciliation de Quartier des Laurentides de l'organisme Mesures Alternatives des vallées du Nord au coût de 2 836,20 $ (taxes incluses) pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

ADOPTÉE

16-06-228 - 2.4 **AUTORISATION DE PARTICIPATION - CONGRÈS ANNUEL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) qui se tiendra du 29 septembre au 1er octobre 2016, au coût de 800 $ (taxes en sus), les frais d'hébergement et de déplacement étant remboursables en vertu du règlement établissant un tarif applicable au cas ou des dépenses sont ocasionnées pour le compte de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-06-229 - 2.5 **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - JOURNAL SKI-SE-DIT**

ATTENDU QUE l'entente avec le journal Ski-se-Dit viendra à échéance le 30 juin 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler l'entente pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer une convention avec l'organisme le Journal Ski-se-dit de Val-David, d'une durée d'un an, soit du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE

16-06-230 - 2.6 **NOMINATION - PERSONNEL CADRE - DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET ASSISTANTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE madame Julie Duval occupe présentement la fonction temporaire de Responsable des communications et assistante à la direction générale;

ATTENDU QUE le contrat de travail de madame Julie Duval viendra à échéance le 17 juin 2016;

ATTENDU le départ prochain à la retraite de la Responsable des communications et adjointe au cabinet de la mairesse;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire certaines modifications à la structure administrative de la Municipalité, en raison notamment de la mise en oeuvre de son plan de communication et les besoins d'accompagnement aux activités de la direction générale ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que les titres des diverses fonctions de la Municipalité soient uniformisés de manière à refléter les tâches et les responsabilités inhérentes à la fonction occupée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal crée la fonction de directrice des Communications et assistante à la direction générale;

QUE le conseil municipal nomme madame Julie Duval pour occuper cette fonction;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer le contrat de travail intervenu entre les parties.

ADOPTÉE

16-06-231 - 2.7 **CHANGEMENT AU TITRE D'UNE FONCTION - PERSONNEL CADRE - DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire que les titres des diverses fonctions de la Municipalité soient uniformisés de manière à refléter les tâches et les responsabilités inhérentes à la fonction occupée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal remplace le titre de la fonction de *Responsable des affaires juridiques* par *Directrice des affaires juridiques*;

QUE ce changement dans le titre de la fonction ne modifie en rien les tâches, les conditions de travail, le contrat de travail ni n'ajoute ou n'enlève à la titulaire actuelle de cette fonction, à ses autres fonctions déjà attribuées par résolution.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

16-06-232 - 2.8 **AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - POPCYCLE CLUB DE VÉLO DE MONTAGNE VAL-DAVID VAL-MORIN**

ATTENDU QUE Popcycle Club de vélo de montagne Val-David/Val-Morin désire organiser des sorties à vélo dans les sentiers du parc régional Val-David-Val-Morin durant la saison estivale 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer une convention avec La Société du parc régional Val-David/Val-Morin, secteur Far Hills et Popcycle club de vélo de montagne Val-David Val-Morin pour la saison estivale 2016, soit du 10 juin au 30 septembre 2016.

ADOPTÉE

16-06-233 - 2.9 **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INCENDIE DES MONTS - NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT**

ATTENDU QUE la Municipalité fait partie intégrante de l'entente régissant la Régie incendie des Monts;

ATTENDU QUE la Municipalité doit nommer un délégué et un substitut afin de siéger au conseil d'administration de la régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal désigne madame Nicole Davidson, mairesse, et monsieur Alain Tousignant, conseiller, pour siéger respectivement à titre de déléguée et de substitut à la Régie incendie des Monts.

ADOPTÉE

16-06-234 - 2.10 **AUTORISATION - PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le projet de réfection du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et signer les documents de demande de subvention relatif au projet de réfection du réseau routier local dans le cadre du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local.

ADOPTÉE

16-06-235 - 2.11 **AUTORISATION - PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150**

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière à Développement économique Canada pour le projet d'agrandissement du chalet Anne-Piché du parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier à présenter et signer les documents de demande de subvention relatif au projet d'agrandissement du chalet Anne-Piché du parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150).

ADOPTÉE

3 **FINANCE ET TRÉSORERIE**

16-06-236 - 3.1 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal ratifie le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 mai 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie:

Chèques numéros: 160355 à 160572 446 563,97 $.

ADOPTÉE

16-06-237 - 3.2 **RENOUVELLEMENT - CONTRAT D'ASSURANCES - ESCALADE DE ROCHER ET TÉLÉMARK**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 2 630,75 $ (taxes incluses) représentant le renouvellement de l'assurance escalade de rocher et télémark, en vigueur du 1er juin 2016 au 1er juin 2017, à EGR inc.

ADOPTÉE

16-06-238 - 3.3 **ASSOCIATION PÉDAGOGIQUE POUR L'ENFANCE LIBRE (ÉCOLE IMAGINE - L'APPEL) - DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TOUTE TAXE FONCIÈRE**

ATTENDU la correspondance de madame Lucie Poulin de la Commission municipale du Québec, datée du 6 avril 2016, relativement à la demande de l'Association pédagogique pour l'enfance libre (École Imagine - L'APPEL) pour une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 2464, 2466 et 2468 rue de l'Église;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission doit consulter la municipalité locale, en l'occurrence la Municipalité du Village de Val-David, avant de se prononcer sur une telle demande et que celle-ci doit transmettre son opinion à la Commission dans les 90 jours suivant la transmission de l'avis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal donne un avis favorable à la demande de reconnaissance de l'Association pédagogique pour l'enfance libre (École Imagine - L'APPEL) aux fins de l'exemption de toute taxe foncière pour l'immeuble situé au 2464, 2466 et 2468 rue de l'Église.

ADOPTÉE

4 **TRAVAUX PUBLICS**

16-06-239 - 4.1 **ADJUDICATION - FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES - APPEL D'OFFRES 2016-005**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de pierre concassée;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 mai 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire à déposé une soumission, soit :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT PAR TONNE MÉTRIQUE (TAXES INCLUSES)
Gelco construction	MG20: 12,93 $ MG56: 12,65 $

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil adjuge le contrat à Gelco construction, 5800, boulevard Labelle, Val-Morin (Québec) J0T 2R0, au prix de 12,93 $ taxes incluses, par tonne métrique pour la pierre MG20 et au prix de 12,65 $ taxes incluses, par tonne métrique pour la pierre MG56, pour un montant total approximatif de 77 160 $ pour 6 000 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée.

ADOPTÉE

16-06-240 - 4.2 **AUTORISATION - TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE ET FABRICATION DE FOSSÉS - MONTÉE GAGNON**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Travaux publics à procéder aux travaux de réparation de la montée Gagnon, entre le 1er rang Doncaster et la limite entre Val-David et Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ces travaux visant à effectuer la réparation du pavage et la fabrication de fossés;

QUE les sommes requises aux travaux soient puisées à même le Fonds de réfection des voies publiques, jusqu'à concurrence d'un montant de 15 217 $.

ADOPTÉE

5 **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

16-06-241 - 5.1 **MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1005, RUE DU TOUR-DU-LAC - NUISANCES, TRAVAUX ET USAGES NON CONFORMES**

ATTENDU la demande de permis 2016-00036 pour l'emplacement situé au 1005, rue du Tour-du-Lac;

ATTENDU les travaux et les usages non-conformes aux plans soumis et au certificat émis;

ATTENDU la présence de nuisances ;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux nuisances et aux travaux et usages non conformes au 1005, rue Tour-du-Lac.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-06-242 - 5.2 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10012 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Daniel Lévesque déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt.

ATTENDU QUE madame Anne Audit et monsieur Daniel Lévesque ont déposé une demande de permis de lotissement, relative au 1092, rue du Tour-du-Lac à Val-David;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2016-10012, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 9 390,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

Monsieur le conseiller Daniel Lévesque ne vote pas sur la présente résolution.

ADOPTÉE

16-06-243 - 5.3 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10013 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE monsieur Alfred Petrauskas a déposé une demande de permis de lotissement, relative au 2460, rue Saint-Adolphe, Val-David;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2016-10013, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 10 650,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-06-244 - 5.4 **DÉROGATION MINEURE: 46, BELLE-ÉTOILE**

DEMANDE de monsieur Dominique Fecteau relativement au 46, Belle-Étoile afin de permettre la création d'un nouveau lot no 5 133 301 d'une largeur de 10,66 mètres alors que le règlement de lotisssement prescrit une largeur minimale de 15 mètres pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.

PAROLE AU PUBLIC:

Monsieur Denis Robidoux (s'exprime quant aux dérogations mineures des 46 et 82, Belle-Étoile et 3121, 1er rang de Doncaster):

Explique que des chemins privés desservent ce développement. Comprend que sa première demande est acceptée. Explique la nature de sa deuxième demande. Mentionne que sa 3e demande (1er rang de Doncaster) ne correspond pas aux normes, mais que ce terrain ne pourrait jamais faire l'objet d'une construction.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00034 au 46, Belle-Étoile, tel que démontré sur le document préparé par Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre, minute 7341, en date du 27 mars 2014.

ADOPTÉE

16-06-245 - 5.5 **DÉROGATION MINEURE: 82, BELLE-ÉTOILE**

DEMANDE de monsieur Dominique Fecteau relativement au 82, Belle-Étoile afin de permettre la création d'un nouveau lot no 5 133 302 d'une superficie de 505,8 mètres carrés alors que le règlement de lotisssement prescrit une superficie minimale de 600 mètres carrés pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.

PAROLE AU PUBLIC:

Monsieur Denis Robidoux (s'exprime quant aux dérogations mineures des 46 et 82, Belle-Étoile et 3121, 1er rang de Doncaster):

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Explique que des chemins privés desservent ce développement. Comprend que sa première demande est acceptée. Explique la nature de sa deuxième demande. Explique que ce terrain serait enclavé. Mentionne que sa 3e demande (1er rang de Doncaster) ne correspond pas aux normes, mais que ce terrain ne pourrait jamais faire l'objet d'une construction.

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00033 au 82, Belle-Étoile, tel que démontré sur le document préparé par Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre, minute 7341, en date du 27 mars 2014.

ADOPTÉE

16-06-246 - 5.6 **DÉROGATION MINEURE: 2559, RUE RÉMI-VÉZINA**

DEMANDE de madame Josianne D'Auteuil et monsieur Markus Dressler relativement au 2559, rue Rémi-Vézina afin de permettre l'empiètement de l'agrandissement du bâtiment principal de 8,90 mètres dans la marge arrière alors que le règlement de zonage prescrit une marge de recul de 9 mètres dans la zone H-17.

PAROLE AU PUBLIC:

Aucune intervention.

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation porte atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résoluà l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro 2016-00031 au 2559, Rémi-Vézina, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 2535, en date du 28 avril 2016.

ADOPTÉE

16-06-247 - 5.7 **DÉROGATION MINEURE: 3121, 1ER RANG DE DONCASTER**

DEMANDE de monsieur Dominique Fecteau relativement au 3121, 1er rang de Doncaster afin de permettre la création d'un nouveau lot no 5 133 307 d'une superficie de 447 mètres carrés alors que le règlement de lotisssement prescrit une superficie minimale de 600 mètres carrés pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

PAROLE AU PUBLIC:

Monsieur Denis Robidoux (s'exprime quant aux dérogations mineures des 46 et 82, Belle-Étoile et 3121, 1er rang de Doncaster):

Explique que des chemins privés desservent ce développement. Comprend que sa première demande est acceptée. Explique la nature de sa deuxième demande. Explique que ce terrain serait enclavé. Mentionne que sa 3e demande (1er rang de Doncaster) ne correspond pas aux normes, mais que ce terrain ne pourrait jamais faire l'objet d'une construction.

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation porte atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro 2016-00035 au 3121, 1er rang de Doncaster, tel que démontré sur le document préparé par Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre, minute 7341, en date du 27 mars 2014.

ADOPTÉE

16-06-248 - 5.8 **DÉROGATION MINEURE: LOT PROJETÉ 5 901 872, RUE ADÉLARD-LAVIOLETTE**

DEMANDE de messieurs Martin Tailleur et Yannick Weisshuhn relativement au lot numéro 5 901 872 afin de permettre l'empiètement de la nouvelle construction de 1,95 mètre dans la marge arrière alors que le règlement de zonage prescrit une marge de recul de 6 mètres dans la zone MIX-07.

PAROLE AU PUBLIC:

Aucune intervention.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00032 sur le lot numéro 5 901 872, rue Adélard-Laviolette, tel que démontré sur le document préparé par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 2536, en date du 29 avril 2016.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-06-249 - 5.9 **DEMANDE DE RÉNOVATION: 2462, RUE DE L'ÉGLISE**

NOUVELLE DEMANDE de monsieur Michel Trottier concernant les travaux de rénovation au 2462, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00037 au 2462, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 10 mai 2016, sans le lampadaire en cour avant, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-06-250 - 5.10 **DEMANDE DE RÉNOVATION: 895, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Jean-Sébastien Guay concernant les travaux au 895, route 117.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE l'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume ainsi que la morphologie du bâtiment et du site dans lesquels elle s'inscrit;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00028 au 895, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 13 mai 2016, à la condition d'aménager la plate-bande jusqu'au coin du bâtiment, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-06-251 - 5.11 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 2454, RUE DE L'ÉGLISE**

DEMANDE de madame Andrée-Anne Corbeil concernant le projet d'enseigne au 2454, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2015-00049 au 2454, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 15 avril 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-06-252 - 5.12 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1309, RUE DION**

DEMANDE de monsieur Claude Lévesque concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal au 1309, rue Dion.

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit prendre appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit éviter les murs aveugles et monotones en créant un rythme, une modulation et des variations de volumes dans les façades ainsi que par la présence de détails architecturaux particuliers s'inscrivant tant dans un contexte contemporain que traditionnel villageois;

ATTENDU QUE l'intervention projetée doit favoriser les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs et sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE la façade latérale d'un bâtiment principal visible d'une voie publique est conçue comme une façade principale tout en respectant la prédominance de la façade principale du bâtiment;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00038, au 1309, rue Dion, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 mai 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-06-253 - 5.13 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT PROJETÉ 5 901 872, RUE ADÉLARD-LAVIOLETTE**

DEMANDE de messieurs Martin Tailleur et Yannick Weisshuhn concernant les travaux de construction d'un bâtiment principal sur le lot projeté 5 901 872, rue Adélard-Laviolette.

ATTENDU QUE l'implantation des bâtiments est planifiée de manière à assurer la continuité de la trame urbaine et à respecter un alignement cohérent les uns par rapport aux autres;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00030 sur le lot projeté 5 901 872, tel que démontré sur les plans reçus les 2 mai et 9 juin 2016.

ADOPTÉE

6 **LOISIRS ET CULTURE**

16-06-254 - 6.1 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS**

Avant l'adoption de la présente résolution, madame la conseillère Kathy Poulin déclare au conseil municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'elle ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elle déclare la possibilité d'un intérêt.

ATTENDU les demandes reçues de Polyvalente des Monts, Fondation Maison Emmanuel, Club optimiste Val-David/Val-Morin, Coopérative de solidarité les jardins Soleil Levant, Palliacco et la Municipalité;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil muncipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes suivants:

<u>À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général)</u> :

- 2 x 100 $ - Polyvalente des Monts (2 bourses Méritas 2016 à être remises à des élèves méritants de Val-David);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- 200 $ - Fondation Maison Emmanuel (9e tournoi de golf annuel en septembre);
- 180 $ - Palliacco (frais de repas bénévoles collecte de sang du 8 août 2016);

À même le Fonds Les abeilles :

- 300 $ - Club optimiste Val-David/Val-Morin (activités pour les jeunes);
- 1 000 $ - Coopérative de solidarité les jardins Soleil Levant (projets des Incroyables comestibles);
- 1 500 $ - La Municipalité (boîte à livres).

Madame la conseillère Kathy Poulin ne vote pas sur la présente résolution.

ADOPTÉE

16-06-255 - 6.2 **AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE– PHOTOMATHON ET PIQUE-NIQUE FAMILIAL – 2 OCTOBRE 2016**

ATTENDU QUE la Semaine Mondiale de l'Allaitement Maternel a lieu du 1er au 7 octobre 2016;

ATTENDU QUE l'organisme Nourri-Source Sainte-Agathe-Val-David souhaite souligner cette semaine le 2 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal permette à l'organisme Nourri-Source Sainte-Agathe-Val-David de faire une activité de rassemblement au parc Léonidas-Dufresne le 2 octobre 2016, soit un photomathon et un pique-nique familial;

QUE le conseil municipal autorise le service Loisirs et culture à assurer le suivi pour les besoins techniques nécessaires à l'organisation.

ADOPTÉE

16-06-256 - 6.3 **AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE– DANSE LIBRE – 2 JUILLET 2016 ET 6 AOÛT 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal permet à l'organisme Mouvement Libre de faire une activité de rassemblement au parc Léonidas-Dufresne les 2 juillet et 6 août 2016, soit des après-midi de danse libre, le tout gratuitement et avec accès à l'électricité.

ADOPTÉE

16-06-257 - 6.4 **AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE– 2 REPAS GASTRONOMIQUES – 6 ET 13 AOÛT 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le Marché public des Laurentides à tenir deux (2) repas gastronomiques au parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne, au chalet Anne Piché, les 6 et 13 août 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-06-258 - 6.5 **AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE - CINÉMA SOUS LES ÉTOILES - 5, 12, 19, 26 AOÛT 2016**

Avant l'adoption de la présente résolution, madame la conseillère Kathy Poulin déclare au conseil municipal qu'elle ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'elle ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'elle déclare la possibilité d'un intérêt.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement "Cinéma sous les étoiles" au parc Léonidas-Dufresne, les 5, 12, 19 et 26 août 2016;

QUE le conseil municipal autorise la vente de boissons et nourriture dans le cadre de cet événement, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

Madame la conseillère Kathy Poulin ne vote pas sur la présente résolution.

ADOPTÉE

16-06-259 - 6.6 **AUTORISATION – UTILISATION – STATIONNEMENT ET CHALET DU LAC PAQUIN**

ATTENDU la demande reçue le 11 mai 2016 de madame Ginette Hoyse pour l'utilisation du stationnement et du chalet du Lac Paquin;
ATTENDU QU'il s'agit d'une demande dont la durée est limitée et qui n'est pas de nature à troubler la quiétude du voisinage;
ATTENDU QUE tous les frais encourus, incluant la main-d'oeuvre, pour l'assistance de la Municipalité et/ou les travaux dont la requérante pourrait avoir besoin, seront à la charge de la requérante et auront été identifiés et convenus au préalable;
ATTENDU QUE la requérante s'engage à faire le nécessaire pour ne pas entraver indûment la circulation durant l'activité et fournir une preuve d'assurance responsabilité civile de 2 millions de dollars à laquelle la Municipalité figure comme assurée additionnelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du stationnement du Lac Paquin du dimanche 12 juin 2016 à compter de 20h00 jusqu'au mardi 14 juin 20h00 au prix de 400 $;
QUE le conseil municipal autorise l'utilisation du chalet du Lac Paquin les 13 et 14 juin 2016 de 11h30 à 15h30;
QUE le conseil municipal autorise la directrice Loisirs et culture, madame Lynne Lauzon, à signer tout document nécessaire à l'entente devant convenir des besoins facturables de la requérante.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-06-260 - 6.7 **AUTORISATION - ADHÉSIONS - TOURISME LAURENTIDES**

Il est proposé par Madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité à Tourisme Laurentides, ainsi que les adhésions du bureau d'accueil touristique et du parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne pour les sommes de 620,54 $ et 346,15 $ plus taxes;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 505 $ plus taxes pour la location de présentoirs aux Centres Info Touristes, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 16-05-204.

ADOPTÉE

16-06-261 - 6.8 **AUTORISATION D'INSTALLATION TEMPORAIRE DE PANNEAUX SUR LA PLACE PUBLIQUE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'installation temporaire des panneaux sur certains endroits publics et le long du parc linéaire Le P'tit train du nord, dans le cadre du projet "Ligne du temps" de la classe de 4ième année de madame Karine Mathieu, de l'école St-Jean-Baptiste;

QUE le conseil municipal autorise le service des Travaux publics à contribuer à l'installation et à la désinstallation des panneaux, incluant le prêt de matériel;

QUE le conseil municipal indique que les panneaux doivent respecter les dispositions relatives à l'affichage prévues au règlement de zonage 601;

QUE le conseil municipal se décharge de toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de vandalisme à l'égard des panneaux.

ADOPTÉE

16-06-262 - 6.9 **ADHÉSION ANNUELLE - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion anuelle de la Municipalité au Carrefour Action Municipale et Famille pour l'année 2016, et ce, au coût de 85,08 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

7 **AVIS DE MOTION**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-06-263 - 7.1 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 699-1**

Je, Ghislaine Boisclair, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 699-1 modifiant le règlement numéro 699 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2016, afin d'inclure les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

8 **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

8.1 **RETIRÉ**

9 **RÈGLEMENTS**

10 **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

10.1 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 16 mai 2016.

10.2 **DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

10.3 **DÉPÔT MENSUEL DES DÉPARTS VOLONTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports de départ volontaire datés du 19 mai 2016.

10.4 **DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la Trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de mai 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE
MPP
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

10.5 **DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER - RÈGLEMENT 707**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat du greffier - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement numéro 707 pour payer les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout et autres travaux connexes sur des tronçons des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard ainsi que les frais incidents pour un montant de 450 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 450 000 $.

10.6 **DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Conformément à l'article 5.2 du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés, le directeur général et secrétaire-trésorier transmet les rapports mensuels de la liste des dépenses effectuées en vertu de ce règlement, pour les mois de mars, avril et mai 2016.

11 **POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

16-06-264 - 13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 14 juin 2016 soit levée à 21h34.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Responsable des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 juillet 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance à 19 h 32 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Si vous demandiez à un jeune de 18 ans ce qu'il prévoit faire dans 10 ans... Il pourrait vous dire qu'il aura probablement fini d'étudier, qu'il aimerait travailler dans un domaine qu'il aime, qu'il s'achèterait une auto, ou qu'il partirait en appartement avec sa blonde, etc.

Si vous faisiez la même projection de 10 ans avec lui quand il aura 28 ans... les projets seront peut-être plus définis, mais ils restent des projets : l'achat d'une maison, une autre voiture, des voyages, etc.

La couleur de l'auto, la grandeur de l'appartement et les destinations voyages sont des détails par rapport à la planification de ses projets. L'argent disponible sera aussi un facteur déterminant pour les réaliser ou non. Des projets, il faut en avoir dans la vie. Cela ne veut pas dire qu'ils vont tous se réaliser. Ils peuvent évoluer au gré du budget, des circonstances et des besoins.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Il en est de même pour les projets municipaux et les grandes orientations du conseil municipal à l'écoute de ses citoyens. **Vous nous avez demandé de créer un lieu de rassemblement à l'image de la communauté. Vous nous avez demandé d'améliorer la sécurité des déplacements et de promouvoir la mobilité active. Vous nous avez demandé de bonifier l'environnement naturel et l'espace public. Vous nous avez demandé d'intégrer l'offre culturelle et communautaire dans le cœur villageois.** Nous voulons le faire! Mais pour ce faire nous avons besoin d'une vision d'ensemble, une planification basée sur un développement harmonieux et à l'échelle humaine. Tout ça pour nous éviter de nous éparpiller ou de faire des erreurs coûteuses.

La pharmacienne me faisait part d'un changement dans sa clientèle suite à l'arrivée massive de jeunes familles à Val-David. Elle s'en réjouissait, car c'est la preuve d'un village en pleine croissance et bien vivant.

Il faut donc planifier, fournir des lieux appropriés aux activités familiales et communautaires, assurer l'amélioration de la circulation en sécurisant le secteur et mettre en valeur des espaces naturels bénéfiques et conviviaux pour les promenades, les activités récréatives et le repos.

Nous ne ferons pas tout ça dans les mois qui viennent, c'est une projection sur plusieurs années. Il y a des mesures qui ne demandent pas autant d'argent que d'autres, il y en a qui vont de pair avec des subventions, il y en a qui ne seront peut-être plus appropriées et qu'on abandonnera, mais au moins nous aurons un plan de match!

Les irritants majeurs que vous avez soulignés ont été retirés de notre document. Il s'agit de la zone de conservation et de l'expropriation de maisons sur la rue de l'Académie. Pour ce qui était de la présentation de la firme Apur, il faut comprendre que des dessins de maisons en blocs blancs ou des plaques de bétons pour indiquer un amphithéâtre ne sont là qu'à titre indicatif. C'est comme dans mon exemple du début, les détails de couleur et de matériaux viendront quand ce sera le moment. C'est la même chose pour les consultations. À mesure que nous serons en mesure de commencer un projet, les personnes ou organismes concernés seront invités à nous faire part de leurs commentaires. Les budgets seront établis et, si nous devons emprunter, il y aura consultation préalable et signature de registres.

Au point 9.1, les membres du conseil qui le désirent seront invités à prendre la parole avant l'adoption de cette résolution.

16-07-265 - 1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2016**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 soit adopté, avec les ajouts suivants:

- Installation - Panier de basketball - Patinoire du parc du Lac-Paquin;

- Installation - Toilettes sèches - Parc du Lac-Paquin et parc Léonidas-Dufresne; et

- Transplantation d'arbustes - Parc du Lac-Paquin.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-07-266 - 1.3 **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2016.

ADOPTÉE

2 **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

16-07-267 - 2.1 **DÉBOISEMENT DANS L'EMPRISE DE L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES - CIRCULATION DE VÉHICULES TOUT-TERRAIN DANS UN COURS D'EAU - DÉNONCIATION ET DEMANDE D'INTERVENTION - MTQ - MDDELCC**

ATTENDU le déboisement constaté en bordure de l'autouroute des Laurentides;

ATTENDU la circulation de véhicules tout-terrain dans un cours d'eau à proximité de cette même emprise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal dénonce les situations suivantes, soit :

- le déboisement en bordure de l'autoroute des Laurentides, sans les autorisations requises des ministères concernés;

- la circulation de véhicules tout-terrain dans un cours d'eau à proximité de cette emprise;

QUE le conseil municipal demande l'intervention des ministères concernés, notamment le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) et le Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

QUE le conseil municipal demande aux ministères concernés qu'ils interviennent, notamment afin que :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- l'emprise ainsi dégagée soit reboisée;

- cesse la circulation de véhicules tout-terrain dans le ruisseau attenant à cette emprise.

ADOPTÉE

16-07-268 - 2.2 **AUTORISATION - VENTE SUR LE DOMAINE PUBLIC - FERME BIOLOGIQUE AUX PETITS OIGNONS**

ATTENDU la demande de la Ferme biologique aux petits oignons quant à leurs événements de distribution de paniers bios;

ATTENDU les dispositions du règlement 622 sur la qualité de vie quant à la vente de biens sur le domaine public;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la Ferme biologique aux petits oignons à vendre et/ou distribuer des biens sur la place publique lors de leurs événements de distributions de paniers bios, selon les modalités d'une convention à intervenir entre les parties, le tout conformément aux dispositions pertinentes du règlement sur la qualité de vie;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, à signer une convention à intervenir avec la Ferme biologique aux petits oignons, quant à l'utilisation du domaine public.

ADOPTÉE

3 **FINANCE ET TRÉSORERIE**

16-07-269 - 3.1 **DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt, par le directeur de la Trésorerie, du rapport financier de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2015 et du rapport du vérificateur externe qui y est inclus, pour la même année, transmis par la firme Amyot Gélinas, société de comptables profesionnels agrées.

ADOPTÉE

16-07-270 - 3.2 **AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité affecte un montant de 553 000 $ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté et ce, aux fins d'augmentation budgétaire, cette somme incluant l'affection de l'exercice budgétaire 2016, soit 15 000 $, prévue pour le Fonds de soutien à l'entrepreneuriat de Val-David.

ADOPTÉE

16-07-271 - 3.3 **CRÉATION DU FONDS DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT DE VAL-DAVID**

ATTENDU la volonté du conseil municipal de soutenir l'entrepreneuriat à Val-David;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, afin qu'il mette en place le Fonds de soutien à l'entrepreneuriat de Val-David;

QUE le conseil municipal constitue un comité d'investissement composé des représentants suivants :

Le directeur général de la corporation de développement économique de la MRC des Laurentides;

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité;

La mairesse de la Municipalité ;

Un représentant du milieu des affaires de la Municipalité;

Un représentant de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts si contribution de celle-ci;

QUE le conseil municipal informe de son intention quant à des affectations totalisant 35 000 $, à même le surplus non affecté, selon les modalités suivantes :

- 15 000 $ à même l'exercice budgétaire 2016;
- 20 000 $ à même l'exercice budgétaire 2017;

lesquelles affectations sera incluse à une autre résolution à être adoptée par le conseil municipal.

QUE le conseil municipal confie la gestion de ces fonds à la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides;

QUE le conseil municipal sollicite la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts à contribuer à ce fonds.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

3.4 **DÉPÔT - ÉTAT DE SITUATION - UTILISATION DU FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX - EXERCICES BUDGÉTAIRES 2015-2016**

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de l'état de la situation d'utilisation du Fonds de parcs et terrains de jeux pour les exercices budgétaires 2015 et 2016.

16-07-272 - 3.5 **AUTORISATION - MANDAT - AUDITEURS**

ATTENDU l'offre de service datée du 4 juillet 2016 de la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agrées, pour l'audition des livres comptables de la Municipalité pour l'exercice financier 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Amyot Gélinas, société de comptables profesionnels agrées, pour l'audition des livres comptables incluant la préparation du rapport financier annuel de la Municipalité pour l'exercice financier 2016 au montant de 13 600 $, plus les taxes applicables, le tout selon l'offre de service datée du 4 juillet 2016.

ADOPTÉE

16-07-273 - 3.6 **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2016 de l'Office municipal d'habitation de Val-David soient acceptées comme suit:

REVENUS:	67 941 $
DÉPENSES:	109 499 $
Déficit d'exploitation:	41 558 $
Contribution SHQ:	37 402 $
Contribution Val-David:	4 156 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-07-274 - 3.7 **RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal ratifie le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 juin 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie:

Chèques numéros: 160573 à 160759 430 688,06 $

ADOPTÉE

4 **TRAVAUX PUBLICS**

16-07-275 - 4.1 **ADJUDICATION - TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2016 - APPEL D'OFFRES 2016-006**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de réfection du réseau routier local 2016 - 2016-006;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 juillet 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Asphalte Bélanger inc.	**1 021 170,46 $**
Les excavations Gilles St-Onge inc.	1 104 278,47 $
Pavage Jéromien inc.	1 369 030,32 $
Pavages Multipro inc.	1 083 915,43 $
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 078 709,83 $
Uniroc Construction inc.	1 094 941,01 $

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par Asphalte Bélanger inc., à condition que le soumissionnaire fournisse les preuves d'assurance responsabilité civile requises dans le document d'appel d'offres, et ce, dans les dix (10) jours des présentes;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le tout jusqu'à concurrence d'un montant de 768 000 $ plus taxes, conformément à la soumission reçue, sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt prévu à cette fin;

QUE le conseil municipal informe l'adjudicataire qu'il se réserve le droit de faire exécuter la balance des travaux à même une affectation budgétaire à être adoptée par résolution ultérieurement.

ADOPTÉE

5 **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

16-07-276 - 5.1 **DEMANDE DE RÉNOVATION: 1247, RUE JEAN-BAPTISTE-DUFRESNE**

DEMANDE de madame Monique Riopel et monsieur Pierre Noiseux concernant les travaux de rénovation au 1247, rue Jean-Baptiste-Dufresne.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00036 au 1247, rue Jean-Baptiste-Dufresne, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 6 juin 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-07-277 - 5.2 **DEMANDE DE RÉNOVATION: 2485, RUE DE L'ÉGLISE**

DEMANDE de madame Pascale Béliveau concernant les travaux de rénovation au 2485, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillies et les éléments architecturaux décoratifs;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00047 au 2485, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 24 mai 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-07-278 - 5.3 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1005, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Claude Rousseau concernant le projet d'enseigne et de rénovation au 1005, route 117.

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE la dimension, la hauteur et la localisation des enseignes doivent contribuer à créer un corridor visuel paysager de qualité sur l'ensemble de la route 117;

ATTENDU QUE les enseignes détachées du bâtiment et les enseignes directionnelles doivent faire partie intégrante de l'aménagement paysager du site;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne doit respecter tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne et de rénovation préparé par le SARP numéro 2016-00020 au 1005, route 117, tel que démontré sur les documents reçus le 13 juin 2016 et sur les plans modifiés reçus le 11 juillet 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-07-279 - 5.4 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 1337, RUE DE LA SAPINIÈRE**

DEMANDE de monsieur Emmanuel Leduc concernant le projet d'enseigne au 1337, rue de la Sapinière.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2016-00041 au 1337, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 6 et 16 juin 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-07-280 - 5.5 **DEMANDE D'ENSEIGNE: 2268, RUE DE L'ÉGLISE**

ATTENDU la demande de monsieur Maxime Laverdure concernant le projet d'enseigne au 2268, rue de l'Église;

ATTENDU que cette demande a fait l'objet d'une étude et d'une recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2016-00026 au 2268, rue de l'Église, tel que démontré aux plans et documents reçus le 13 juin 2016, sauf en ce qui concerne les conditions suivantes:

- l'enseigne doit être d'une hauteur intérieure de 11 pieds 6 pouces;

- les deux panneaux de l'enseigne doivent être d'une dimension de 4 pieds de largeur par 3 pieds de hauteur;

- le demandeur doit compléter une nouvelle demande d'occupation du domaine public;

QUE le demandeur obtienne les permis et/ou certificats requis;

QUE le conseil municipal exempte le demandeur de défrayer à nouveau les frais quant à la révision de la demande d'occupation du domaine public.

ADOPTÉE

16-07-281 - 5.6 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 993 126, RUE DES GEAIS-BLEUS**

DEMANDE de monsieur David Carrière concernant le projet de construction sur le lot numéro 2 993 126, rue des Geais-Bleus.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

ATTENDU QUE l'aménagement du terrain assure la préservation des arbres matures et des espaces boisés tout en étant adapté à la morphologie du site et à l'environnement naturel;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00044, sur le lot numéro 2 993 126, rue des Geais-Bleus, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 2 juin 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-07-282 - 5.7 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 990 829, RUE ERNEST-BROUSSEAU**

DEMANDE de madame Marie-Pierre Plante concernant le projet de construction sur le lot numéro 2 990 829, rue Ernest-Brousseau.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.) tout en favorisant des méthodes de construction qui minimisent les travaux de déblais et de remblais;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2015-00077 sur le lot numéro 2 990 829, rue Ernest-Brousseau, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 6 juin 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-07-283 - 5.8 **DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 652, RUE DES HAUTS-BOIS**

DEMANDE de madame Louise Boulet concernant le projet de construction sur le lot numéro 4 588 652, rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.) tout en favorisant des méthodes de construction qui minimisent les travaux de déblais et de remblais;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00029 sur le lot numéro 4 588 652, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 13 et 17 juin 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-07-284 - 5.9 **DÉROGATION MINEURE: LOT 4 588 652, RUE DES HAUTS-BOIS**

DEMANDE de madame Louise Boulet relativement au lot numéro 4 588 652, rue des Hauts-Bois afin de permettre l'installation d'une porte de garage attenant au bâtiment en façade avant alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit que les portes de garage attenant au bâtiment sont interdites en façade avant.

PAROLE AU PUBLIC: AUCUNE INTERVENTION

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00042 sur le lot numéro 4 588 652, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur le document préparé par Claude Blain, technologue, en date du 9 juin 2016.

ADOPTÉE

16-07-285 - 5.10 **DÉROGATION MINEURE: 1301-1311, CHEMIN DE LA RIVIÈRE**

DEMANDE de monsieur Éric Cyphiot relativement au 1301-1311, chemin de la Rivière afin de permettre l'empiètement du bâtiment de 0,06 mètre dans la marge de recul latérale alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit une marge de recul latérale de 1,50 mètre dans la zone MIX-05.

PAROLE AU PUBLIC: AUCUNE INTERVENTION

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00045 au 1301-1311, chemin de la Rivière, tel que démontré sur le document préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15292, en date du 11 mars 2016.

ADOPTÉE

16-07-286 - 5.11 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10016 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE monsieur Rhéal Blanchard et madame Dorothée Harris ont déposé une demande de permis de lotissement, relative au 1005, 7e rang;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2016-10016, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 8 650,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-07-287 - 5.12 **AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2015-10022 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE monsieur Stéphane Jakubszyn a déposé une demande de permis de lotissement, relative au 1134, chemin de la Rivière;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10022, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 6 090,00 $;

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-07-288 - 5.13 **MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 2168 ET 2180, 1ERE AVENUE - USAGE NON-CONFORME**

ATTENDU les usages non-conformes au règlement de zonage constatés au 2168 et au 2180, 1ère avenue;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust avocats, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux usages non conformes au 2168 et au 2180, 1ère avenue.

ADOPTÉE

16-07-289 - 5.14 **AUTORISATION - DEMANDE DE RÉVISION - CERTIFICAT D'AUTORISATION - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - PARC DES AMOUREUX**

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation formulée par la Municipalité quant au réaménagement du parc des Amoureux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de l'Urbanisme à compléter tous les documents requis quant à une demande de révision du certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour l'aménagement d'une allée piétonnière dans la rive de 10 mètres du parc des Amoureux, au coût de 285 $, payable à l'ordre du Ministre des finances, le cas échéant.

ADOPTÉE

6 **LOISIRS ET CULTURE**

16-07-290 - 6.1 **AUTORISATION - ACTIVITÉ DE MARCHE ET COURSE ORGANISÉE PAR LA CLINIQUE ST-PIERRE**

ATTENDU QUE le personnel de la Clinique St-Pierre chiropratique organise une marche de 3 km et une course de 5 km dans la Municipalité, selon un itinéraire fourni à l'avance;

ATTENDU QUE l'événement aura lieu jeudi le 25 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise l'activité de marche et de course organisée par la Clinique St-Pierre selon l'itinéraire fourni.

ADOPTÉE

16-07-291 - 6.2 **AUTORISATION - VÉLO À NOTRE SANTÉ 2016 - 17E ÉDITION - 11 SEPTEMBRE 2016**

ATTENDU la demande datée du 28 juin 2016 formulée par la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme quant à l'événement Vélo à notre santé 2016 - 17e édition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'occupation du parc Léonidas-Dufresne, le 11 septembre prochain, pour l'événement Vélo à notre santé 2016 - 17e édition et offre aux organisateurs de l'événement, son soutien technique, selon les ressources disponbiles.

ADOPTÉE

16-07-292 - 6.3 **AUTORISATION – FONDATION DUFRESNE – BARRAGE ROUTIER (LEVÉE DE FONDS)**

ATTENDU la demande de madame Marie-Claude Séguin, directrice de l'école St-Jean-Baptiste pour la tenue d'un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la rue Jean-Baptiste-Dufresne, le 24 septembre 2016;
ATTENDU que ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit de l'école St-Jean-Baptiste pour:
-faire vivre pleinement aux élèves le volet plein air de l'école;
-organiser des activités culturelles tout au long de l'année scolaire; et
-développer le programme anglais enrichi / anglais intensif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal permet un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la rue Jean-Baptiste-Dufresne, le 24 septembre 2016;
QUE le conseil municipal permet aux bénévoles de solliciter les automobilistes à cet endroit;
QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-07-293 - 6.4 **INSTALLATION - PANIER DE BASKETBALL - PATINOIRE DU PARC DU LAC-PAQUIN**

ATTENDU QUE plusieurs jeunes fréquentent le parc du Lac-Paquin;

ATTENDU QUE les jeunes du secteur ne peuvent circuler en toute sécurité sur le 7ième rang afin de se rendre au Village pour pratiquer le basketball;

ATTENDU QUE la Municipalité favorise l'activité physique et les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE cette année madame la conseillère Manon Paquin a fait la demande à tous les niveaux administratifs de la Municipalité et ce, sans réponse jusqu'à maintenant;

Après étude et considération:

Monsieur le conseiller Denis Charlebois exprime son désaccord quant au fonctionnement et demande le report de la présente résolution à une prochaine séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin appuyée par mesdames les conseillères Kathy Poulin et Ghislaine Boisclair et monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à la majorité des conseillers présents

les conseillers votant contre: messieurs Denis Charlebois et Denis Lévesque.

QUE le conseil municipal accepte l'installation d'un panier de basketball à la l'intérieur de la patinoire du parc du Lac-Paquin et ce, de manière conforme à la règlementation des parcs.

QUE l'installation devra être faite avant la fin du mois de juillet 2016.

ADOPTÉE

16-07-294 - 6.5 **INSTALLATION - TOILETTES SÈCHES - PARC DU LAC-PAQUIN ET PARC LÉONIDAS-DUFRESNE**

ATTENDU QUE les parcs du Lac-Paquin et Léonidas-Dufresne sont de plus en plus fréquentés;

ATTENDU QUE dans lesdits parcs on devrait avoir accès à des toilettes;

ATTENDU QUE les demandes ont été faites à l'administration de la Municipalité et que rien n'est encore installé;

Après étude et considération:

Madame la mairesse Nicole Davidson demande le vote.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Monsieur le conseiller Denis Charlebois exprime son désaccord quant au fonctionnement et demande le report de la présente résolution à une prochaine séance.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin appuyée par mesdames les conseillères Kathy Poulin et Ghislaine Boisclair et monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à la majorité des conseillers présents

les conseillers votant contre: messieurs Denis Charlebois et Daniel Lévesque

QUE la Municipalité fasse le nécessaire pour qu'en fin de semaine soit installée une toilette sèche au parc du Lac-Paquin et ce, pour répondre aux besoins des gens qui fréquentent le parc ainsi que des toilettes pour les espaces où c'est nécessaire à Val-David.

ADOPTÉE

16-07-295 - 6.6 **TRANSPLANTATION D'ARBUSTES - PARC DU LAC-PAQUIN**

ATTENDU QU'à l'automne 2015, la Municipalité a fait une nouvelle patinoire et elle a enlevé les arbustes qui étaient autour de l'ancienne patinoire en les laissant au parc dans le but de les transplanter;

ATTENDU QUE madame la conseillère, Manon Paquin, a fait la demande aux divers palliers administratifs de la Municipalité afin que lesdits arbustes soient transplantés avec, à ce jour, une fin de non recevoir;

ATTENDU QUE les citoyens ont payé pour ces arbustes;

ATTENDU QU'un tas d'arbustes abandonnés n'aurait jamais été laissé au coeur du Village;

Après étude et considération:

Madame la mairesse Nicole Davidson demande le vote.

Votent pour:

Alain Tousignant

Ghislaine Boisclair

Manon Paquin

Votent contre:

Denis Charlebois

Daniel Lévesque

Kathy Poulin

Conformément à l'article 161 du Code municipal du Québec, *le chef du conseil (...) a droit de voter mais n'est pas tenu de le faire; quand les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.*

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil municipal rejette la demande de transplantation d'arbustes au parc du Lac-Paquin.

REJETÉE SUR DIVISION

7 **AVIS DE MOTION**

16-07-296 - 7.1 **AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 677**

Je, Daniel Lévesuqe, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 677-1 modifiant le règlement numéro 677 relatif au stationnement et à la circulation quant au stationnement selon les heures et les jours et autres modifications.

8 **PROJETS DE RÈGLEMENTS**

9 **RÈGLEMENTS**

16-07-297 - 9.1 **ADOPTION - RÈGLEMENT 600-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 600 AFIN D'INTÉGRER UN PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME POUR LE COEUR VILLAGEOIS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 600-5, modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 600 afin d'intégrer le programme particulier d'urbanisme daté du 8 juillet 2016, pour le coeur villageois.

Note au procès-verbal :

Avant la présente résolution, les conseillers municipaux s'expriment sur l'adoption du PPU.

- Madame Kathy Poulin constate l'intérêt du public pour le coeur villageois et exprime ses préoccupations quant à ce secteur. Elle exprime que le PPU se veut des orientations qui seront adéquates pour la population. Elle rappelle les 4 grands enjeux prévus au PPU.

- Monsieur Daniel Lévesque fait une réfléxion à l'effet que le PPU n'est pas un plan d'action, c'est une vision.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- Monsieur Denis Charlebois fait siens les propos de madame Poulin et monsieur Lévesque.

- Madame Ghislaine Boisclair lit le texte suivant:

"Ce que représente pour moi le PPU

Jeune, on me disait que pour réaliser un projet, il fallait en rêver plusieurs et, le temps aidant, ce projet se préciserait à partir de toutes les idées engrangées.

Pour moi, le PPU, c'est un peu cela; d'ailleurs je préférerais parler **de Plan préliminaire de projets** dont certains seront réalisés et que, probablement d'autres, ne verront jamais le jour. Peut-être même que certaines nouvelles réalisations émergeront de ce Plan et de cette vision et je le souhaite de tout cœur. Ce qui importe c'est d'avoir une vision, puis de passer à l'action.

Jamais on priorisera des projets au détriment des citoyens riverains de l'actuel parc Léonidas-Dufresne... Je me souviens trop bien de toutes les séquelles et blessures profondes laissées par le fameux Guindonville.

Quant au budget, là encore, on veillera au grain et, c'est travaillant avec vous que l'on élaborera ces projets, en tenant de l'impact financier de ces projets sur les besoins de la municipalité et le budget annuel et des taxes. Si on ne peut s'offrir une voiture de luxe toute équipée, on en choisira une plus sobre ou on reportera à plus tard...

Mais, il ne faut pas oublier qu'un tel Plan nous facilitera l'obtention de subventions gouvernementale puisque les projets feront partie d'un ensemble planifié.

Parlons de la consultation du 28 juin :

· **Le visuel**, présentation graphique à la mode et ultra moderne a jeté une douche froide sur bon nombre de participants.

· Il s'agit d'un **concept, d'une esquisse** et, jamais il nous est venu à l'idée que ce serait réalisé de cette façon, mais bien en tenant compte de notre environnement, de nos valeurs.

· La piste cyclable, la Mairie, la bibliothèque et l'amphithéâtre : là encore ce sont des projets très **préliminaires,** même si certains ont déjà soulevé beaucoup de passion.

· Soyez assurés que tous ces projets, s'ils voient le jour, seront conçus avec la collaboration des citoyens. Peut-être que la bibliothèque sera située en haut et la Mairie sur la rue de la Sapinière...Tout est possible!

· Oui, pour moi la **participation citoyenne** dans des équipes de réflexion, de travail s'avère essentielle si on veut que cette vision soit à l'image des personnes qui résident à Val-David. J'en ai toujours fait une des mes valeurs fondamentales et comptez sur moi pour qu'on en tienne compte."

- Monsieur Alain Tousignant fait siens les commentaires de mesdames Poulin et Boisclair, il souligne l'importance des jeux d'eaux pour les enfants.

- Madame Manon Paquin se dit en accord avec le projet de PPU, à chaque fois qu'une décision sera prise, le public sera consulté tout comme pour les règlements d'emprunt.

- Un citoyen demande pourquoi il faille en faire un règlement.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-07-298 - 9.2 **ADOPTION - RÈGLEMENT 601-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement 601-23 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin d'exclure la classe d'usage *«Résidences de tourisme»* des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04, et REC-05.

ADOPTÉE

10 **DOCUMENTS DÉPOSÉS**

ADOPTÉE

10.1 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 20 juin 2016.

10.2 **DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

10.3 **DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES**

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la Trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juin 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

10.4 **DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700**

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juin 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

11 **POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS**

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes dans la salle s'expriments sur différents sujets.

16-07-299 - 13 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 12 juillet 2016 soit levée à 22 h 33.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Me Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 21 juillet 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 04.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

SONT ABSENTS

Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

16-07-300 - 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 juillet 2016 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

2 **DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES**

16-07-301 - 2.1 **ENTÉRINEMENT - TRANSACTION ET QUITTANCE - EMPLOYÉE 14003 ET MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

ATTENDU le processus de conciliation tenu entre l'employé 140003 et la Municipalité;

ATTENDU la transaction et quittance datée du 13 juillet 2016 qui en découle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prend acte de la transaction et quittance intervenue le 13 juillet 2016 entre l'employé 14003 et la Municipalité;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de ladite transaction et quittance.

Note au procès-verbal :

Monsieur le conseiller Denis Charlebois souligne l'implication de monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, et reconnaît la qualité de son travail afin de conclure cette affaire.

ADOPTÉE

3 **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée par le public.

16-07-302 - 4 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 21 juillet 2016 soit levée à 18 h 07.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 9 août 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière

****

ORDRE DU JOUR

1 Ouverture de la séance

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 août 2016
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 et de la séance extraordinaire du 21 juillet 2016

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Cession des lots numéros 5 829 001 et 5 829 002
- **2.3** Mandat - Constats d'infraction - Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts
- **2.4** Autorisation de signature - Entente de lieu de tournage - Parc régional Val-David-Val-Morin
- **2.5** Autorisation - Destruction de 54 boîtes d'archives

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés
- **3.2** Subvention TECQ 2010-2013 - Affectation aux dépenses constatées à taxer ou à pourvoir
- **3.3** Approbation - Crédit-bail - Copieur Kyocera TA-3051ci

4 Travaux publics

- **4.1** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 6 - Les constructions CJRB inc. - Aqueduc et égout rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4.2 Recommandation de paiement - Décompte numéro 4 - Réception provisoire - Réfection routière/Travaux de voirie 2015

5 Urbanisme et environnement

5.1 Dérogation mineure: 2363, rue Bastien

5.2 Dérogation mineure: 82, Belle-Étoile

5.3 Demande d'aménagement de terrain: 1066, route 117

5.4 Demande d'aménagement de terrain: 2307-2315, rue de l'Église

5.5 Demande d'aménagement de terrain: 2580, rue de l'Église

5.6 Autorisation - Demande de permis 2016-10018 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

6 Loisirs et culture

6.1 Autorisation - Courses de gare en gare - 18 septembre 2016

6.2 Autorisation - Épluchette de blé d'Inde - Parc du Lac-Paquin - 20 août 2016

6.3 Don pour le parc régional - Sculpture "Hommage aux secouristes en forêt"

6.4 Autorisation - Barrage routier le 8 décembre 2016 - La Grande Guignolée 2016

6.5 Autorisation - Adhésion - Réseau Villes et villages d'art et de patrimoine

6.6 Autorisation – Tenue du Marchethon/Roulethon annuel de Maison Emmanuel, Centre éducatif

6.7 Autorisation - Tenue d'un événement sur la place publique - Levée de fonds - Journal Ski-se-dit

6.8 Paiement - Achat paniers de basketball - Fonds de parc

6.9 Autorisation - Occupation du domaine public - Journée d'action de l'organisme communautaire L'Élan-CALACS - 16 septembre 2016

7 Avis de motion

7.1 Abrogation - Résolution numéro 15-05-190

7.2 Avis de motion - Règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil

7.3 Avis de motion - Règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation

7.4 Avis de motion - Règlement numéro 709 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

7.5 Avis de motion - Règlement numéro 710 relatif aux frais d'administration

7.6 Avis de motion - Règlement numéro 711 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus

7.7 Avis de motion - Règlement numéro 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés

7.8 Avis de motion - Règlement numéro 713 décrétant une dépense pour des travaux d'un montant de 2 400 000 $ et un emprunt de 2 400 000 $ à ces fins

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Second projet du règlement numéro 601-23 modifiant le règlement de zonage numéro 601 et ses amendements, afin d'exclure la classe d'usage C502 soit: "Résidences de tourisme" des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 et REC-05

8.2 Adoption - Projet de règlement 711 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

8.3 Adoption - Projet de règlement 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés

9 Règlements

9.1 Adoption du règlement numéro 699-1 modifiant le règlement numéro 699 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2016, afin d'inclure les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

10 Documents déposés

10.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

10.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

10.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11 Points d'information des conseillers

12 Période de questions

13 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

L'été avec les vacances de tout un chacun insuffle un rythme différent au travail de l'administration municipale. L'affluence de visiteurs pour nos nombreux événements culturels et sportifs apporte son lot de travail et d'organisation. Quand tout baigne, nous avons l'impression que cela va de soi alors, qu'en réalité, c'est que beaucoup de personnes ont travaillé pour organiser, des mois à l'avance, tous ces beaux moments.

Planification et rigueur sont gage de réussite. Communication voilà la clé maîtresse! J'espère que vous êtes familiers avec Internet pour capter les communications diffusées par notre bulletin électronique et notre site Internet qui abondent d'informations ponctuelles sur la Municipalité. Le Ski-se-Dit aussi est un vecteur important pour vous donner beaucoup d'informations. Les colonnes morris visent également à publiciser les diverses activités pour compléter les infos municipales. Le but premier est d'informer nos citoyens et les visiteurs y trouvent aussi leur compte.

La boîte aux livres continue de faire fureur et donne l'occasion de piquer une jasette avec les amateurs de lecture qui s'y rencontrent. Les jardins potagers sur la rue et sur le terrain de l'ancien couvent donnent aussi des occasions uniques de fraterniser et d'échanger sur les secrets du jardinage.

Un village vivant et attractif a besoin de plusieurs ingrédients pour assurer sa recette de succès. Certains disent qu'il y a trop de monde, d'autres y trouvent leur compte. Je pense notamment à tous nos commerçants qui sans aucun doute apprécient l'effervescence de notre village en cette période estivale.

Malgré cette affluence, la Sûreté du Québec m'informait récemment que notre taux de délinquance n'a pas augmenté. Nous n'avons pas de problèmes majeurs, nos nombreux événements amènent non seulement de la vie au village, mais une richesse non négligeable. À cet effet, nous intéressons même le journal La Presse qui publiera d'ici peu un reportage sur notre cœur villageois et en particulier sur la rue de l'Église.

Soyons fiers de notre richesse culturelle et naturelle qu'offre notre beau monde à part et à partager.

Bonne fin d'été !

16-08-303

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 août 2016 soit adopté, en y retirant toutefois les points 2.1, 2.2 et 2.5.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-304

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 JUILLET 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 et celui de la séance extraordinaire du 21 juillet 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2016 et celui de la séance extraordinaire du 21 juillet 2016.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

RETIRÉ

2.2 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - CESSION DES LOTS NUMÉROS 5 829 001 ET 5 829 002

RETIRÉ

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-305

2.3 MANDAT - CONSTATS D'INFRACTION - COUR MUNICIPALE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer un procureur à la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts pour le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec et qui seront entendus le 29 août 2016;

ATTENDU l'offre de services en date du 25 juillet 2016 présentée par Me Nadia Jamieson, avocate;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Me Nadia Jamieson soit et est mandatée afin de représenter les intérêts de la Municipalité pour le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec présentés devant la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts et ce, concernant les constats qui seront entendus le 29 août 2016 conformément à la liste des constats transmis.

ADOPTÉE

16-08-306

2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE LIEU DE TOURNAGE - PARC RÉGIONAL VAL-DAVID-VAL-MORIN

ATTENDU QUE monsieur Christian Ménard, représentant de la compagnie Film Noces inc., a présenté à la Municipalité une entente de lieu de tournage pour la location des aires intérieures et extérieures du Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne dans le cadre du tournage d'un long métrage les 16, 17, 24 et 25 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité autorise la location des aires intérieures et extérieures du Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne à Film Noces inc. dans le cadre du tournage d'un long métrage qui se tiendra les 16, 17, 24 et 25 août 2016;

QUE monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, ou monsieur Yves Frenette, directeur général adjoint, soit autorisé à signer l'entente de lieu de tournage pour les aires intérieures et extérieures du Parc régional Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne.

ADOPTÉE

2.5 AUTORISATION - DESTRUCTION DE 54 BOÎTES D'ARCHIVES

RETIRÉ

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

16-08-307

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 juillet 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 160760 à 166585 429 787,67 $

ADOPTÉE

16-08-308

3.2 SUBVENTION TECQ 2010-2013 - AFFECTATION AUX DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal affecte au poste "Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir" les montants reçus concernant la part provinciale de la subvention TECQ 2010-2013 relative au paiement de la dette pour laquelle le remboursement en capital et intérêts n'a pas débuté au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-08-309

3.3 APPROBATION - CRÉDIT-BAIL - COPIEUR KYOCERA TA-3051CI

ATTENDU la nécéssité d'un copieur pour le service Loisirs et culture;

ATTENDU QUE Équipement de bureau Robert Légaré (164139 Canada inc.) a présenté une offre pour un copieur Kyocera TA-3051ci répondant aux besoins du service concerné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la proposition de Équipement de bureau Robert Légaré pour la fourniture d'un copieur de marque Kyocera TA-3051ci, telle que soumise dans un crédit-bail de 60 mois, pour un coût de 1 980 $ par an plus les taxes applicables;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document pertinent.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

16-08-310

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 6 - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU la recommandation datée du 25 juillet 2016, rédigée par monsieur Nicolas Telmosse, ingénieur, de la firme WSP Canada inc. relativement au paiement numéro 6 pour les travaux de réfection de l'égout et de l'aqueduc - rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Les constructions CJRB inc. une somme de 240 304,51 $ taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 692.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-311

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE NUMÉRO 4 - RÉCEPTION PROVISOIRE - RÉFECTION ROUTIÈRE/TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation du 22 juillet 2016, préparée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 4, réception provisoire, concernant la réfection routière - travaux de voirie 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Pavages Multipro inc., la somme de 81 554,98 $, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt numéro 691.

Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-312

5.1 DÉROGATION MINEURE: 2363, RUE BASTIEN

DEMANDE de madame Andrée Dugas relativement au 2363, rue Bastien afin de permettre l'empiétement de la piscine creusée de 3,05 mètres, l'empiétement du bâtiment accessoire (garage) de 4,30 mètres et la construction d'un mur de soutènement dans la rive alors qu'en vertu du règlement de zonage numéro 601, il est prohibé d'effectuer toute construction, tout ouvrage et tous travaux dans la rive de 15 mètres.

ATTENDU QUE les personnes intéressées par cette demande ont eu l'opportunité de se faire entendre le 10 mai dernier;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00024 au 2363, rue Bastien, tel que démontré sur le plan corrigé préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 15277, en date du 1er mai 2016 et sur le plan de revégétalisation préparé par Jessica Demers, architecte-paysagiste, en date du 29 juillet 2016.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-313

5.2 DÉROGATION MINEURE: 82, BELLE-ÉTOILE

DEMANDE de monsieur Dominique Fecteau relativement au 82, Belle-Étoile afin de permettre la création d'un nouveau lot numéro 5 133 302 d'une superficie de 505,8 mètres carrés alors que le règlement de lotissement prescrit une superficie minimale de 600 mètres carrés pour un terrain en secteur riverain desservi par l'aqueduc et l'égout.

ATTENDU QUE le 14 juin 2016, les personnes intéressées par cette demande ont eu l'opportunité d'être entendues;

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00033 au 82, Belle-Étoile, tel que démontré sur le document préparé par Jean-Marc Clément, arpenteur-géomètre, minute 7341, en date du 27 mars 2014 et selon les explications reçues le 25 juillet 2016.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-08-314

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1066, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Serap Yilmaz concernant le projet d'aménagement de terrain au 1066, route 117.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00049 au 1066, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 8 juillet 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-315

5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2307-2315, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de madame Maria Elena Palma concernant le projet d'aménagement de terrain incluant la nouvelle enseigne au 2307-2315, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la nature, la taille et la distribution des diverses composantes de l'aménagement paysager sont en respect avec l'architecture du bâtiment principal et avec les composantes de l'aménagement du voisinage;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain et d'enseigne (demande numéro 2016-00050) au 2307-2315, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 11 juillet 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-316

5.5 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2580, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Xavier Kasim de la Commission scolaire des Laurentides concernant le projet d'aménagement de terrain au 2580, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la nature, la taille et la distribution des diverses composantes de l'aménagement paysager sont en respect avec l'architecture du bâtiment principal et avec les composantes de l'aménagement du voisinage;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00039 au 2580, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 13 et 21 juillet 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-317

5.6 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10018 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marie Pires, représentant de Manuto inc., a déposé une demande de permis de lotissement visant la création du lot 5 946 136 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité reporte sa décision quant à la contribution pour fins de parc applicable en vertu du règlement de lotissement en vigueur.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-08-318

6.1 AUTORISATION - COURSES DE GARE EN GARE - 18 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU la demande de l'organisme Sportriple;

ATTENDU l'autorisation de la Corporation du parc linéraire le P'tit Train du Nord;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Courses de gare en gare, le dimanche 18 septembre 2016, entre 7 h 00 et 11 h 00, au parc Léonidas-Dufresne;

QUE l'organisme fournisse une preuve d'assurance relative à cet événement.

ADOPTÉE

16-08-319

6.2 AUTORISATION - ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE - PARC DU LAC-PAQUIN - 20 AOÛT 2016

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'épluchette de blé d'Inde, le 20 août 2016, dans le parc du Lac-Paquin, de 12 h 00 à 23 h 00;

QUE le conseil municipal indique que la tenue de cet événement doit respecter les dispositions de la réglementation municipale et plus particulièrement, mais non limitativement, en ce qui concerne la tenue de feu de joie et de musique suivant le Règlement numéro 622 sur la qualité de vie, et 622-3 concernant la section "Brûlage et feux extérieurs";

QUE le conseil municipal autorise qu'un soutien technique et matériel soit donné en fonction des ressources disponibles.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-08-320

6.3 DON POUR LE PARC RÉGIONAL - SCULPTURE "HOMMAGE AUX SECOURISTES EN FORÊT"

ATTENDU l'intention de madame Simone Denis de reconnaître et remercier les secouristes impliqués dans le triste événement du 30 novembre 2015;

ATTENDU QU'elle a fait fabriquer une sculpture par l'artiste Raphael Pache de Matran, assisté de monsieur Gilles Lauzé;

ATTENDU les dons en argent récoltés suite à l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'oeuvre intitulée "Hommage aux secouristes en forêt";

QUE le conseil municipal autorise l'installation de l'oeuvre au parc régional, et ce, selon les règles de l'art en matière d'ouvrages civils;

QUE le conseil municipal autorise que les sommes d'argent récoltées sous forme de dons soient utilisées pour l'installation et l'entretien de l'oeuvre, et ce, à même le Fonds réservé au parc régional.

ADOPTÉE

16-08-321

6.4 AUTORISATION - BARRAGE ROUTIER LE 8 DÉCEMBRE 2016 - LA GRANDE GUIGNOLÉE 2016

ATTENDU la requête formulée le 15 juillet 2016 par mesdames Annie Lajoie, directrice générale de Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et Annie Bélanger, directrice générale de Moisson Laurentides, relativement à la tenue d'un barrage routier, visant la récolte de sommes d'argent afin de soutenir les organismes en sécurité alimentaire de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un barrage routier le 8 décembre 2016, sur la rue de l'Église face au Métro Dufresne et sur la route 117 face au restaurant Au Petit Poucet, dans le cadre de la Grande Guignolée 2016, organisée par Bouffe Laurentienne, Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides et Moisson Laurentides.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-322

6.5 AUTORISATION - ADHÉSION - RÉSEAU VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité au réseau Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) pour l'année 2016-2017 et ce, pour un montant total de 200 $ (taxes non applicables).

ADOPTÉE

16-08-323

6.6 AUTORISATION – TENUE DU MARCHETHON/ROULETHON ANNUEL DE MAISON EMMANUEL, CENTRE ÉDUCATIF

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la 7e édition du Marchethon/Roulethon qui sera tenue au bénéfice des résidents de Maison Emmanuel, Centre éducatif, dimanche le 16 octobre 2016, selon le parcours soumis par les organisateurs;

QUE copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec.

ADOPTÉE

16-08-324

6.7 AUTORISATION - TENUE D'UN ÉVÉNEMENT SUR LA PLACE PUBLIQUE - LEVÉE DE FONDS - JOURNAL SKI-SE-DIT

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la levée de fonds du Journal Ski-se-dit, sur le parvis de l'église, les samedis et dimanches des mois d'août et septembre de 11 h 00 à 14 h 00, à compter du dimanche 14 août 2016, à l'exception des samedis 13 et 27 août 2016;

QUE le conseil municipal autorise la vente de billets pour un spectacle dans le cadre de cet événement, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-325

6.8 PAIEMENT - ACHAT PANIERS DE BASKETBALL - FONDS DE PARC

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'achat de deux paniers de basketball pour un montant total de 2 632,93 $ taxes incluses, et ce, à même le Fonds de parc;

QUE le conseil municipal en autorise l'installation pour un montant ne devant pas dépasser 2 000 $, et ce, à même le Fonds de parc.

ADOPTÉE

16-08-326

6.9 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JOURNÉE D'ACTION DE L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE L'ÉLAN-CALACS - 16 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'organisme l'Élan-CALACS à occuper le stationnement de l'église, située au 2490, rue de l'Église, le 16 septembre 2016 entre 12 h 00 et 21 h 00, pour la tenue de sa journée d'action;

QUE le conseil municipal autorise que cette journée soit reportée au 25 septembre suivant en cas de pluie.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-327

7.1 ABROGATION - RÉSOLUTION NUMÉRO 15-05-190

ATTENDU QU'il s'est écoulé plus d'un an depuis l'avis de motion à l'effet qu'il soit présenté un règlement portant sur la régie interne des séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal abroge la résolution 15-05-190 donnant avis de motion à l'effet qu'il soit présenté un règlement portant sur la régie interne des séances du conseil.

ADOPTÉE

16-08-328

7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 695 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL

Je, Manon Paquin, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil.

16-08-329

7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 708 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation.

16-08-330

7.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 709 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 709 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

16-08-331

7.5 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 710 RELATIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION

Je, Ghislaine Boisclair, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 710 relatif aux frais d'administration.

16-08-332

7.6 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 711 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 711 concernant le code d'éthique applicable aux élus.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-333

7.7 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 712 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Je, Denis Charlebois, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

16-08-334

7.8 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 713 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX D'UN MONTANT DE 2 400 000 $ ET UN EMPRUNT DE 2 400 000 $ À CES FINS

Je, Daniel Lévesque, conseiller municipal(e), donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 713 pour payer les travaux d'infrastructure d'aqueduc et d'égout et autres travaux connexes dans le secteur Val-David-en-haut ainsi que les frais incidents pour un montant de 2 400 000 $ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas dépasser 2 400 000 $.

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

16-08-335

8.1 ADOPTION - SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 ET SES AMENDEMENTS, AFIN D'EXCLURE LA CLASSE D'USAGE C502 SOIT: "RÉSIDENCES DE TOURISME" DES ZONES EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 ET REC-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 601-23 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin d'exclure la classe d'usage *«Résidences de tourisme»* des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04, et REC-05;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 16-07-298.

ADOPTÉE

16-08-336

8.2 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 711 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 711 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-08-337

8.3 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 712 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

16-08-338

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 699-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 699 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016, AFIN D'INCLURE LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 699-1 modifiant le règlement numéro 699 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2016, afin d'inclure les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile.

ADOPTÉE

10 DOCUMENTS DÉPOSÉS

10.1

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 18 juillet 2016.

10.2

10.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de juillet 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

10.3

10.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juillet 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriments sur différents sujets.

16-08-339

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 9 août 2016 soit levée à 21 h 32.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 septembre 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

1 Ouverture de la séance

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2016
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Autorisation de participation - Colloque annuel 2016 - Fondation Rues Principales
- **2.3** Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Cession des lots numéros 5 829 001 et 5 829 002
- **2.4** Autorisation - Destruction de 54 boîtes d'archives
- **2.5** Réaffectation au poste de lieutenant - Service des incendies
- **2.6** Partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec
- **2.7** Projet de Loi sur les hydrocarbures
- **2.8** Transport ferroviaire d'hydrocarbures
- **2.9** Projets de forages pétroliers et gaziers sur le territoire de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti
- **2.10** Adoption - Budgets et quote-parts 2016 et 2017 - Régie incendie des Monts
- **2.11** Prolongation de probation - Coordonnateur aux travaux publics

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

- **4.1** Adjudication - Entretien ménager 2016-2017 - Appel d'offres 2016-008
- **4.2** Autorisation de paiement - Entretien ménager 2015-2016
- **4.3** Adjudication - Fourniture de sel à glace - Hiver 2016-2017 - Appel d'offres 2016-009
- **4.4** Adjudication - Fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - Hiver 2016-2017 - Appel d'offres 2016-010
- **4.5** Adjudication - Groupe électrogène - Puits St-Adolphe - Appel d'offres 2016-011
- **4.6** Autorisation - Amélioration du réseau routier local - Affectation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non-affecté

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

4.7 Autorisation - Travaux de réfection du réseau routier local 2016 - Affectation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement non-affecté

4.8 Autorisation - Réfection montée Gagnon - Affectation d'une somme à même un fonds d'indemnisation

4.9 Autorisation de signature - Demande d'aide financière - Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Infrastructures d'égout

4.10 Autorisation de signature - Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU)

4.11 Recommandation de paiement - Décompte final - Les constructions CJRB inc. - Aqueduc et égout rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux

5 Urbanisme et environnement

5.1 Autorisation - Demande de permis 2016-10018 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.2 Demande de construction: Lot 4 588 658, rue des Hauts-Bois

5.3 Demande d'aménagement de terrain: 2475-2479, rue de l'Église

5.4 Dérogation mineure: Lot 4 588 658, rue des Hauts-Bois

5.5 Dérogation mineure: 2240, Montée Prédéal-Trudeau

5.6 Autorisation d'occupation du domaine public en vertu du règlement numéro 622 - Maria Elena Palma

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Autorisation - Participation - Projet Moi, mes déchets

6.3 Entente de développement culturel - Ministère de la Culture et des Communications

6.4 Autorisation - Occupation du domaine public - Vague de cirque

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

8.1 Adoption - Second projet du règlement numéro 601-22 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de créer une nouvelle zone H-32

9 Règlements

9.1 Adoption du règlement numéro 601-23 modifiant le règlement de zonage numéro 601 et ses amendements, afin d'exclure la classe d'usage C502 soit: "Résidences de tourisme" des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 et REC-05

9.2 Adoption du règlement numéro 706 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité du Village de Val-David

9.3 Adoption du règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation

9.4 Adoption du règlement numéro 709 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

9.5 Adoption du règlement numéro 710 relatif aux frais d'administration

9.6 Adoption du règlement numéro 711 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus

9.7 Adoption du règlement numéro 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés

10 Documents déposés

10.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

10.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

10.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

10.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

10.5 Dépôt - Pétition - rue du Centre

10.6 Dépôt - Pétition - Circulation rue de l'Église

11 Points d'information des conseillers

12 Période de questions

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

13 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance à 19 h 43 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Val-David a connu un été exceptionnel. Exceptionnel du point de vue fréquentation, exceptionnel du point de vue activités de toutes sortes, exceptionnel pour la visibilité dans les médias. Média local et des environs comme le Ski-se-Dit, médias régionaux comme l'Information du Nord et le Journal Accès et suprarégionaux comme le journal La Presse et La Gazette.

Nos bons coups font la une et nous pouvons en être fiers! Notre réputation ne se dément pas. Notre image se diversifie. Notre nature s'invite dans les tournages de film comme « de Père en flic 2 », l'escalade aussi fait parler d'elle dans La Presse. Toujours dans le même journal notre village mérite le titre de « village préservé »; et même nos lampistes ont eu droit à un article extrêmement intéressant. Notre marché se retrouve à la Semaine verte, Josée Distasio et combien d'autres célébrités viennent y faire leur tour, sans oublier nos restos qui font des envieux et répondent à tous les goûts et à toutes les bourses.

La culture n'a pas été en reste avec les Beaux dimanches ouverts à tous, le Centre d'exposition avec les vélos de Lesage, les 5 à 7 des vendredis de LézArts Loco, le Cinéma sous les étoiles qui a attiré un public nombreux et a su combler autant les organisateurs que les spectateurs.

Et ce n'est pas fini, car les 1001 Visages arrivent sous peu avec des invités prestigieux et des projets d'expansion. Au même moment, un cirque s'installera dans notre parc Léonidas-Dufresne et les deux événements travailleront en complémentarité.

Les activités sportives ont été nombreuses nous amenant des courses et des rallyes importants. Les randonneurs et les marathoniens en devenir s'en sont donnés à cœur joie au Parc Régional et sur la piste du P'tit train du Nord. Et de grands projets sont en préparation, car des organisations de renom nous ont dans leur mire.

Tout cela ne serait pas possible sans l'apport exceptionnel de nos créateurs et de nos citoyens. Votre conseil municipal a le souci de veiller à aider et à soutenir les implications citoyennes. Nous avons pu grâce à notre bonne administration réaliser un surplus intéressant pour investir dans beaucoup de projets. Nos employés dévoués et compétents font des miracles quotidiens pour répondre adéquatement à cette effervescence.

Sans oublier le travail de communication effectué dans le but ultime de mieux vous informer via nos outils tels que notre site internet, nos bulletins électroniques, nos communiqués, sans oublier les documents papiers qui ont aussi été conçus pour vous aider dans les projets particuliers tel que le compostage.

Car, là encore, nous nous démarquons, étant les premiers à introduire le compostage à la grandeur de notre Municipalité dans la MRC des Laurentides.

On ne peut passer sous silence les travaux de voirie et le grand chantier du Domaine Alarie qui est enfin terminé. Cela ne donne peut-être pas de la notoriété dans les journaux, mais apporte de grandes satisfactions aux utilisateurs et contribuables. De cela aussi nous sommes fiers!

Je tenais à faire un bilan bien abrégé, mais combien stimulant. Notre sentiment de fierté et d'appartenance y trouve sa raison d'être!

16-09-340

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 soit adopté, tel que présenté, en y retirant toutefois le point 8.1.

ADOPTÉE

16-09-341

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2016.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-09-342

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Formation - Agir en tant qu'élu, pour assurer le développement de sa communauté: Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)

28 octobre 2016 à Saint-Sauveur

265 $ + taxes chacun

Manon Paquin et Denis Charlebois

Formation - Maîtrisez vos dossiers municipaux: Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)

19 novembre 2016 à St-Sauveur

265 $ + taxes

Denis Charlebois

Formation - Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles: Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM)

28 septembre 2016 à Québec

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

265 $ + taxes

Manon Paquin

Formation - Journée de partage intermunicipal sur la PFM en forme

23 septembre 2016 à Deschambault-Grondines

Gratuit

Ghislaine Boisclair

Colloque annuel - Réseau québécois de Villes et Villages en Santé et des Villes-Santé de l'OMS

22 au 24 novembre 2016 à l'Hôtel Bonaventure à Montréal

250 $ - taxes non applicables

Ghislaine Boisclair

Colloque annuel *Bouffe ta rue* - Fondation Rues Principales

20 octobre 2016 à l'Hôtel Château Laurier à Québec

295 $ chacun - taxes et service inclus

Kathy Poulin et Denis Charlebois

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-09-343

2.2 AUTORISATION DE PARTICIPATION - COLLOQUE ANNUEL 2016 - FONDATION RUES PRINCIPALES

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à participer au colloque annuel *Bouffe ta rue* de la Fondation Rues Principales qui se tiendra à l'Hôtel Château Laurier à Québec, le 20 octobre 2016, au coût de 295 $ taxes et service inclus. Les frais d'hébergement et de déplacement étant remboursable en vertu du règlement établissant un tarif applicable au cas ou des dépenses sont ocasionnées pour le compte de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-09-344

2.3 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - CESSION DES LOTS NUMÉROS 5 829 001 ET 5 829 002

ATTENDU l'entente intervenue le 17 octobre 2013 entre monsieur Fulvio Mini, madame Martine Paquin et la Municipalité, relative à la relocalisation du sentier de ski de fonds nommé "Western 14";

ATTENDU la demande de permis de lotissement numéro 2016-10010;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de cession par monsieur Fulvio Mini et madame Martine Paquin à la Municipalité, des lots 5 829 001 et 5 829 002, au cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer l'acte de cession entre la Municipalité, monsieur Mini et madame Paquin;

QUE tous les frais exigés par l'arpenteur-géomètre et par le notaire soient à la charge exclusive de la Municipalité.

ADOPTÉE

16-09-345

2.4 AUTORISATION - DESTRUCTION DE 54 BOÎTES D'ARCHIVES

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives, les délais de conservation des documents doivent être consignés dans un calendrier de conservation;

ATTENDU QUE ce calendrier détermine les périodes d'utilisation actives et semi-actives des documents ainsi que les supports de conservation et qu'il indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

ATTENDU QUE le calendrier de la Municipalité a été approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et que celle-ci exerce les attributions prévues à la Loi sur les archives;

ATTENDU QU'en vertu des délais de conservation expirés, cinquante-quatre (54) boîtes d'archives doivent être détruites;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des documents prêts pour la disposition finale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la destruction des cinquante-quatre (54) boîtes contenant les documents énumérés aux listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

16-09-346

2.5 RÉAFFECTATION AU POSTE DE LIEUTENANT - SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU la création de la Régie incendie des Monts et la nomination de monsieur Sébastien Lajoie à sa direction;

ATTENDU la nécessité d'effectuer la liaison entre monsieur Lajoie et le personnel du service des incendies de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal réaffecte messieurs Laurent Querrach et Michel Thibault au poste de lieutenant avec ajustement de la rémunération en conséquence;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal tient à souligner le travail accompli par messieurs Querrach et Thibault lors de leur affectation à titre de responsables du service des incendies jusqu'à la création de la Régie incendie des Monts.

ADOPTÉE

16-09-347

2.6 PARTAGE DES REDEVANCES ISSUES DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC

ATTENDU QUE les municipalités québécoises sont à la recherche de nouvelles sources de financement par suite des nombreuses coupures imposées par le gouvernement du Québec depuis les vingt dernières années pendant même qu'elles se voyaient imposer de nouvelles responsabilités par les gouvernements qui se sont succédés au cours de cette période;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a fait miroiter aux élus municipaux la possibilité qu'une partie des éventuelles redevances pouvant découler de l'exploitation des hydrocarbures dans leur territoire leur revienne directement;

ATTENDU QUE le gouvernement a déposé en juin dernier un projet de loi sur les hydrocarbures qui concrétise cette possibilité, bien qu'il se réserve le droit de déterminer, par règlement, le montant et la répartition desdites redevances;

ATTENDU QUE l'état des connaissances montre que le développement de la filière des hydrocarbures dans une communauté y entraine de nombreux problèmes économiques et sociaux, dont une forte augmentation du coût de la vie pour la majorité des résidents qui, par ailleurs, ne bénéficieront pas des retombées du développement, ainsi qu'une hausse considérable de la criminalité, de la prostitution et du trafic de stupéfiants;

ATTENDU QUE pour les communautés concernées, les retombées économiques et sociales d'un tel développement, comme la création d'emplois locaux, sont négligeables et que les redevances offertes ne compenseront jamais les conséquences négatives du développement;

ATTENDU QU'un tel développement entraine des divisions au sein des communautés et des conflits sociaux et interpersonnels importants, comme le montrent déjà les expériences de Gaspé et de Port Menier;

ATTENDU QU'un tel développement dans une communauté entrainerait également des divisions profondes avec les communautés voisines qui ne souhaitent pas un tel développement sur leur territoire et qui en subiraient néanmoins les inconvénients et les risques;

ATTENDU QUE le déploiement de la filière des hydrocarbures compromet le développement durable et pérenne de nos communautés, mettant en péril les activités agricoles, touristiques, récréotouristiques et de la pêche qui sont à la base du développement des municipalités où l'exploration, l'exploitation et le transport des hydrocarbures sont susceptibles de se produire;

ATTENDU QUE le développement de la filière des hydrocarbures dans nos communautés est susceptible de mettre en péril l'environnement, les sources d'eau potable et la santé des résidents;

ATTENDU QUE le développement de la filière des hydrocarbures est incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES liée au développement de la filière des hydrocarbures auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

ATTENDU, somme toute, que l'approche du développement des communautés locales par la filière des hydrocarbures repose sur une vision à court terme et déséquilibrée du développement économique et social;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité demande à la Fédération québécoise des Municipalités:

- de ne pas cautionner une telle approche du développement pour les près de 1 000 communautés locales qu'elle représente;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- de rejeter sans compromis la source de financement des municipalités québécoises que constituent les redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures;

- de faire connaitre publiquement son opposition à cette source de financement pour les municipalités québécoises;

- de déposer un mémoire à cette fin lors de l'étude du projet de loi sur les hydrocarbures;

- d'organiser un colloque national où seront discutés les enjeux du développement de la filière des hydrocarbures fossiles pour les municipalités québécoises.

ADOPTÉE

16-09-348

2.7 PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a déposé le 7 juin dernier, le projet de loi 106, intitulé *Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE ce projet de loi prévoit l'édiction de la *Loi sur les hydrocarbures*;

ATTENDU QUE le projet de *Loi sur les hydrocarbures* prévoit :

A- le retrait des compétences municipales sur tout puisement d'eau réalisé sur un territoire municipal lorsque le puisement est effectué à des fins d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures;

B- le maintien et l'élargissement des dispositions de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui consacre la primauté de la *Loi sur les mines* et de la *Loi sur les hydrocarbures* sur les schémas d'aménagement des MRC et sur tout règlement de zonage ou de lotissement;

C- que les municipalités ne seront pas consultées, mais simplement informées en ce qui concerne tous travaux d'exploration, de production et de stockage des hydrocarbures exécutés sur leur territoire;

D- que les municipalités n'auront qu'une présence symbolique sur les comités de suivi devant être constitués dans le cadre d'un projet d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures se réalisant sur leur territoire;

E- que les municipalités dans le territoire desquelles se réaliseront les projets d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures ne sont pas assurées de la maximisation des retombées économiques de tels projets, quand le gouvernement exige une telle maximisation.

ATTENDU QUE ce projet de loi transforme les permis d'exploration, de production ou de stockage d'hydrocarbures en droit réel immobilier et qu'est accordé à ce droit une prévalence sur le droit de propriété des résidents et résidentes de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet de loi consacre, du fait de la transformation des permis d'exploration, de production ou de stockage des hydrocarbures en droit réel immobilier :

- le droit d'entrer des exploitants munis d'un permis d'exploration sur toute propriété pour y mener ses activités, le résident ne pouvant négocier que les conditions de cette entrée.

- le droit d'exproprier toute propriété pour des exploitants munis d'un permis de production d'hydrocarbures.

ATTENDU QUE l'octroi de tels droits menace la sécurité juridique de tous les propriétaires et locataires qui résident dans les limites de la municipalité, est source de conflits probables et de tensions importantes entre les résidents et qu'il constitue, par ailleurs, un obstacle majeur au développement et à l'aménagement du territoire des municipalités;

ATTENDU QUE les dispositions de ce projet de loi vont à l'encontre du développement pérenne de nos communautés, ne respectent pas les normes et principes de la *Loi sur le développement durable* et privilégient un développement économique incompatible avec les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les changements climatiques qui résulteront de l'augmentation des GES auront une incidence importante, directe et immédiate sur les municipalités en menaçant leurs infrastructures municipales ainsi que la santé et la sécurité de leur population;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE le gouvernement a choisi de tenir la commission parlementaire qui doit examiner ce projet de loi en plein été et d'inviter un nombre limité de personnes et de groupes intéressés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du Village de Val-David demande à la Fédération québecoise des Municipalités :

- de rejeter le projet de loi et d'en demander le retrait;

- de dénoncer les méthodes antidémocratiques utilisées par le gouvernement;

- d'organiser une vaste campagne d'information et de mobilisation auprès de ses municipalités membres ainsi que de l'Union des municipalités du Québec en vue d'obtenir l'aval du monde municipal québécois envers le retrait du projet de loi.

ADOPTÉE

16-09-349

2.8 TRANSPORT FERROVIAIRE D'HYDROCARBURES

ATTENDU la tragédie ferroviaire qui est survenue à Lac-Mégantic le 6 juillet 2013 et qui a entrainé le décès de 47 personnes, décès qui auraient pu être évités selon le rapport du coroner qui s'est penché sur la catastrophe;

ATTENDU QUE trois ans plus tard, le drame humain, économique et écologique persiste et persistera encore longtemps;

ATTENDU les demandes des élus et des citoyens de Lac-Mégantic pour la construction d'une voie de contournement;

ATTENDU QUE les élus de la municipalité de Nantes réclament, comme de nombreuses autres municipalités, le renforcement de la législation en matière de sécurité ferroviaire ainsi que l'ajout d'inspecteurs ayant plein pouvoir et autorité pour agir en cas de situation dangereuse pour la population;

ATTENDU QUE les sociétés ferroviaires comptent reprendre d'ici peu le transport d'hydrocarbures dans la région;

ATTENDU QUE les citoyens de la région méganticoise restent inquiets par rapport à la sécurité de ce transport, vu l'état inadapté de l'infrastructure au type de matières transportées et aux volumes croissants;

ATTENDU de plus le transport ferroviaire d'hydrocarbures sur la Rive-Sud de Montréal en direction des installations de la compagnie Kildair à Sorel-Tracy;

ATTENDU QUE les élus municipaux de la Rive-Sud de Montréal ont mis sur pied le Comité directeur sur le transport des matières dangereuses et que celui-ci réclame d'accélérer le retrait des wagons DOT-111, de rétablir le financement pour la sécurité ferroviaire et de déployer les efforts requis pour sensibiliser le public aux enjeux liés au transport des matières dangereuses;

ATTENDU également le projet de la société Chaleur Terminals qui prévoit que 220 wagons-citernes de pétrole bitumineux en phase 1 dès 2017, 350 en phase 2 et 1200 en phase 3 sillonneront chaque jour le territoire québécois sur des centaines de kilomètres, traversant le cœur de plusieurs municipalités et de multiples cours d'eau, jusqu'à Belledune au Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QU'à l'appel des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, de nombreuses municipalités du Québec ont adopté une résolution réclamant un moratoire et que le bureau d'audience publique en environnement soit mandaté (BAPE) sur le projet de Belledune;

ATTENDU par ailleurs que les politiques fédérales en matière de sécurité ferroviaire depuis le début des années 1990 ont favorisé l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire en ce qui concerne les risques inhérents au réseau de transport, ce qui a entrainé une nette détérioration de la sécurité et de nombreux accidents,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

déraillements et tragédies;

ATTENDU QUE les sociétés pétrolières comptent augmenter le transport d'hydrocarbures, indépendamment du fait que de nouveaux oléoducs soient construits ou non;

ATTENDU QU'il y a lieu d'examiner, dans une perspective globale, les nombreux enjeux que présente le transport ferroviaire d'hydrocarbures du point de vue de la sécurité dans le but d'établir une démarche commune des municipalités québécoises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité demande à la Fédération québécoise des Municipalités:

1- d'exiger du gouvernement du Canada, l'abandon de sa politique favorisant l'autoréglementation de l'industrie ferroviaire ainsi que la mise en place d'un cadre juridique contraignant pour le transport ferroviaire d'hydrocarbures et l'affectation conséquente des ressources nécessaires à son application efficace;

2- d'exiger du gouvernement du Canada, le retrait immédiat des wagons DOT-111, la transmission aux municipalités, en temps réel, de tous les renseignements relatifs au transport des matières dangereuses sur leur territoire, la réduction de la vitesse des convois dans toutes les zones urbaines ou péri-urbaines et la présence de deux employés en tout temps à bord de tous les convois de matières dangereuses;

3- d'exiger du gouvernement du Québec, qu'il mandate immédiate le Bureau d'audience publique (BAPE) en environnement sur les projets de transport ferroviaire d'hydrocarbures en sol québécois et l'adoption immédiate d'un moratoire complet sur de tels projets d'ici le rapport du BAPE;

4- de soutenir activement les revendications et demandes des municipalités québécoises en matière de sécurité ferroviaire et d'inviter ses municipalités membres à faire de même;

5- d'organiser un colloque national sur les enjeux liés au transport ferroviaire d'hydrocarbures afin d'élaborer une stratégie commune à l'ensemble des municipalités québécoises et d'établir ensemble un programme de demandes visant à assurer la sécurité des régions traversées par les convois.

ADOPTÉE

16-09-350

2.9 PROJETS DE FORAGES PÉTROLIERS ET GAZIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques a émis, le 15 juin 2016, un certificat d'autorisation pour réaliser trois forages avec fracturation hydraulique sur le territoire de la municipalité de l'Île-d'Anticosti;

ATTENDU QUE la preuve scientifique prépondérante montre que l'usage de cette technique comporte des risques majeurs pour l'eau potable, l'environnement ainsi que pour la santé et la sécurité des résidents et qu'il est susceptible de compromettre le développement économique et social de la communauté, qui repose en grande partie sur les activités de chasse et de pêche;

ATTENDU QUE les forages avec fracturation hydraulique peuvent avoir des effets délétères importants sur les ressources hydriques de l'île, dont la dissémination de contaminants dans les rivières à saumon et ultimement dans le fleuve Saint-Laurent, alors que le saumon de l'Atlantique connait déjà un déclin important;

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-d'Anticosti et la MRC de la Minganie ont clairement exprimé leur opposition aux projets de forage, projets qui ont été autorisés sans véritable consultation auprès des élus directement concernés, ce qui constitue une violation claire des principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*;

ATTENDU QUE le ministère a accordé l'autorisation en passant outre aux obligations constitutionnelles de consultation et d'accommodement des Premières nations

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

présentes sur le territoire de la Minganie;

ATTENDU QUE la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations concernées ont entrepris des démarches pour contester cette autorisation;

ATTENDU QUE les enjeux soulevés par cette contestation dépassent de loin les intérêts et préoccupations des seuls résidents de la municipalité de l'Île-d'Anticosti et de la MRC de la Minganie, mais touchent tous les citoyens et citoyennes de toutes les municipalités du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité demande à la Fédération québécoise des Municipalités:

1- de dénoncer, lors de son congrès annuel, la décision du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques d'autoriser les forages avec fracturation hydraulique et réclamer qu'elle soit annulée;

2- d'appuyer sans réserve les démarches entreprises par la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations pour l'annulation du certificat d'autorisation;

3- d'appeler toutes les municipalités qui sont membres de la Fédération à soutenir activement la lutte menée par la municipalité de l'Île-d'Anticosti, la MRC de la Minganie et les Premières nations.

ADOPTÉE

16-09-351

2.10 ADOPTION - BUDGETS ET QUOTE-PARTS 2016 ET 2017 - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ATTENDU QUE les budgets 2016 et 2017 de la Régie incendie des Monts (la Régie) ont été adoptés par son conseil d'administration lors de la séance extraordinaire tenue le 13 septembre 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité est membre de la Régie et est conséquemment tenue de procéder à l'adoption de son budget annuel, le tout conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il et proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte les budgets 2016 et 2017 présentés par la Régie, se chiffrant respectivement à 553 173,02 $ et à 1 726 156,00 $;

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à verser à la Régie, selon les modalités prévues, les montants de 122 553,42$ et 299 051,54 $, représentant respectivement les quote-parts de la Municipalité pour les années 2016 et 2017.

ADOPTÉE

16-09-352

2.11 PROLONGATION DE PROBATION - COORDONNATEUR AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la récente nomination de monsieur David Lavoie à titre de coordonnateur aux travaux publics;

ATTENDU QUE certains éléments de la fonction du coordonnateur aux travaux

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

publics doivent être supervisés durant la première saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la prolongation de la probation de monsieur David Lavoie, coordonnateur aux travaux publics, et ce, pour une période de six (6) mois supplémentaires, soit jusqu'au 1er mars 2017;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer un addenda au contrat de travail de monsieur Lavoie.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

16-09-353

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 août 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 160918 à 161113 995 725,77 $

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

16-09-354

4.1 ADJUDICATION - ENTRETIEN MÉNAGER 2016-2017 - APPEL D'OFFRES 2016-008

ATTENDU la demande de prix effectuée concernant l'entretien ménager 2016-2017 - Appel d'offres 2016-008;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 août 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé une soumission sont les suivantes:

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS (TAXES INCLUSES)
Henley Lavoie	Aucun prix
John Sanon	**58 379,25 $**

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU la vérification de la conformité de la soumission reçue;

ATTENDU QUE ladite vérification a permis de constater une mauvaise évaluation des besoins quant à l'entretien de la salle communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à John Sanon, au prix de 58 379,25 $ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017;

QUE le conseil municipal autorise l'adjudicataire à effectuer des travaux d'entretien ménager supplémentaires pour la salle communautaire durant le contrat pour un montant total supplémentaire de 4 415,04 $, taxes incluses.

ADOPTÉE

16-09-355

4.2 AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTRETIEN MÉNAGER 2015-2016

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres pour l'octroi du contrat d'entretien ménager pour l'année 2016-2017 est complétée et que ledit contrat est en voie d'être adjugé par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture du mois d'août 2016 due à Équipe John Sanon au montant de 4 080,66 $.

ADOPTÉE

16-09-356

4.3 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SEL À GLACE - HIVER 2016-2017 - APPEL D'OFFRES 2016-009

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sel à glace;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 24 août 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant par tonne métrique (taxes incluses)
Sel du Nord inc.	106,36 $
K+S Sel Windsor Ltée	105,02 $
Technologie de dégivrage Cargill	108,62 $
Compass Minerals Canada Corp.	99,26 $
Sel Warwick inc.	112,63 $

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par la firme Compass Minerals Canada Corp., 577, rue Notre-Dame, unité 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 99,26 $ taxes incluses, par tonne métrique, pour un montant total approximatif de 29 778 $ pour 300 tonnes métriques, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2016-2017.

ADOPTÉE

16-09-357

4.4 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - HIVER 2016-2017 - APPEL D'OFFRES 2016-010

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - Hiver 2016-2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1er septembre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Lafarge Canada inc.	69 924,91 $
Excavation R.B. Gauthier inc.	61 911,17 $
Équipe Xcavatek inc.	**57 953,15 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par la firme Équipe Xcavatek inc., 1132, Gariépy, Prévost, Québec, J0R 1T0;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit 4 250 tonnes métriques pour un montant total approximatif de 57 953,15 $ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée, et ce, pour l'hiver 2016-2017.

ADOPTÉE

16-09-358

4.5 ADJUDICATION - GROUPE ÉLECTROGÈNE - PUITS ST-ADOLPHE - APPEL D'OFFRES 2016-011

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le groupe électrogène - Puits St-Adolphe;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 septembre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Les Entreprises d'Électricité Renaissance inc.	119 134,39 $
La Cie Électrique Britton ltée	127 047,38 $
Le Groupe Parmo inc.	124 747,88 $
Groupe M.E.A.S. inc.	118 395,50 $
Nordmec construction inc.	**111 537,25 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues qui requiert des vérifications supplémentaires quant aux licences requises et aux processus légaux à observer;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission présentée par la firme Nordmec construction inc., 390, rue Siméon, local 3, Mont-Tremblant, Québec, J8E 2R2;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire, au prix de 111 537,25 $ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée, le tout sous réserve de l'obtention et/ou de la transmission des licences requises pour l'exécution du mandat et de la vérification de l'observance des processus légaux requis par ce type de mandat.

Note au procès-verbal :

Suite aux vérifications de conformité de la soumission retenue, il s'avère que les licences requises sont détenues par l'adjudicataire et que les processus légaux quant à la sous-traitance de l'ouvrage ont été respectés. Pour cette raison, le conseil municipal retire sa réserve émise quant à l'adjudication du contrat.

ADOPTÉE

16-09-359

4.6 AUTORISATION - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - AFFECTATION D'UNE SOMME À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ

ATTENDU la volonté du conseil municipal d'améliorer son réseau routier local;

ATTENDU la tenue du processus d'appel d'offres concernant les travaux de réfection du réseau routier local 2016 - 2016-006 requérant des prix pour des travaux de cette nature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à continuer les travaux d'amélioration du réseau routier local, notamment sur les rues Jacques, du Centre et de la Canadienne et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 70 000 $ taxes incluses;

QUE le conseil municipal mandate Asphalte Bélanger inc., aux taux prévus à l'appel d'offres 2016-006, pour effectuer les travaux sur la rue Jacques, les autres travaux sur les rues du Centre et de la Canadienne étant effectués en régie interne;

QUE la somme requise pour effectuer ces travaux soit puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

16-09-360

4.7 AUTORISATION - TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2016 - AFFECTATION D'UNE SOMME À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON-AFFECTÉ

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal du règlement numéro 702 décrétant l'éxécution de travaux de réfection du réseau routier local et autorisant une dépense et un emprunt de 850 000 $ à cette fin;

ATTENDU QUE suivant ce règlement d'emprunt, une somme de 768 000 $ taxes incluses était disponible pour effectuer les travaux sur les rues énumérées à l'article 2 du règlement;

ATTENDU la tenue d'un processus d'appel d'offres afin de donner suite au règlement d'emprunt et de procéder aux travaux de réfection sur les rues prévues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a permis de constater que les sommes disponibles au règlement d'emprunt n'étaient pas suffisantes pour compléter les travaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal a tout de même adjugé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Asphalte Bélanger inc. pour un montant total de 768 000 $ taxes incluses, soit le montant disponible au règlement d'emprunt, et ce, par la résolution 16-07-275;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'est réservé le droit de faire éxécuter la balance des travaux prévus au règlement d'emprunt à même une affection budgétaire subséquente;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de donner suite aux travaux prévus au règlement d'emprunt numéro 702 décrétant l'éxécution de travaux de réfection du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Asphalte Bélanger Inc., afin de continuer les travaux prévus au règlement d'emprunt numéro 702 décrétant l'éxécution de travaux de réfection du réseau routier local, le tout, jusqu'à concurrence d'un montant de 150 000 $, aux taux indiqués à l'appel d'offres 2016-006;

QUE les sommes requises pour ce faire soient puisée à même l'excédent de fonctionnement non-affecté.

ADOPTÉE

16-09-361

4.8 AUTORISATION - RÉFECTION MONTÉE GAGNON - AFFECTATION D'UNE SOMME À MÊME UN FONDS D'INDEMNISATION

corrigée par
16-09-384

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à continuer la réfection de la montée Gagnon, suivant la tenue d'un processus d'appel d'offres sur invitation, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total de 50 000 $, taxes incluses;

QUE cette somme soit puisée à même le fonds d'indemnisation issu de l'article 3.7 de la Transaction intervenue entre la Municipalité, 90277369 Québec inc. et monsieur Paul Bouchard, le 30 octobre 2003.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-09-362

4.9 AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME NOUVEAU FONDS CHANTIERS CANADA-QUÉBEC - INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour un projet de réfection d'infrastructures d'égout;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier et/ou LDA services conseils, à présenter et signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de réfection des infrastructures d'égout dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec.

ADOPTÉE

16-09-363

4.10 AUTORISATION DE SIGNATURE - FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière pour un projet de réfection d'infrastructures d'égout;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier et/ou LDA services conseils, à présenter et signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de réfection des infrastructures d'égout dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU).

ADOPTÉE

16-09-364

4.11 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE FINAL - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX

ATTENDU la recommandation de paiement du 12 septembre 2016, transmise par M. Nicolas Telmosse, ingénieur de la firme WSP, relativement au paiement du décompte final concernant les travaux d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Les constructions CJRB inc. la somme de 79 894,17 $ taxes incluses.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-09-365

5.1 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10018 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marie Pires, représentant de Manuto inc., a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2016-10018;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contribution pour fins de parc applicable en vertu du règlement de lotissement en vigueur;

QUE le mode de contribution pour fins de parc soit sous forme de terrain et qu'elle soit fixée à une superficie de 23 114,8 mètres carrés, sous réserve de la signature d'un acte de cession en faveur de la Municipalité;

QUE madame Nicole Davidson, mairesse, et monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ledit acte de cession;

QUE la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-09-366

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 4 588 658, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de Richard Blais concernant le projet de construction sur le lot numéro 4 588 658, rue des Hauts-Bois.

ATTENDU QUE l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.) tout en favorisant des méthodes de construction qui minimisent les travaux de déblais et de remblais;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales du noyau villageois (style villageois et champêtre);

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00048 sur le lot numéro 4 588 658, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus les 21 juillet et 8 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-09-367

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2475-2479, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Gilles Vergnolle concernant le projet d'aménagement de terrain au 2475-2479, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00054 au 2475-2479, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 2 août 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-09-368

5.4 DÉROGATION MINEURE: LOT 4 588 658, RUE DES HAUTS-BOIS

DEMANDE de monsieur Richard Blais relativement au lot numéro 4 588 658, rue des Hauts-Bois afin de permettre l'installation d'une porte de garage attenant au bâtiment en façade avant alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit que les portes de garage attenant au bâtiment sont interdites en façade avant.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure numéro 2016-00055 sur le lot numéro 4 588 658, rue des Hauts-Bois, tel que démontré sur le document préparé par Sylvain Lavoie, technologue, en date du 21 juillet 2016.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-09-369

5.5 DÉROGATION MINEURE: 2240, MONTÉE PRÉDÉAL-TRUDEAU

DEMANDE de monsieur Jean-François Lacombe relativement au 2240, montée Prédéal-Trudeau, afin de permettre la construction d'un garage détaché d'une largeur projetée de 7,32 m., soit 106 % de la largeur du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage numéro 601 prescrit qu'un garage détaché ne peut pas excéder 75 % de la largeur du bâtiment principal.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00053 sur le lot numéro 2 991 102 / 2240, montée Prédéal-Trudeau, tel que démontré sur les documents préparés par Pascal Letendre, technologue, en date du 27 juin 2016 et Louis-Pascal Beaudry, arpenteur-géomètre, le 1er août 2016.

ADOPTÉE

16-09-370

5.6 AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 622 - MARIA ELENA PALMA

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a adopté le Règlement numéro 622 qui édicte les règles d'occupation du domaine public;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation rencontrant les exigences de ce règlement;

ATTENDU QUE madame Maria Elena Palma a déposé la preuve d'assurance responsabilité civile de la compagnie Desjardins Assurances générales inc.;

ATTENDU QUE madame Maria Elena Palma s'engage à demeurer responsable de tout dommage aux biens ou aux personnes résultant de son occupation, à prendre fait et cause pour la Municipalité et la tenir indemne dans toute réclamation pour de tels dommages;

ATTENDU QUE madame Maria Elena Palma a fourni les plans tels que construits du bâtiment ou de l'ouvrage autorisé, le cas échéant;

ATTENDU QUE madame Maria Elena Palma s'engage à entretenir adéquatement le bâtiment ou l'ouvrage autorisé, de manière à ce qu'il ne cause pas de dommage à la propriété municipale ou aux immeubles contigüs;

ATTENDU QUE cette résolution doit être accordée par résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du Village de Val-David autorise madame Maria Elena Palma l'occupation de son domaine public, à savoir une partie du lot 2 992 664, cadastre du

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Québec, qui devient titulaire de cette autorisation aux conditions prévues au règlement et aux conditions ci-haut mentionnées;

QUE la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

16-09-371

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU la demande reçue du Comité de jumelage Val-David/Ceyreste;

ATTENDU la recommandation du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil muncipal autorise le versement de la somme de 311,87 $ au Ministère des finances pour le paiement des frais de déclarations annuelles du Comité de jumelage Val-David/Ceyreste, et ce, à même l'enveloppe budgétaire d'aide financière numéro 02-70170-970.

ADOPTÉE

16-09-372

6.2 AUTORISATION - PARTICIPATION - PROJET MOI, MES DÉCHETS

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides propose d'intégrer des projets intermunicipaux dans son entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire participer à l'un de ces projets, soit le projet *Moi, mes déchets*;

ATTENDU QUE ce projet mettra en valeur à la fois le développement culturel et la gestion des matières résiduelles dans une perspective de postitionnement;

ATTENDU QU'en contrepartie de sa participation au projet, la Municipalité sera reconnue comme partenaire, recevra deux ateliers participatifs et l'exposition du projet en plus de devenir propriétaire d'une oeuvre en découlant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la participation au projet intermunicipal *Moi, mes déchets;*

QUE le conseil municipal mandate madame Daphnée Cyr, responsable des activités culturelles, pour la gestion, la coordination et la promotion locale du projet;

QUE le conseil municipal s'engage au montant de 2 750 $ pour sa participation au projet, montant qui lui sera facturé par la MRC des Laurentides au cours de l'année 2017, le tout, conditionnellement à la confirmation de l'ensemble des parternaires quant à leur engagement dans le projet.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-09-373

6.3 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a déjà manifesté son engagement moral auprès du ministère de la Culture et des Communications, pour déposer un projet d'entente de développement culturel;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications doit connaître notre engagement financier envers les projets soumis;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications dispose d'une enveloppe de 15 000,00 $;

ATTENDU QUE l'engagement financier du ministère de la Culture et des Communications représente 50 % de l'enveloppe totale de l'entente;

ATTENDU QUE cette entente permettra la réalisation de projets structurants.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE signifier au ministère de la Culture et des Communications que la Municipalité du Village de Val-David procédera à un engagement financier de 15 000,00 $ dans le budget 2017 pour la réalisation de projets.

ADOPTÉE

16-09-374

6.4 AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - VAGUE DE CIRQUE

ATTENDU la demande de l'organisme Vague de cirque pour la tenue de leur événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Vague de cirque, les 6-7-8-9 octobre 2016 au parc Léonidas-Dufresne, le tout sous réserve des autorisations et permis nécessaires;

QUE le conseil municipal autorise l'installation d'un chapiteau et de 6 petites caravanes qui pourra débuter le 3 octobre 2016;

QUE la Municipalité met à la disposition de l'organisme une entrée d'eau, l'accès aux toilettes publiques et à l'électricité;

QUE l'organisme fournisse une preuve d'assurance relative à cet événement.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

8.1 ADOPTION - SECOND PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE H-32

RETIRÉ

9 RÈGLEMENTS

16-09-375

9.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 601-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601 ET SES AMENDEMENTS, AFIN D'EXCLURE LA CLASSE D'USAGE C502 SOIT: "RÉSIDENCES DE TOURISME" DES ZONES EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04 ET REC-05

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 601-23 modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin d'exclure la classe d'usage *«Résidences de tourisme»* des zones EF-06, H-21, H-23, H-31, REC-03, REC-04, et REC-05.

ADOPTÉE

16-09-376

9.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 706 ÉTABLISSANT UN TARIF APPLICABLE AUX CAS OÙ DES DÉPENSES SONT OCCASIONNÉES POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 706 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipailté du Village de Val-David.

ADOPTÉE

16-09-377

9.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 708 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-09-378

9.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 709 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 709 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

ADOPTÉE

16-09-379

9.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 710 RELATIF AUX FRAIS D'ADMINISTRATION

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 710 relatif aux frais d'administration.

ADOPTÉE

16-09-380

9.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 711 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX ÉLUS

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 711 concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux élus.

ADOPTÉE

16-09-381

9.7 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 712 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 712 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

ADOPTÉE

10 DOCUMENTS DÉPOSÉS

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 15 août 2016.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

10.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'août 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

10.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'août 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

10.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

10.5 DÉPÔT - PÉTITION - RUE DU CENTRE

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à la rue du Centre datée du 20 juin 2016.

10.6 DÉPÔT - PÉTITION - CIRCULATION RUE DE L'ÉGLISE

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à la circulation sur la rue de l'Église entre les rues Jean-Baptiste-Dufresne et de l'Académie datée du 18 juillet 2016.

11 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

Madame la conseillère Manon Paquin informe les personnes présentes du fait qu'elle n'est pas à l'origine des travaux correctifs au pavage qui seront effectués face à sa résidence. Quoiqu'il est probable que des travaux soient également effectués sur sa propriété, son statut de conseillère n'a eu aucune influence sur la décision de procéder à ces travaux, ceux-ci étant requis pour des impératifs de sécurité routière.

Monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, confirme les propos de Madame Paquin.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-09-382 **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 septembre 2016 soit levée à 22 h 43.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 27 septembre 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 18 h 00.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse suppléante	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

SONT ABSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Kathy Poulin.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016

2 Travaux publics

- **2.1** Adjudication - Travaux de surfaçage - Montée Gagnon - Appel d'offres 2016-012

3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

4 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse suppléante, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

16-09-383

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

2 TRAVAUX PUBLICS

16-09-384

2.1 ADJUDICATION - TRAVAUX DE SURFAÇAGE - MONTÉE GAGNON - APPEL D'OFFRES 2016-012

ATTENDU la résolution 16-09-361 laquelle autorise le prolongement des travaux de réfection de la montée Gagnon;

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les travaux de surfaçage - montée Gagnon;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 23 septembre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
9299-6404 Québec inc. (Pavage Laurentien)	63 176,47 $
Asphalte Bélanger inc.	**51 959,50 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par la firme Asphalte Bélanger inc., 1589, route 117, Val-David (Québec) J0T 2N0;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 51 959,50 $ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée;

QUE le conseil municipal modifie la résolution 16-09-361, retirant du premier résolu les mots "taxes incluses", afin qu'il se lise ainsi: *le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à continuer la réfection de la montée Gagnon, suivant la tenue d'un processus d'appel d'offres sur invitation, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant total de 50 000 $.*

ADOPTÉE

3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

16-09-385

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 27 septembre 2016 soit levée à 18 h 06.

ADOPTÉE

Kathy Poulin
Présidente d'assemblée

Kathy Poulin
Mairesse suppléante

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 octobre 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2016
- **1.3** Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.2** Autorisation de participation - Consultation, conférence, ateliers - Chantier de l'économie sociale
- **2.3** Autorisation - Adhésion - Vivre en ville
- **2.4** Mandat - Constats d'infraction - Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts
- **2.5** Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats - Dossier 1005 rue du Tour-du-Lac - Usage dérogatoire
- **2.6** Autorisation - Processus d'appel d'offres - Services professionnels de soutien en informatique - Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des offres
- **2.7** Examen public sur l'avenir de Postes Canada

3 Finance et trésorerie

- **3.1** Ratification du journal des déboursés

4 Travaux publics

- **4.1** Adjudication - Tondeuse diésel à attelage frontal Kubota - Appel d'offres 2016-013

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

- **4.2** Location d'un camion Toyota Tacoma 4x4 2016 - Engagement des crédits de la municipalité pour une période excédant l'exercice financier en cours
- **4.3** Recommandation de paiement numéro 5 - Décompte final - Pavages Multipro inc. - Pavage montée Gagnon (2015)
- **4.4** Autorisation - Fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - Dépense supplémentaire - Appel d'offres 2016-010
- **4.5** Autorisation - Amélioration du réseau routier local - Dépense supplémentaire - Appel d'offres 2016-002

5 Urbanisme et environnement

- **5.1** Demande de construction: Lot 2 991 120, route 117
- **5.2** Demande de construction: Lot 5 566 929, route 117
- **5.3** Demande d'aménagement de terrain: 939, route 117
- **5.4** Demande d'aménagement de terrain: 1765, route 117
- **5.5** Demande d'aménagement de terrain: 2434-2436, rue de l'Église
- **5.6** Demande d'aménagement de terrain: 2510, rue de l'Église
- **5.7** Demande de rénovation: 1867, rue des Lilas
- **5.8** Demande d'enseigne: 1340, route 117
- **5.9** Demande d'enseigne: 2464, rue de l'Église

6 Loisirs et culture

- **6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus
- **6.2** Adoption - Tarification - Parc régional de Val-David-Val-Morin - Hiver 2016-2017
- **6.3** Approbation - Tarification de la programmation des activités de loisirs - Automne 2016
- **6.4** Aide financière - Festival des Contes Maltés
- **6.5** Autorisation - Participation à une journée d'informations et réseautage
- **6.6** Autorisation de participation - Colloque annuel - Réseau québécois de Villes et Villages en Santé

7 Avis de motion

- **7.1** Avis de motion - Règlement numéro 708-1

8 Projets de règlements

- **8.1** Adoption - Second projet règlement 601-22

9 Règlements

10 Documents déposés

- **10.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- **10.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires
- **10.3** Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700
- **10.4** Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11 Points d'information des conseillers

12 Période de questions

13 Levée de la séance

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

MPP

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Il régnait un vent de douce folie sur notre village en cette longue fin de semaine de l'Action de grâce.

La nature nous offrait sa plus éclatante palette de couleurs, le chapiteau de Vague de cirque habitait le parc Léonidas-Dufresne, ses clowns se baladaient sur nos trottoirs et faisaient la fête avec les caricaturistes de 1001 Visages sans oublier le Festival de la poésie qui en était à sa 14e édition.

C'est là qu'une professeure de l'université de Guelph, en Ontario, m'a posé deux questions pour le journal de l'Université. C'est d'ailleurs ce qui amène mon propos de ce soir.

Sa première question était classique. Qu'est-ce que je pense du Festival de la poésie? La deuxième, plus subtile, me demandait... Qu'est-ce que ce festival apporte à Val-David et quel est son apport au paysage valdavidois?

Il était clair pour moi que Val-David, avec ses activités culturelles, s'ouvre au monde. Il y avait, aux 1001 Visages, des caricaturistes importants du Québec mais aussi en provenance de Toronto et de Liverpool en Angleterre. Vague de Cirque, quant à eux, originaire des magnifiques Îles de la Madeleine, prenait aussi la peine de s'arrêter chez nous afin de renchérir notre offre culturelle.

Au Festival de la poésie, en plus de cette dame de l'Université de Guelph, il y avait des écrivains récipiendaires de plusieurs prix de littérature en provenance de Vancouver, de Toronto, du Costa Rica, du Chili, de la France et de la Roumanie.

Tous ces événements sont portés par des gens bourrés de talent, de conviction, de charisme et de ténacité.

Nous avons une politique culturelle qui protège, stimule et promeut la culture. Mais jamais une politique ne remplacera les citoyens qui portent des projets. Toute notre vitalité culturelle est portée par des citoyens hors de l'ordinaire qui, bien souvent, si non tout le temps, y vont de leurs propres deniers pour faire vivre ce à quoi ils croient.

Val-David est assez éloquent à ce chapitre. Pour n'en nommer que quelques-uns au risque d'en oublier et je m'en excuse tout de suite: les plus vieux se souviendront de Jean Morin qui a fondé la chorale de Val-David devenue par la suite Ô Chœur du Nord, de Gilles Mathieu et de sa Butte, des Créateurs associés ouvrant la Maison du Village devenue le Centre d'exposition, de Yvan Lapointe et le ski du Mont Plante.

Plus près de nous, je pense à Robert Lafontaine qui, depuis 11 ans, porte les 1001 Visages de la caricature, à Kinya Ishikawa qui a créé les 1001 Pots, une institution qui a tout près de 28 ans, à René Derouin avec les Jardins du Précambrien, à Agnès Guay et les artistes du Temps Nous... qui ont osé mettre de l'art contemporain pour grand public, à Songes d'été, aux Contes maltés et au LézArts Loco. Souvent l'absence de financement public vient ralentir leur capacité à produire, mais leur foi demeure indomptable.

Pensons aussi à ceux qui ont porté la préservation du Parc régional, ceux qui ont tenu à flot le Journal Ski-se-Dit, à Diane Séguin qui a créé le Marché d'été contre vents et marées, à Joèle Clarke, à ses prédécesseurs

Formules d'Affaires CCL (418) 883-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et à ses complices actuels dans l'aventure des Jardins communautaires, à Lucille Rocheleau et à Louise Brissette avec les cuisines collectives, à Louise Griffith et le Cercle des Fermières.

Le sport n'est pas en reste, le Mont Alta et l'essor du vélo de montagne sont aussi dus à des entreprises et à des réalisations bien de chez nous.

Nos commerces, nos restaurants, notre «Clé des Champs», je dis bien **nos,** car nous avons un sens d'appartenance fort et c'est ensemble que nous arriverons à préserver l'âme de notre village, à lui garder cette ouverture d'esprit, cette tolérance et cette capacité d'accueil qui sont nos forces vives. À tous ceux que je n'ai pas nommé, mais qui contribuez ou êtes impliqués dans des projets de société un merci sincère pour cet apport inestimable.

16-10-386

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

16-10-387

1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2016 et de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-10-388

2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

Formation - Tournée des régions: Pour un avenir durable dans les Laurentides - Chantier économie social des Laurentides

14 octobre 2016 à Saint-Jérôme

25 $ - taxes non applicables

Denis Charlebois et Kathy Poulin

Formation - Mobilité: Lachute à vélo - Communauté Branchée Laurentides

13 octobre 2016 au Théâtre du Marais à Val-Morin

Gratuit

Kathy Poulin et Ghislaine Boisclair

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-10-389

2.2 AUTORISATION DE PARTICIPATION - CONSULTATION, CONFÉRENCE, ATELIERS - CHANTIER DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à participer à la formation *Tournée des régions: Pour un avenir durable dans les Laurentides* de Chantier de l'économie sociale des Laurentides qui se tiendra à St-Jérôme, le 14 octobre 2016, au coût de 25 $ taxes non applicables. Les frais de déplacement étant remboursable en vertu du règlement numéro 706, sur présentation des pièces justificatives.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

16-10-390

2.3 AUTORISATION - ADHÉSION - VIVRE EN VILLE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité, à titre de membre corporatif - 4 ans, à *Vivre en Ville*, et ce, au coût de 90 $ taxes non applicables.

ADOPTÉE

16-10-391

2.4 MANDAT - CONSTATS D'INFRACTION - COUR MUNICIPALE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ATTENDU QUE le conseil municipal doit nommer un procureur à la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts pour le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec et qui seront entendus en 2016 et 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Me Nadia Jamieson soit mandatée pour représenter la Municipalité dans le traitement des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec, présentés devant la Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts, rétroactivement au 1er septembre 2016 et ce, jusqu'au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

16-10-392

2.5 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1005 RUE DU TOUR-DU-LAC - USAGE DÉROGATOIRE

ATTENDU l'usage dérogatoire d'hébergement touristique protégé par droits acquis quant à l'immeuble sis au 1005, rue du Tour-du-Lac à Val-David;

ATTENDU les nombreuses plaintes du voisinage;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire prendre les mesures qui s'imposent quant à la modification de cet usage dérogatoire;

ATTENDU la perte des droits acquis qui s'en suit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Prévost, Fortin, D'Aoust, afin d'entreprendre tous les procédures légales requises pour faire cesser

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

l'usage dérogatoire, notamment à la Cour supérieure, ainsi que pour faire cesser toute autre infraction aux règlements municipaux.

ADOPTÉE

16-10-393

2.6 AUTORISATION - PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES - SERVICES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN EN INFORMATIQUE - APPROBATION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES

ATTENDU QUE la Municipalité requiert des services professionnels de soutien informatique pour la mise à niveau et le maintien de ses divers outils technologiques et informatiques;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur les contrats des organismes publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques à entreprendre un processus d'appel d'offres pour des services professionnels de soutien en informatique (2016-014);

QUE le conseil municipal adopte la grille d'évaluation et de pondération des offres suivante:

CRITÈRES	POINTAGE
1. Expérience de la firme dans le secteur municipal	20 points
2. Expérience du chargé de projets	15 points
3. Expérience du technicien sénior	15 points
4. Compréhension du mandat et méthodologie	20 points
5. Connaissances des logiciels et applications municipaux	20 points
6. Assurance qualité et capacité de relève	10 points

ADOPTÉE

16-10-394

2.7 EXAMEN PUBLIC SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA

ATTENDU QU'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal public, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

ATTENDU QUE les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promis, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

ATTENDU QUE les compressions au service de livraison ont été mises en veilleuse et que le gouvernement libéral mène en ce moment un examen de Postes Canada, pour lequel il a mis sur pied un groupe de travail indépendant chargé de préciser les options concernant l'avenir du service postal public canadien;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'un comité parlementaire tiendra des consultations en ligne et des audiences publiques partout au pays pour recueillir l'avis des particuliers et des groupes sur le service postal et les options cernées par le groupe de travail et qu'il formulera, à l'intention du gouvernement, des recommandations sur l'avenir de Postes Canada;

ATTENDU QU'il est essentiel que le comité parlementaire entende notre point de vue sur les questions clés, dont l'importance de maintenir le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, d'améliorer le *Protocole du service postal canadien*, d'assurer la prestation de services bancaires, de "verdir" Postes Canada, de maintenir des emplois postaux correctement rémunérés dans les collectivités du pays, de maintenir un service de livraison quotidien, de rétablir le service de livraison à domicile, de créer des services qui contribuent au maintien à domicile des personnes âgées et, d'offrir des services aux personnes ayant une incapacité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, à repondre au questionnaire du comité parlementaire sur le service postal, qui sera en ligne du 26 septembre au 21 octobre 2016 à parl.gc.ca/Committees/fr/OGGO, et encourage sa population à faire de même;

QUE la Municipalité du Village de Val-David participe aux consultations publiques qui se tiendront dans l'ensemble du pays.

ADOPTÉE

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

16-10-395

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 septembre 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit :

Chèques numéros: 161114 à 161353 675 082,19 $

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

4 TRAVAUX PUBLICS

16-10-396

4.1 ADJUDICATION - TONDEUSE DIÉSEL À ATTELAGE FRONTAL KUBOTA - APPEL D'OFFRES 2016-013

ATTENDU les besoins de renouvellement d'équipement au service des travaux publics;

ATTENDU la demande de soumissions par invitation;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 7 octobre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE les firmes ayant déposé des soumissions sont les suivantes:

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Centre Kubota des Laurentides inc.	**24 317,21 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la soumission conforme présentée par Centre Kubota des Laurentides inc., 14183, boulevard Curé-Labelle, Mirabel (Québec) J7J 1M3;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 24 317,21 $ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée avec un échange d'un tracteur Kubota F2880 2007;

QUE le conseil municipal autorise l'aliénation du tracteur Kubota F2880 2007;

QUE la somme requise pour ce faire soit puisée à même le fonds de roulement dont le remboursement sera fait sur une période de cinq (5) ans.

ADOPTÉE

16-10-397

4.2 LOCATION D'UN CAMION TOYOTA TACOMA 4X4 2016 - ENGAGEMENT DES CRÉDITS DE LA MUNICIPALITÉ POUR UNE PÉRIODE EXCÉDANT L'EXERCICE FINANCIER EN COURS

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à la location d'une camionnette pour une période de trente-six (36) mois, et ce, pour le directeur des travaux publics;

ATTENDU QUE la Municipalité doit procéder par résolution lorsqu'elle désire engager ses crédits sur une période excédant l'exercice financier en

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

cours;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la location d'un camion Toyota Tacoma 4x4 2016 pour une période de 36 mois, au montant de 18 104,40 $ taxes incluses, avec un échange d'une camionnette Mazda B400 2010;

QUE le conseil municipal autorise l'aliénation de la camionette Mazda B400 2010.

ADOPTÉE

16-10-398

4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 5 - DÉCOMPTE FINAL - PAVAGES MULTIPRO INC. - PAVAGE MONTÉE GAGNON (2015)

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation de paiement du 16 septembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils senc, relativement à la libération de la retenue spéciale concernant les travaux de pavage sur la montée Gagnon (2015);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Pavages Multipro inc. la somme de 16 383,94 $ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-10-399

4.4 AUTORISATION - FOURNITURE DE SABLE ET GRANULAT ABRASIF POUR CHEMINS - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - APPEL D'OFFRES 2016-010

ATTENDU la tenue du processus d'appel d'offres numéro 2016-010 concernant la fourniture de sable et granulat abrasif pour chemins - Hiver 2016-2017;

ATTENDU la résolution numéro 16-09-357 adoptée le 13 septembre 2016, adjugeant un contrat à Équipe Xcavatek inc. au montant de 57 953,15 $ pour 4 250 tonnes métriques;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE 1 785 tonnes métriques supplémentaires de sable et granulat abrasif non prévues lors de l'appel d'offres seront nécessaires pour l'entretien hivernal des chemins;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur les contrats des organismes publics (art. 17);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 1 785 tonnes métriques de sable et de granulat abrasifs, à Équipe Xcavatek inc. et ce, conformément aux taux indiqués au bordereau de soumission du document d'appel d'offres;

QUE le conseil municipal autorise la dépense supplémentaire pour ce faire de 24 347,40 $ taxes incluses et en autorise le paiement et ce, à même les disponibilités du poste budgétaire 02-33000-622.

ADOPTÉE

16-10-400

4.5 AUTORISATION - AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE - APPEL D'OFFRES 2016-002

ATTENDU la tenue du processus d'appel d'offres numéro 2016-002 concernant des travaux de pavage, de resurfaçage, d'ajustement des regards, de pavage de sections de rues pleine largeur et de construction de dalots asphaltés;

ATTENDU la résolution numéro 16-05-188 adoptée le 10 mai 2016, adjugeant le contrat à Pavage Laurentien (9299-6404 Québec inc.) au montant de 124 506,42 $;

ATTENDU le mandat confié à Pavage Laurentien (9299-6404 Québec inc.) pour des travaux supplémentaires non prévus, et ce, conformément aux taux indiqués au bordereau de soumission du document d'appel d'offres;

ATTENDU les dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur les contrats des organismes publics (art. 17);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine le mandat donné à Pavage Laurentien (9299-6404 Québec inc.) pour des travaux supplémentaires d'amélioration du réseau routier local, soit sur la rue Denise;

QUE le conseil municipal autorise pour ce faire une dépense de 18 560 $ plus taxes et en autorise son paiement.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-10-401

5.1 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 991 120, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur René Pierre concernant le projet de construction sur le lot numéro 2 991 120, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant, notamment à proximité de l'emprise de la route 117 de manière à créer un corridor visuel paysager continu et constant;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00052 sur le lot numéro 2 991 120, route 117, tel que démontré sur les plans préparés par le SARP reçus le 15 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-402

5.2 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 5 566 929, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Jean-Sébastien Vadeboncoeur concernant le projet de construction sur le lot numéro 5 566 929, route 117.

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises tout en pouvant s'exprimer dans un vocabulaire architectural contemporain;

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE les plantations massives d'espèces indigènes ainsi qu'un aménagement paysager distinctif sont favorisés en cour avant, notamment à proximité de l'emprise de la route 117 de manière à créer un corridor visuel paysager continu et constant;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00051 sur le lot numéro 5 566 929, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 13 septembre 2016 à la condition de prévoir une entrée charretière d'une largeur minimale de huit (8) mètres pour le stationnement, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-403

5.3 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 939, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur George Agraniotis concernant le projet d'aménagement de terrain au 939, route 117.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00061 au 939, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 2 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-404

5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 1765, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Martin Hébert concernant le projet d'aménagement de terrain au 1765, route 117.

ATTENDU QUE l'entreposage extérieur et les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans construits conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00056 au 1765, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 1er septembre 2016 aux conditions suivantes:

- la toile de la clôture doit être de couleur brun, vert forêt ou noir;
- les arbustes en cour avant secondaire doivent avoir une hauteur minimale de 1,5 mètre et être plantés à intervalle maximale de 3 mètres;

le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-405

5.5 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2434-2436, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Claude Lévesque concernant le projet d'aménagement de terrain au 2434-2436, rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'aménagement des aires de stationnement fait l'objet d'un aménagement paysager global en relation avec le caractère naturel, paysager et architectural du milieu d'intervention;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00058 au 2434-2436, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 14 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-406

5.6 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2510, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de monsieur Farid Amellal concernant le projet d'aménagement de terrain au 2510, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les équipements techniques ou d'utilité publique sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00062 au 2510, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans reçus le 2 septembre 2016 à la condition d'installer à l'enclos une porte opaque, avec les mêmes matériaux, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-407 **5.7 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1867, RUE DES LILAS**

DEMANDE de monsieur Simon Vendette concernant le projet de rénovation au 1867, rue des Lilas.

ATTENDU QUE les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur sont dans les teintes naturelles et sobres et non éclatantes. Les couleurs sélectionnées sont d'une tonalité compatible;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2016-00059 au 1867, rue des Lilas, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 12 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-408 **5.8 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1340, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Daniel Monette concernant le projet d'enseigne au 1340, route 117.

ATTENDU QUE les dimensions et le lettrage de l'enseigne contribuent à créer un corridor visuel paysager de qualité;

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU QUE les couleurs utilisées pour le revêtement extérieur doivent être dans les teintes naturelles et sobres et non éclatantes;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2016-00060 au 1340, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 22 août 2016 à la condition que le parement extérieur de la corniche soit de couleur vert foncé, tel que démontré sur le devis tecnhique numéro 4, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-10-409

5.9 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2464, RUE DE L'ÉGLISE

DEMANDE de la Municipalité du Village de Val-David concernant le projet d'enseigne au 2464, rue de l'Église.

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2016-00063 au 2464, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 7 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

16-10-410

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes reçues;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil muncipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes suivants:

<u>À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général)</u> :

- 200 $ - Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut (levée de fonds/golf, vélo ou commandite);
- 200 $ - Association des personnes handicapées Clair Soleil (camp de jour);
- 200 $ - Isabel Pépin pour Xavier Charbonneau (soutien financier à la jeunesse-hockey);

<u>À même le Fonds Les abeilles</u> :

- 300 $ - Fondation Maison Emmanuel (commandite);

QUE le conseil municipal autorise l'usage de la salle communautaire au Club de plein air de Val-David, à titre gratuit, les 14 octobre et 4 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-10-411

6.2 ADOPTION - TARIFICATION - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN - HIVER 2016-2017

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la tarification du Parc régional de Val-David-Val-Morin pour la saison Hiver 2016-2017, selon le tableau suivant, à savoir:

SKI DE FOND / TÉLÉMARK HORS-PISTE	***RAQUETTE***	***FORFAIT****	
TARIF JOURNALIER 18 ANS +		*RÉSIDENT*	*NON-RÉSIDENT*
16 $	10 $	50 $/hiver 50 $/annuel	120 $/hiver 165 $/annuel
Gratuit pour les moins de 18 ans accompagnés d'un parent			
TARIF JOURNALIER 60 ANS +		*RÉSIDENT*	*NON-RÉSIDENT*
16 $	10 $	45 $/hiver 45 $/annuel	105 $/hiver 145 $/annuel
CORPORATIF LOCAL TARIF/PERSONNE			

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

10 $/journalier	120 $/annuel

Groupe scolaire (primaire et secondaire), garderie, camp de jour, association, regroupement (6 à 17ans)
Tarif journalier/Personne
4 $
GROUPE 15 PERSONNES ET +
TARIF JOURNALIER / PAR PERSONNE (1 gratuité par 15 personnes)

SKI DE FOND	*RAQUETTE*	*CÉGEP ET UNIVERSITÉ SKI ET RAQUETTE*
11 $	8 $	5 $

* Forfait hiver (de novembre 2016 à avril 2017) : Ski de fond, télémark hors-piste et raquette.
Forfait annuel (de novembre 2016 à novembre 2017) : Ski de fond, télémark hors-piste, raquette, vélo et randonnée pédestre.
-Carte perdue 5$.
-Réductions disponibles pour les groupes de 350 et plus (informations à l'accueil).

QUE la portion du sentier intervillages créé par l'organisme Par Monts et Vals traversant le Parc régional de Val-David-Val-Morin soit tarifée au même titre que les autres accès au parc.

ADOPTÉE

16-10-412

6.3 APPROBATION - TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS - AUTOMNE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve la tarification de la programmation des activités de loisirs - automne 2016 et en autorise la tenue sur la place publique le cas échéant :

Activités pour tous	Karaté	125 $ (25X)
	Atelier fabrication de mouches	gratuit
Enfants	Soccer	45 $ (13X)
	Judo, kung fu	70 $ (11X)
	Noël au village	10 $ (10 ans et + et parents)
	Hockey extérieur	45 $
Adultes	Cardio santé plein air	100 $ (10X) 180 $ (20X)

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

	Judo, kung fu	70 $ (11X)
	Volley-ball	65 $ (12X)
	Danse sociale	96 $ (12X)
	Aletier de photographie	70 $ (5X)
	Cours de bridge	150 $ (10X)
	Atelier d'écriture	70 $ (3X)
	Atelier de fabrication de chocolat	100 $ (3X)
	Atelier de dégustation-vins	110 $ (3X)
	Atelier de dégustation-bulles	45 $ (1X)
	Pilates et tonus	140 $ (12X) 245 $ (24X)
	Tournoi de tennis	5 $
Adultes 50 ans et +	Mise en forme et vitalité	140 $ (12X) 245 $ (24X)

ADOPTÉE

16-10-413

6.4 AIDE FINANCIÈRE - FESTIVAL DES CONTES MALTÉS

ATTENDU la résolution 16-04-165 laquelle prévoit l'octroi d'une aide financière à l'organisme Association québécoise d'éducation à la bière (A.Q.E.B.), lequel organise l'événement Festival des contes maltés;

ATTENDU le premier versement en date du 18 mai 2016;

ATTENDU QUE le deuxième versement était conditionnel à la réception du rapport des activités et du bilan financier de l'organisme, lesquels documents ont été reçus par la Municipalité;

ATTENDU QUE l'organisme (A.Q.E.B.) serait en processus de dissolution;

ATTENDU QUE monsieur Benoit Davidson est le promoteur du festival;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le deuxième versement au montant de 400 $ au nom de monsieur Benoit Davidson, sur réception d'une résolution du conseil d'administration de l'organisme à cet effet et/ou de documents faisant état de la dissolution de l'AQEB;

À défaut:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise le deuxième versement au montant de 400 $ directement à l'organisme Association québécoise d'éducation à la bière (A.Q.E.B.).

ADOPTÉE

16-10-414

6.5 AUTORISATION - PARTICIPATION À UNE JOURNÉE D'INFORMATIONS ET RÉSEAUTAGE

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Daphnée Cyr, responsable des activités culturelles au service loisirs et culture de la Municipalité, à participer à une journée d'informations et réseautage Contact culture Laurentides qui se tiendra à l'Hôtel Mont-Gabriel à Sainte-Adèle, le 20 octobre 2016, au coût de 30 $ taxes non applicables. Les frais de déplacement étant remboursable en vertu du règlement établissant un tarif applicable au cas ou des dépenses sont ocasionnées pour le compte de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-10-415

6.6 AUTORISATION DE PARTICIPATION - COLLOQUE ANNUEL - RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise madame Lynne Lauzon, directrice du service loisirs et culture de la Municipalité et madame Lucille Rocheleau, coordonnatrice de Val-David en Santé, à participer au colloque annuel de Réseau québécois de Villes et Villages en Santé qui se tiendra à l'Hôtel Bonaventure à Montréal, du 22 au 24 novembre 2016, au coût de 250 $ chacune, taxes non applicables. Les frais d'hébergement et de déplacement étant remboursable en vertu du règlement établissant un tarif applicable au cas ou des dépenses sont ocasionnées pour le compte de la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

16-10-416

7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 708-1

Je, Alain Tousignant, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 708-1 modifiant le règlement numéro 708 relatif au stationnement et à la circulation, afin notamment d'intégrer une autorisation de stationner pour les détenteurs de permis.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

16-10-417

8.1 ADOPTION - SECOND PROJET RÈGLEMENT 601-22

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 601-22, modifiant le règlement de zonage et ses amendements afin de créer une nouvelle zone H-32.

ADOPTÉE

9 RÈGLEMENTS

Aucun point.

10 DOCUMENTS DÉPOSÉS

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 19 septembre 2016.

10.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de septembre 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

10.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de septembre 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

10.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

11 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

Madame la conseillère Kathy Poulin remercie Le temps...nous pour les expositions à la salle communautaire durant les 4 dernières années.

Madame Poulin remercie également le public pour l'adoption du compostage.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant remercie les pompiers pour leur participation lors de différentes activités cet été, plus particulièrement messieurs Michel Thibault et Mario St-Pierre.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

16-10-418 **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 11 octobre 2016 soit levée à 20 h 49.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand
Directrice des affaires juridiques
et greffière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 novembre 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité du Village de Val-David pour l'année 2016
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 novembre 2016
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Publication du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité et dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000$
- **2.2** Adoption – Calendrier des séances du conseil municipal 2017
- **2.3** Nomination - Maires suppléants - Année 2017
- **2.4** Participation des membres du conseil à diverses activités
- **2.5** Autorisation rétroactive - Barrage routier - 2-3-4 novembre 2016 - Coeur Studio
- **2.6** Confirmation - Travaux d'amélioration du réseau routier municipal - Amélioration du 2ième rang
- **2.7** Régie incendie des Monts (RIDM) - Acquisition de matériel roulant et d'équipements des services incendie - Emprunt
- **2.8** Autorisation de signature - Protocole d'entente - 9297-8246 Québec inc. - Utilisation et entretien des sentiers et des parcs
- **2.9** Autorisation de signature - Jean Godon arpenteurs-géomètres - Opération cadastrale - rue Ulric-Ménard
- **2.10** Imposition d'une réserve sur les lots 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017 du cadastre du Québec
- **2.11** Imposition d'une réserve sur le lot 2 990 011 du cadastre du Québec
- **2.12** Adjudication - Contrat de services professionnels de soutien en informatique - Appel d'offres 2016-014
- **2.13** Autorisation de signature - Contrat de services - SPCA Laurentides-Labelle

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

2.14 Nomination des membres - Comité consultatif sur l'environnement de la Municipalité du Village de Val-David

2.15 Nomination des membres - Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité du Village de Val-David

2.16 Entente intermunicipale de services relative à l'organisation, l'opération et la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord - Quote-part saison 2016-2017

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Adjudication d'une émission de billets à la suite des demandes de soumissions publiques

3.3 Règlements 487, 635, 637, 632 - Résolution de concordance et de courte échéance

4 Travaux publics

4.1 Recommandation de paiement numéro 1 - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016

4.2 Recommandation de paiement numéro 2 - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016

4.3 Adjudication - Concassage de vieil asphalte - Demande de prix 2016-016

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande d'enseigne: 1362, rue de l'Académie

5.2 Dérogation mineure: 1125, rue Marc-Aurèle-Fortin

5.3 Dérogation mineure: 2874, rue Lamoureux

5.4 Demande de construction: 1207, route 117

5.5 Autorisation - Demande de permis 2016-10021 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

5.6 Fin de mandat - Prévost Fortin D'Aoust, avocats - Dossier 1284, rue René-Davidson - Désistement

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Adjudication - Fourniture de services d'entretien de trois patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne-Val-David - Demande de prix 2016-015

6.3 Tarification - Frais fixes pour cours - Loisirs et culture

6.4 Appui - Regroupement pour un Québec en santé

6.5 Contrat social - FADOQ - Région des Laurentides

7 Avis de motion

7.1 Avis de motion - Règlement numéro 714 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2017

7.2 Avis de motion - Règlement numéro 715 relatif au contrôle des animaux en respect des orientations de la SPCA Laurentides-Labelle

8 Projets de règlements

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement résiduel numéro 601-22-1 modifiant le règlement numéro 601 afin d'apporter diverses modifications

9.2 Adoption - Règlement 601-22-2 modifiant le règlement numéro 601 afin d'apporter diverses modifications - Logement supplémentaire au sous-sol

9.3 Adoption - Règlement 601-22-3 modifiant le règlement numéro 601 afin d'apporter diverses modifications - Service - commerce à domicile

9.4 Adoption - Règlement 601-22-4 modifiant le règlement numéro 601 afin d'apporter diverses modifications - Rapport plancher/terrain maximal de 25%

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

9.5 Adoption - Règlement numéro 708-1 modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation, afin notamment d'intégrer une autorisation de stationner pour les détenteurs de permis

10 Documents déposés

10.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

10.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

10.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

10.4 Dépôt des états comparatifs semestriels - 1er mai 2016 au 31 octobre 2016

10.5 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

10.6 Dépôt – Déclarations des intérêts pécuniaires

10.7 Dépôt - Pétition - SPCA Laurentides-Labelle

10.8 Dépôt - Pétition - Modification règlementaire - Dispositions sur les agrandissements

11 Points d'information des conseillers

12 Période de questions

13 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID POUR L'ANNÉE 2016

Il me fait plaisir, à titre de mairesse de Val-David, de vous livrer le présent rapport sur la situation financière de notre Municipalité.

Je vous soumets donc le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2015, les indications préliminaires pour l'exercice en cours (2016) ainsi que les orientations pour le prochain budget de l'année 2017.

Exercice financier terminé - 2015

Dans son rapport en date du 4 juillet 2016, la firme Amyot Gélinas, vérificateur externe de la Municipalité, confirme que les états financiers présentent fidèlement à tous égards la situation financière du Village de Val-David au 31 décembre 2015.

Les recettes totales s'élèvent à 9 040 843 $ et les dépenses de fonctionnement à 8 096 439 $, pour un excédent de 944 404 $. Nous devons soustraire de ce surplus un montant de 395 987 $ représentant les revenus d'investissement et nous devons également diminuer de ce surplus un montant de 27 183 $ provenant de la conciliation à des fins fiscales.

L'année 2015 s'est donc terminée par un excédent des revenus sur les dépenses prévus au budget 2015 (8 071 767 $) de l'ordre de 6,46 %, soit 521 234 $. Le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 est de 1 759 199 $.

Exercice financier en cours - 2016

Le budget pour l'année 2016, incluant les redevances à la Sûreté du Québec pour un montant de 826 270 $, prévoyait des dépenses égales aux revenus de 8 474 400 $.

À partir de l'état prévisionnel des activités financières au 31 décembre 2016, établi au 31 octobre 2016, il nous est possible de croire que nous atteindrons

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

l'équilibre budgétaire.

Réalisations 2016

Dresser le bilan des réalisations 2016 tient à la fois du défi et de l'ambition tellement il s'est accompli des actions aussi variées que diverses au cours de l'année qui s'achève. Procédons si vous le voulez bien par les grands champs d'activités auxquels je tenterai d'illustrer par les faits saillants de chacun les principales actions réalisées.

L'année 2016 s'est amorcée avec le dépôt d'un plan d'action gouvernemental annonçant l'allégement de toute une liste d'exigences administratives pour nos municipalités.

C'est ainsi qu'une trentaine de mesures d'allégement seront progressivement adoptées dont une première par la disparition des fameux indicateurs de gestion devenus aussi lourds qu'incompréhensibles.

Deux autres mesures d'allégement devraient être adoptées d'ici peu soit la disparition de l'obligation de livrer l'actuel rapport sur la situation financière au profit de la présentation des états financiers vérifiés.

Enfin, il est également prévu, d'ici peu, de hausser à 100 000 $ le seuil d'autorisation des contrats de gré à gré actuellement établis à 25 000 $. On peut consulter ce plan d'action sur le site du MAMOT au www.mamot.gouv.qc.ca.

Voyons maintenant quelques-unes des réalisations de 2016.

La direction générale

Au niveau de la direction générale et des ressources humaines, retenons pour l'année qui s'achève les dossiers suivants :

- Réorganisation de la gestion des ressources humaines.
- Mise à jour de la description des 27 titres d'employés de notre structure organisationnelle.
- Mise à jour de l'organigramme administratif.
- Trousse de bienvenue pour les nouveaux employés.
- Préparatifs au renouvellement de la convention collective des cols blancs.
- Réalisation de l'exercice de maintien de l'équité salariale 2010-2015.

  Cet exercice, rappelons-le, est une obligation légale et vise à éliminer les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Cet exercice aura exigé de refaire l'historique de la rémunération poste par poste, de 2010 à 2015. Ce travail de moine a pu être mené à terme grâce à la précieuse contribution du directeur de la trésorerie, M. Lucien Ouellet. Les ajustements requis, à l'issue de cet exercice, entraineront un déboursé d'environ 25 000 $ imputable à l'année en cours. Le même exercice de maintien devra se poursuivre pour couvrir l'année 2016.

- Règlement final par trois ententes à l'amiable des dossiers de harcèlement.
- Mise en place d'une direction des communications.
- Création du Fonds d'accompagnement à l'entrepreneuriat de Val-David afin de supporter les projets de croissance et d'expansion des entreprises sur notre territoire.
- Révocation et transfert dans une autre mutuelle de prévention.
- Mise en place d'un mécanisme interne de suivi des demandes de résolutions.
- Préparation et suivi des caucus hebdomadaires.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- Animation et suivi des comités de gestion hebdomadaires.

La sécurité publique

Au niveau de la sécurité publique, 2016 aura été l'année de la mise en place de la nouvelle régie incendie, désigné sous le nom de Régie Incendie des Monts regroupant les municipalités de Ste-Agathe, Ste-Lucie, Lantier, Val-Morin et Val-David. À ce jour, l'entièreté de la gestion des ressources humaines et matérielles (excepté la paye) est passée sous la gouverne de M. Sébastien Lajoie, directeur de la régie.

Au cours des prochains jours, tous les équipements de toutes les casernes des cinq (5) municipalités seront achetés par la régie. À partir de 2017, nous ne serons plus que responsables de l'entretien de nos casernes et bien sûr du versement de notre quote-part représentant une augmentation de 3 % par rapport au budget 2016.

Les communications

Voici quelques faits saillants des réalisations du service des communications devenu tellement indispensable dans le fonctionnement de notre municipalité et mené de main de maître par madame Julie Duval.

Il fallait donner en 2016 toute la dimension à notre nouveau site Internet et à sa gestion. Ainsi, son déploiement nous a attirés que des félicitations. Notre site est convivial, actualisé par sa mise à jour quotidienne et évolutif dans le temps. Récemment, l'intégration de capsules vidéo bonifie nos communications et apporte une toute autre dimension au site.

Différentes plateformes de communications ont été utilisées à savoir le journal Ski-se-Dit où pas moins de 25 pages ont été publiées, la mise en ligne d'une page Facebook qui a déjà à son actif plus de 475 abonnés, la diffusion d'une douzaine de communiqués de presse dans les hebdos locaux, l'envoie d'une quinzaine de bulletins électroniques et bien sur le recours à nos différents modes d'affichage tels que nos panneaux, nos oriflammes et nos colonnes Morris.

De plus, une importante campagne de sensibilisation a été déployée pour supporter l'introduction du compostage sur notre territoire. Ajoutons la coordination de différents projets tels que le calendrier municipal 2017, la mise à jour du guide et de la carte touristique, la préparation de multiples présentations, des placements publicitaires de toute sorte sans compter la coordination d'événements tels les déjeuners-causeries ou autres rencontres avec les médias.

On le voit bien, les communications doivent être partout et sont essentielles à l'animation de la richesse de Val-David.

Les affaires juridiques et le greffe

Bien que moins visible que d'autres, le service des affaires juridique et du greffe dirigé par Me Marie-Pier Pharand, joue un rôle clé dans l'organisation municipale. Voyons comment cela s'est traduit au cours de 2016.

Dans ce que nous pourrions classer dans la catégorie activités quotidiennes, ce service aura préparé et fait le suivi de 16 séances du conseil en faisant la rédaction des procès-verbaux ainsi que la rédaction de plus de 500 résolutions. La publication d'au-delà de 100 avis publics traduit également le niveau d'activité de notre municipalité.

La rédaction et la refonte de 20 nouveaux règlements municipaux, règlements d'urbanisme, règlements d'emprunts exigent une attention de tous les instants.

D'ailleurs, tous ces règlements auront été approuvés par le MAMOT sans aucune correction. Sans oublier le redécoupage des districts électoraux, un travail minutieux, mais essentiel surtout à l'approche d'une année électorale.

Ce service aura également eu à traiter une vingtaine de réclamations de citoyens, 60 demandes d'accès à l'information tout en devant répondre à

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

diverses plaintes ou demandes d'enquêtes par divers paliers gouvernementaux.

Responsable de l'application des règles d'adjudication des contrats, ce service voit également aux suivis et renouvellements de nos différents contrats d'assurances.

La prise en charge, en 2016, des dossiers de perceptions aura permis à notre municipalité de récupérer plus de 130 000 $ en sommes dues.

Au-delà de ces activités, ce service aura également mis en place l'implantation d'un conseil sans papier ainsi que la réorganisation du service d'archive et de gestion documentaire. L'arrivée d'une archiviste nous aura permis de refaire notre plan de classification, de mettre à jour notre calendrier de conservation, de rédiger une politique de gestion documentaire ainsi que d'implanter un nouveau progiciel de gestion intégré des documents.

L'urbanisme

Le service d'urbanisme dirigé par Nicolas Lesage a une double mission soit planifier et gérer de manière durable l'aménagement de votre municipalité. Ce service propose à notre conseil municipal et aux citoyens des politiques, des plans et diverses réglementations d'urbanisme en vue d'assurer une croissance et un développement harmonieux et équilibré de Val-David.

On conviendra que ce service qui a comme responsabilité particulière de s'assurer de l'application des règles, normes et règlements adoptés par le conseil municipal a un rôle parfois bien ingrat à jouer, un rôle pas toujours bien compris hélas.

De plus, ce service est également responsable, avec ses inspecteurs municipaux, de l'émission des permis et certificats de toutes sortes (rénovation, construction, clôtures, enseignes, abattage d'arbres, installations sanitaires, etc.).

De plus, en 2016, le service d'urbanisme aura eu à traiter 20 demandes de dérogations mineures ainsi que 50 projets de PIIA qui auront fait l'objet d'analyse par le comité consultatif d'urbanisme préalable à autant de recommandations au conseil municipal. J'en profite pour remercier les membres de ce comité pour leur disponibilité et leur importante contribution au respect de nos objectifs d'aménagement.

En cette ère de développement durable, on ne peut évidemment pas parler d'urbanisme sans considérer l'environnement. Je tiens donc à saluer également la contribution du comité consultatif sur l'environnement et remercier ses membres pour ses avis précieux en vue de nous rappeler constamment que le véritable développement ne peut être que durable.

Issu de la Politique environnementale adoptée par notre conseil municipal en 2015, le CCE occupera j'en suis persuadé, un rôle d'influence de plus en plus important dans notre vie municipale.

Ainsi, si l'on essaie de traduire en chiffre quelques faits saillants du service d'urbanisme, signalons qu'en 2016 il se sera émis plus de 500 permis et certificats, dont 28 pour de nouvelles constructions résidentielles et commerciales pour une valeur estimée à 10 625 000 $.

À travers toute cette activité, rappelons également le dépôt et l'adoption du Plan Particulier d'Urbanisme (PPU), qui nous permettra au cours des prochaines années d'accompagner nos choix d'aménagements dans notre cœur villageois.

2016 aura également été l'année de l'implantation de la collecte des matières organiques où encore une fois Val-David aura été à l'avant-garde d'une obligation qui devra s'étendre sur l'ensemble du territoire de la MRC, comme partout ailleurs au Québec.

Signalons également l'important débat que mène actuellement ce service pour le non-respect d'un usage commercial au lac Doré et qui met à dure épreuve la quiétude des résidents du secteur. Ajoutons la modification actuellement en cours d'adoption, du plan de zonage au lac Doré créant ainsi la nouvelle zone H-32. Cet exercice de modification devrait trouver son aboutissement fin 2016, début 2017.

Enfin la municipalisation récente des rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard nous permettra de desservir ce secteur en aqueduc et égouts et rendra

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

possible la construction de nouvelles résidences dès le printemps prochain.

Les travaux publics

Partageons si vous le voulez bien, quelques éléments du terrain de jeu de ce service :

- 1 directeur
- 1 coordonnateur (embauché en mars dernier)
- 18 employé(e)s
- De nombreuses ressources matérielles (machineries lourdes, camions, tracteurs, etc.).
- Un réseau routier qui se déploie sur plus de 100 km longé par 150 km de fossés et parsemé d'environ 250 ponceaux et éclairés par 581 lampadaires.
- Un réseau d'aqueduc sur 65 km et un réseau d'égout sur 30 km.
- Les immeubles

  La municipalité compte plusieurs immeubles dont la mairie, la bibliothèque, la caserne, la salle communautaire, le Centre d'exposition, le pavillon Dion, le chalet Anne-Piché, le chalet du Lac-Paquin, le pavillon Maurice-Monty, la station des eaux usées, des postes de pompage, 4 patinoires, la gare et le garage municipal.
- Les parcs

  Notre municipalité compte 7 parcs dont le Parc régional Val-David – Val-Morin, le parc des Amoureux, le parc Léonidas-Dufresne, celui de la Sapinière, Ceyreste, Dion et du Lac-Paquin.

On peut facilement imaginer, à partir de ce portrait, combien ce service peut être sollicité. Qui n'a jamais rencontré sur le terrain M. Yves Frenette, le directeur des Travaux publics?

En 2016, ce n'est pas moins de 950 requêtes, plaintes, signalements, demandes d'information qu'aura eu à traiter le service des Travaux publics. De la lampe de rue brûlée au refoulement d'eau en passant par un bris d'aqueduc ou une réclamation parce que la déneigeuse a brisé une clôture, la gamme est presque illimitée.

Voyons maintenant les dossiers actuellement en phase d'analyse en vue de travaux futurs.

Agrandissement de la station des eaux usées.

- Ce projet est déjà autorisé au financement dans le programme PRIMEAU.
- Les études préliminaires sont déposées.
- Des études complémentaires sur les débits sont en cours.
- Les échanges avec Val-Morin sur un protocole d'entente sont en cours.
- Estimé : 6 millions $

Raccordement au réseau d'égouts municipal des rues Prédéal-Trudeau, Wilfrid, Marie-Anne, Duquette et Beaulne-Jutras.

- La demande est en traitement au ministère dans le cadre du programme Chantier-Canada Québec.
- Estimé : 2,5 millions $

Rues Ernest-Brousseau et Ulric-Ménard.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

- Le règlement d'emprunt a été approuvé.
- Les préparatifs pour l'appel de proposition sont actuellement en cours.
- Le début des travaux est prévu au printemps 2017.
- Estimé : 450 000 $

Rue Campeau

- Le remplacement de la conduite d'aqueduc, les plans d'arpentage et les plans et devis sont en préparation.
- Estimé : 250 000 $

Agrandissement du chalet Anne-Piché

- Les plans sont complétés.
- La municipalité est en attente d'une réponse de subvention dans le programme PIC-150.
- Estimé : 165 000 $

Camion de déneigement

- Devis en préparation pour remplacement.
- Estimé : 220 000 $

Tous ces projets ont été soumis à divers programmes de subvention dont nous attendons des réponses au cours des prochaines semaines.

Quant aux principaux travaux réalisés en 2016, signalons :

La rénovation et le pavage des rues suivantes :

- Section 1er rang de Doncaster
- Section de la montée du 2e Rang
- Sections des rues Diana et Lausanne
- Section du 7e Rang et la rue Napoléon-Gascon
- Rues Beauséjour, Michaud, Gaston et section de la rue Dubois
- Section du 2e Rang
- Rue Denise
- Section de la montée Gagnon

Des travaux de fondation sur les rues :

- La Canadienne
- Du Centre
- Jacques

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Nettoyage de fossés

En 2016, il se sera nettoyé pour environ 10 km de fossés.

Eaux de ruissellement

L'installation de bassins de rétentions sur les rues Guénette et Bastien ainsi qu'un autre à l'arrière de la salle communautaire auront été réalisés tel que convenu.

Réseau d'aqueduc et égouts

- Les nouveaux réseaux sont entièrement complétés et fonctionnels sur les rues Alarie et des Bouleaux.
- Le bouclage du réseau d'aqueduc entre le 10e rang et la rue des Pruches est complété.
- La construction du réseau d'aqueduc sur la rue Harrison et son bouclage avec la rue Bedford est complétée.
- Dans nos différents postes de distributions d'eau potable, on s'affaire actuellement au remplacement d'une génératrice, refaire des pompes de distribution, corriger de la tuyauterie afin d'assurer à nos citoyens un réseau fiable et de qualité.

Ponceaux

Dans le programme de remplacement des ponceaux, plus d'une vingtaine l'ont été en 2016.

Remplacement de véhicules

En 2016, une motoneige, deux camions de service et un tracteur à pelouse ont été remplacés.

Les bâtiments municipaux

- L'aménagement des bureaux pour le service Loisirs et culture à l'arrière de la salle communautaire a été nécessaire en raison d'infiltration d'eau récurrente à la mairie.
- Les planchers du centre d'exposition ont complètement été sablés et huilés.
- Des travaux majeurs de nettoyage ont été complétés à la bibliothèque.
- À la salle communautaire, divers travaux liés à la sonorisation, à l'éclairage et à la projection ont été réalisés pour un usage plus fonctionnel de notre salle, à la grande satisfaction de ses nombreux utilisateurs.

Enfin, j'aimerais terminer ce chapitre en indiquant que tout récemment, une relance, quant à l'urgence de reconstruire le ponceau de la rue de la Rivière, a été faite directement auprès du nouveau ministre des Transports, M. Laurent Lessard, ainsi qu'auprès du député Cousineau. L'inaction et l'insensibilité de la direction régionale du MTQ face à cette fermeture sont inacceptables tant au plan de la fluidité de la circulation qu'au plan de la sécurité. Espérons que le message sera entendu.

Le Parc régional

En 2016, notre Parc régional Val-David – Val-Morin aura obtenu une reconnaissance essentielle à son rôle de conservation et de protection de

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

l'environnement. Le 2 mars 2016 était publié dans la Gazette officielle du Québec, la reconnaissance par le ministre de l'environnement du statut de Réserve naturelle au Parc régional. Ce statut nous en sommes tous très fiers et nous oblige maintenant plus que jamais à une gestion de plus en plus responsable de ce territoire dans le respect de ses limites et dans la reconnaissance du privilège et des opportunités qu'il nous offre.

Nous avions, lors de la présentation du dernier budget, prévu une augmentation relativement significative de 75 000 $ au chapitre des revenus. Au moment où l'on se parle, il semble bien que cette projection soit en voie d'être réalisée, ce qui confirme son caractère attractif extraordinaire et l'importance de ses retombées, mais également par sa capacité de couvrir ses dépenses de fonctionnement.

Au cours des derniers mois, le Parc a été interpellé pour un plus grand accès aux vélos. Deux actions à ce sujet sont actuellement en cours.

Suite à une demande de rendre accessible aux vélos la piste appelée la "Césaire", une visite terrain a été effectuée en septembre impliquant les parties intéressées en présence d'une spécialiste de la gestion des Réserves naturelles au ministère de l'Environnement et nous attendons sa recommandation à ce sujet d'ici la fin de l'année.

La deuxième action, découlant d'une décision du comité de gestion, un rendez-vous vélo sera bientôt proposé afin de convenir jusqu'où le Parc régional pourrait s'ouvrir à la cohabitation vélo et autres usages actuellement présents dans le Parc régional.

Enfin, autre témoignage de la reconnaissance de notre joyau naturel, le tournage de la production cinématographique De père en flic 2 s'y est installé pour quelques scènes que nous découvrirons avec grande fierté à sa sortie.

Les loisirs et la culture

Au cœur de ce qui constitue la signature voire l'âme de Val-David, ce service dirigé par madame Lynne Lauzon, accompagne au quotidien les innombrables artistes, événements, festival, fêtes, OBNL et corporations qui contribuent à faire de Val-David une destination de choix et font tourner tant de regards (souvent envieux) vers notre municipalité.

Entouré de nos événements phares que sont le Marché public avec ses 69 000 visiteurs et 1001 Pots avec ses 50 000 visiteurs, le service des Loisirs et culture intervient à la fois en support, en soutien et parfois même en développement d'activités aussi variées que distinctives tels le festival des Contes maltés, les 1001 visages, les artisans et les exposants aux talents innombrables.

Accompagné par la présence et la notoriété de notre Centre d'exposition ainsi que par l'animation éclatée du LézArts Loco, notre service des Loisirs et culture propose à travers chacune de ses programmations des activités pour tous les âges et pour tous les goûts.

Maintenant relocalisé au cœur du village, le service s'est enrichi en 2016, d'une responsable des activités culturelles, une ressource attendue et réclamée depuis plusieurs années. C'est dans ce contexte que l'on a vu surgir les Beaux dimanches à Val-David, des ateliers d'arts plastiques en plein air suivis du Gros dimanche, un événement festif entre citoyens et artistes. La venue du cirque "Vague de cirque" qui s'est associé à 1001 visages de la caricature au début du mois d'octobre sans oublier les projections sociopolitiques de cinéma sous les étoiles qui ont connus un succès phénoménal.

Parallèlement, l'entente de développement culturel avec le ministère nous aura permis de réaliser :

- Une vitrine web sur les artistes par la mise sur pied d'un répertoire présentant les artistes et artisans de Val-David.
- Des projets d'animation à la bibliothèque pour enfants et adolescents.
- La conception d'une vitrine web sur l'histoire de la Sapinière.
- Un panneau d'interprétation du couvent des Sœurs de Ste-Anne.
- Un projet en patrimoine en collaboration avec l'école St-Jean-Baptiste

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

illustré par des panneaux installés le long du Parc linéaire.

Dans les volets loisirs et communautaires, ce service aura ajouté à notre offre plus de hockey pour jeunes et adultes. Proposé le "Défi ta santé" pour jeunes et moins jeunes, poursuivi les incroyables comestibles, accompagné la création du livre "Le train perdu de Val-David" réalisé par les jeunes du Camp de jour et mis en place un projet d'initiation à l'informatique pour nos aînés dans le cadre du programme Nouveaux Horizons initiés par le comité MADA.

Quant aux traditionnelles activités que sont l'Halloween et l'épluchette de blé d'Inde du Lac-Paquin, ces activités s'illustrent tant par leur achalandage que par leur originalité. Pour sa programmation originale et unique, le prix Artisans 2016 aura été décerné à notre municipalité pour la Fête nationale du Québec.

Complétons enfin la revue de ce service par les activités offertes par notre bibliothèque. Quelques statistiques suffiront à illustrer toute l'importance de ce service sans compter l'impact de l'impressionnant achalandage à notre boîte aux livres extérieure.

Dans sa catégorie de 4 000 à 5 000 habitants, notre bibliothèque aura prêté en 2015 43 825 volumes comparativement à 25 842 qui représente la moyenne de sa catégorie et 34 % de notre population est abonnée à la bibliothèque comparativement à 25 % à la moyenne de sa catégorie.

Au terme de ce bilan 2016, permettez-moi de saluer et remercier tous nos professionnels et nos employés pour leur engagement à accompagner au quotidien les orientations du conseil municipal. Tout cet investissement de talents et de présences fait en sorte que Val-David se distingue de si belle façon et suscite souvent la convoitise de la part de ceux qui nous regardent grandir.

Dans cet esprit, je recommande à tous la lecture du livre inspirant de Pierre Thibault, lecture que se sont imposés tous les membres de ce conseil et qui s'intitule "Et si la beauté rendait heureux". Une invitation au vivre ensemble dans un environnement où l'on côtoie la beauté au quotidien.

Orientations 2017

Il est bien sûr impossible de regarder l'année 2017 sans penser que nous aurons un rendez-vous électoral le dimanche 5 novembre. Cette année d'élection teintera sans doute nos débats au cours des prochains mois et je suis assurée que cette animation politique saura se faire dans l'ordre et dans le respect.

Néanmoins, quelques grands incontournables s'imposeront à nous au cours des prochains mois. À titre indicatif, signalons :

- Le projet d'agrandissement de la station des eaux usées.
- Le renouvellement de la convention collective des cols blancs.
- La mise à jour du plan municipal en sécurité civile.
- La mise en œuvre du plan particulier d'urbanisme impliquant principalement la place publique, la bibliothèque et les stationnements.
- Le positionnement de notre municipalité en regard de la gouvernance du Parc régional.
- Bien évidemment tous les préparatifs inhérents à la tenue de nos élections qu'aura à mettre en place le personnel électoral requis.

Liste des contrats de 25 000 $ et plus

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, pour la période du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016, sont déposés :

- La liste de tous les contrats de 25 000 $ et plus accordés par la municipalité; et
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

une dépense totale qui dépasse 25 000 $.

Traitement des élus

Voici, tel que prévu à la Loi sur le traitement des élus municipaux, les détails de la rémunération des membres du Conseil :

	RÉMUNÉRATION	ALLOCATION non imposable	TOTAL
Mairesse :	32 966 $ /an	16 216 $ /an	49 182 $/an
Conseiller/Conseillère :	9 247 $ /an	4 623 $ /an	13 870 $/an
Prime au maire suppléant :	200 $/mois	100 $/mois	

De plus, la mairesse reçoit de la MRC des Laurentides une rémunération annuelle de 2 030 $ et une allocation non imposable de 1 015 $ en tant que membre du comité exécutif. Elle reçoit également de la MRC une rémunération de 60.90 $ et une allocation non imposable de 30.45 $ pour chaque présence aux comités reconnus par la MRC des Laurentides, ainsi qu'une rémunération additionnelle de 77,82 $ et une allocation non imposable de 38,91 $ lorsqu'elle préside ce comité.

De plus, le représentant de la municipalité reçoit de la MRC des Laurentides une rémunération de 170,77 $ et une allocation non imposable de 85,39 $ pour chaque présence au conseil des maires.

Budget 2017

Au cours de l'assemblée extraordinaire du 20 décembre prochain, nous vous présenterons le budget pour l'année 2017 avant de l'adopter.

Cette assemblée aura lieu à 19 h 30, ici-même, à la salle communautaire, située au 2490, rue de l'Église à Val-David.

Rapport présenté, à Val-David, le 8 novembre 2016.

16-11-419

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 soit adopté, avec l'ajout du point 5.6.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

16-11-420

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2016.

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-11-421

2.1 PUBLICATION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000$

ATTENDU QUE la mairesse a fait son rapport sur la situation financière de la Municipalité lors de la présente séance, conformément à l'article 955 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal prend acte du rapport de la mairesse sur la situation financière de la Municipalité et du dépôt de la liste des contrats comportant une dépense totale de plus de 25 000 $ pour la période se situant entre le 1er novembre 2015 et le 31 octobre 2016 ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense qui dépasse 25 000 $, tel que requis par la loi;

QUE le conseil municipal décrète que le texte du rapport de la mairesse sera publié dans la prochaine édition du journal Ski-se-dit.

ADOPTÉE

16-11-422

2.2 ADOPTION – CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2017

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017, qui se tiendront à la salle du conseil, située au 2490, rue de l'Église, le deuxième mardi de chaque mois et qui débuteront à 19 h 30 :

10 janvier
14 février
14 mars
11 avril
9 mai
13 juin
11 juillet
8 août
12 septembre
10 octobre
14 novembre
12 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal.

ADOPTÉE

16-11-423

2.3 NOMINATION - MAIRES SUPPLÉANTS - ANNÉE 2017

ATTENDU l'article 116 du Code municipal du Québec accordant au conseil le pouvoir de nommer un maire suppléant pour une période donnée;

ATTENDU QUE le conseil désire nommer par rotation le maire suppléant;

ATTENDU QUE la période électorale débutera le 23 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les personnes suivantes soient nommées maire suppléant pour les périodes ci-après mentionnées:

Période	**Maire suppléant**
1er janvier au 28 février 2017	Daniel Lévesque
1er mars au 30 juin 2017	Denis Charlebois
1er juillet au 30 septembre 2017	Kathy Poulin

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

16-11-424 **2.4 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

27es Grands prix de la culture des Laurentides - Le Conseil de la culture des Laurentides

10 novembre 2016 à Saint-Jérôme

Gratuit

Nicole Davidson et Denis Charlebois

QUE les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité,* pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

16-11-425 **2.5 AUTORISATION RÉTROACTIVE - BARRAGE ROUTIER - 2-3-4 NOVEMBRE 2016 - COEUR STUDIO**

ATTENDU la requête formulée le 18 octobre 2016 par monsieur Emmanuel Lavigne relativement à la tenue d'un barrage routier, visant la récolte de dons volontaires et la sensibilisation de la communauté à l'existence de l'organisme Coeur Studio;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entérine la tenue d'un barrage routier les 2-3-4 novembre 2016, au coin de la rue de l'Église et de la rue de la Sapinière, dans le cadre d'une levée de fonds pour l'organisme Coeur Studio.

ADOPTÉE

16-11-426 **2.6 CONFIRMATION - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - AMÉLIORATION DU 2IÈME RANG**

ATTENDU la subvention de 20 000 $ disponible et autorisée par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (Dossier no 00024696-1 - 78010 (15) - 2016-06-17-19);

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec que les travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur le 2ème Rang, circonscription électorale de Bertrand, ont été réalisés durant l'année 2016 et ce, pour un montant total de 24 976,32 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

16-11-427

2.7 RÉGIE INCENDIE DES MONTS (RIDM) - ACQUISITION DE MATÉRIEL ROULANT ET D'ÉQUIPEMENTS DES SERVICES INCENDIE - EMPRUNT

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David fait partie intégrante de l'entente régissant la Régie Incendie des Monts (RIDM);

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la RIDM a adopté le règlement d'emprunt numéro 104 afin d'effectuer l'acquisition de matériel roulant et d'équipements des services incendie;

ATTENDU QUE la RIDM a besoin de l'approbation de chacune des municipalités qui ont adhéré à la régie pour faire approuver ledit règlement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal donne son approbation à la Régie Incendie des Monts (RIDM) pour l'acquisition de matériel roulant et d'équipements des services incendie, dans les conditions définies par le règlement numéro 104 adopté par la RIDM, au montant de 1 756 450 $.

ADOPTÉE

16-11-428

2.8 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - 9297-8246 QUÉBEC INC. - UTILISATION ET ENTRETIEN DES SENTIERS ET DES PARCS

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 989 914, cadastre du Québec, lequel constitue l'assiette du Lac La Sapinière et 2 990 064, cadastre du Québec (anciennement La Sapinière);

ATTENDU QUE des sentiers de ski de randonnée ont été aménagés par la Municipalité et passent sur les lots 2 989 914 et 2 990 064;

ATTENDU QUE 9297-8246 Québec inc. est présentement propriétaire des lots 2 990 087 et 2 990 089, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE lesdits lots sont utilisés par la Municipalité à des fins de parc;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, à signer un protocole d'entente avec 9297-8246 Québec inc., représentée par sa présidente, madame Diane Beaudry, par lequel 9297-8246 Québec inc. consent à la Municipalité un droit d'accès aux lieux pour l'utilisation et l'entretien des parcs et des sentiers de ski de randonnée aménagés.

ADOPTÉE

16-11-429

2.9 AUTORISATION DE SIGNATURE - JEAN GODON ARPENTEURS-GÉOMÈTRES - OPÉRATION CADASTRALE - RUE ULRIC-MÉNARD

ATTENDU QUE des travaux d'arpentage sont requis pour la création de nouveaux lots sur la rue Ulric-Ménard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Jean Godon arpenteurs-géomètres afin de procéder à une opération cadastrale sur le lot 2 992 633, cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal entérine l'autorisation de signature de monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, des documents cadastraux requis pour la création des lots projetés 6 001 909 et 6 001 910, cadastre du Québec.

ADOPTÉE

16-11-430

2.10 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE SUR LES LOTS 2 990 015, 2 990 016 ET 2 990 017 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acquérir les lots numéros 2 990 015, 2 990 016 et 2 990 017 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre desdits lots;

ATTENDU QUE la Municipalité évalue ainsi la possibilité et la pertinence d'établir sur ces immeubles un stationnement et/ou un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité juge ainsi nécessaire d'imposer sur ces immeubles une réserve aux fins ci-avant mentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal décrète l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur les lots numéros 2 990 015, 2990 016 et 2 990 017 du cadastre du Québec, dont la description technique apparaît à la minute 5164 préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, et ce, aux fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre desdits lots;

QUE, de plus, le conseil municipal donne mandat à la firme Prévost Fortin D'Aoust de procéder à toutes les démarches requises pour l'imposition de ladite réserve à des fins publiques conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

ADOPTÉE

16-11-431

2.11 IMPOSITION D'UNE RÉSERVE SUR LE LOT 2 990 011 DU CADASTRE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'acquérir le lot numéro 2 990 011 du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre dudit lot;

ATTENDU QUE la Municipalité évalue ainsi la possibilité et la pertinence d'établir sur cet immeuble un stationnement et/ou un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité juge ainsi nécessaire d'imposer sur cet immeuble une réserve aux fins ci-avant mentionnées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal décrète l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot numéro 2 990 011 du cadastre du Québec, dont la description technique apparaît à la minute 5164 préparée par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, et ce, aux fins d'aménagement d'un stationnement public et/ou d'un lien entre la Mairie et la caserne d'incendie, lesquels sont situés de part et d'autre dudit lot;

QUE, de plus, le conseil municipal donne mandat à la firme Prévost Fortin D'Aoust de procéder à toutes les démarches requises pour l'imposition de ladite réserve à des fins publiques conformément aux articles 69 et suivants de la *Loi sur l'expropriation*.

ADOPTÉE

16-11-432

2.12 ADJUDICATION - CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DE SOUTIEN EN INFORMATIQUE - APPEL D'OFFRES 2016-014

ATTENDU la demande de soumissions par invitation effectuée concernant les services professionnels de soutien en informatique;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 octobre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 1er novembre 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions conformes sont les suivants:

Soumissionnaires	**Rang final**
Pro-itek inc.	1er
Nord-tech	Non-conforme
Simag informatique	Non-conforme

ATTENDU le rapport de Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et greffière daté du 1er novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Pro-itek inc. étant le seul soumissionnaire ayant obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70/100, pour un taux horaire de 90 $ pour 75 heures de soutien annuel, représentant un montant total annuel approximatif de 7 760,81 $ taxes incluses, et ce, du 1er janvier au 31 décembre 2017;

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Pro-itek inc., au taux horaire de 90 $ plus taxes, pour les besoins en soutien informatique, pour la période du 9 novembre au 31 décembre 2016;

QUE le conseil municipal autorise l'adjudicataire à coordonner ses services avec ceux de la MRC des Laurentides pour offrir le support requis.

ADOPTÉE

16-11-433

2.13 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE SERVICES - SPCA LAURENTIDES-LABELLE

ATTENDU QUE le 19 mai 2016, la Municipalité a signé avec l'organisme La société préventive de cruauté envers les animaux - Laurentides-Labelle inc. (SPCALL) une entente visant à établir les conditions et les modalités d'une entente pour la gestion éthique des animaux sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette entente viendra à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire continuer de bénéficier des services de l'organisme SPCALL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice des affaires juridiques et greffière, Me Marie-Pier Pharand, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat de service avec l'organisme SPCALL d'une durée de 12 mois, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

16-11-434

2.14 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU la résolution numéro 11-07-224 adoptée en juillet 2011 créant le Comité consultatif sur l'environnement (CCE) et prévoyant sept sièges pour des membres citoyens;

ATTENDU la nécessité de renouveler les mandats déjà terminés et de combler le siège actuellement vacant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE renouveler a posteriori les mandats de monsieur Gilles Bourret et mesdames Marie Provost et Geneviève Vena pour un mandat de deux ans qui se terminera en novembre 2018;

DE nommer madame Joëlle Parent à titre de nouveau membre du comité et ce,

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

pour un mandat de deux ans qui se terminera également en novembre 2018.

ADOPTÉE

16-11-435

2.15 NOMINATION DES MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

ATTENDU l'existence du Comité consultatif en urbanisme (CCU) prévoyant des sièges pour des membres citoyens;

ATTENDU la nécessité de combler certains sièges;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal nomme messieurs Maxime Dorais et Pierre-Émile Taillon pour des mandats de deux ans qui se termineront en novembre 2018.

ADOPTÉE

16-11-436

2.16 ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES RELATIVE À L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET LA GESTION DES ACTIVITÉS DE SKI DE FOND ET DE MARCHE HIVERNALE SUR LA PARTIE SUD DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD - QUOTE-PART SAISON 2016-2017

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 15-11-456 acceptant l'entente intermunicipale de services relative à l'organisation, l'opération et la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord (gare de Prévost - km 14 à la gare de Val-David - km 42) intervenue entre la MRC des Pays-d'en-Haut, la MRC de la Rivère-du-Nord et la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE pour la saison 2016-2017, la MRC des Pays-d'en-Haut désire déléguer la gestion de l'entretien hivernal à la Corporation du P'tit Train du Nord;

ATTENDU QUE le conseil municipal et la Municipalité de Val-Morin bénéficient d'un service de damage de la piste de ski de fond depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Morin a accepté de payer sa part de l'entretien hivernal 2016-2017;

ATTENDU QUE le partage du coût entre les deux municipalités a été fait équitablement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement de sa quote-part à la MRC des Laurentides, représentant cinquante-trois pour cent (53 %) pour l'entretien et la gestion administrative de la saison hivernale 2016-2017;

QUE le conseil municipal autorise Me Nancy Pelletier, directrice générale de la MRC des Laurentides, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale de services à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

16-11-437

3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 octobre 2016, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 161354 à 161565 426 782,59 $

ADOPTÉE

16-11-438

3.2 ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLETS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 15 novembre 2016 au montant de 844 000 $ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 487, 635, 637 et 632. Ce billet est émis au prix de 100 $ CAN pour chaque 100 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit:

92 000 $	2,08 %	15 novembre 2017
94 000 $	2,08 %	15 novembre 2018
95 900 $	2,08 %	15 novembre 2019
97 900 $	2,08 %	15 novembre 2020
464 200 $	2,08 %	15 novembre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

16-11-439

3.3 RÈGLEMENTS 487, 635, 637, 632 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Village de Val-David souhaite emprunter par billet un montant total de 844 000 $:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Règlement d'emprunt no	Pour un montant de $
487	18 500 $
635	152 500 $
635	71 800 $
637	153 200 $
637	307 600 $
632	140 400 $

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 844 000 $ prévu aux règlements d'emprunt numéros 487,. 635, 637 et 632 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse, madame Nicole Davidson, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bernard Généreux;

QUE les billets soient datés du 15 novembre 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit:

2017	92 000 $
2018	94 000 $
2019	95 900 $
2020	97 900 $
2021	100 000 $ (à payer en 2021)
2021	364 200 $ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Village de Val-David émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 novembre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 635, 637 et 632, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

16-11-440

4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation de paiement du 6 octobre 2016, transmise par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 1 concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 530 656,15 $ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-11-441

4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 2 - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation de paiement du 4 novembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 2 concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 123 220,38 $ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-11-442

4.3 ADJUDICATION - CONCASSAGE DE VIEIL ASPHALTE - DEMANDE DE PRIX 2016-016

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le concassage de vieil asphalte;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 novembre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission, soit:

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

Soumissionnaires	**Montant taxes incluses**
Excavation Talbot inc.	**5,75 $ / tonne**
Excavation RB Gauthier	6,33 $ / tonne

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à Excavation Talbot inc. (9198-7750 Québec inc.), 639, de Martigny ouest, Saint-Jérôme, Québec, au prix de 5,75 $ / tonne, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée.

ADOPTÉE

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-11-443 **5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1362, RUE DE L'ACADÉMIE**

DEMANDE de madame Pascale Therreault concernant le projet d'enseigne au 1362, rue de l'Académie.

ATTENDU QUE les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2016-00067 au 1362, rue de l'Académie, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 28 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-11-444 **5.2 DÉROGATION MINEURE: 1125, RUE MARC-AURÈLE-FORTIN**

DEMANDE de madame Chantal Reid et monsieur François Larocque relativement au 1125, rue Marc-Aurèle-Fortin afin de permettre l'empiétement de la galerie de 2,97 mètres dans la rive alors que le règlement interdit toute construction, tout ouvrage et tous les travaux dans la rive de 10 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00070 au 1125, rue Marc-Aurèle-Fortin, tel que démontré sur le document préparé par Paul-André Régimbald, arpenteur-géomètre, minute 7200, en date du 26 septembre 2016, puisque les travaux ont été effectués de bonne foi, à la condition suivante, soit:

-Aménager la rive de dix (10) mètres conformément à la réglementation en vigueur, au plus tard le 30 juin 2017.

ADOPTÉE

16-11-445 **5.3 DÉROGATION MINEURE: 2874, RUE LAMOUREUX**

DEMANDE de monsieur Éric Legault relativement au 2874, rue Lamoureux afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoires, garage privé:

-d'une superficie totale de 66,9 mètres carrés, soit 6,9 mètres carrés de plus que le maximum autorisé de 60 mètres carrés;

-l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 4,26 mètres soit 1,52 mètres de plus que le maximum autorisé de 2,75 mètres;

PAROLE AU PUBLIC: Les personnes présentes pour s'exprimer sont informées que la décision du conseil municipal sera rendue à la séance du mois de décembre.

ATTENDU l'absence de recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal reporte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00065 au 2874, rue Lamoureux, tel que démontré sur le document préparé par Vincent Sauvé, ingénieur, en date du 13 septembre 2016.

ADOPTÉE

16-11-446 **5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1207, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Sylvain Vendette concernant le projet de construction d'un bâtiment accessoire au 1207, route 117.

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU QUE l'intervention projetée préserve les modes d'implantation, les rapports de volume ainsi que la morphologie du bâtiment et du site dans lequel elle s'inscrit;

ATTENDU QUE les couleurs utilisées pour les revêtements de parement extérieur et les toitures sont dans les teintes naturelles et sobres et non éclatantes. Les couleurs sélectionnées sont d'une tonalité compatible;

ATTENDU QUE le projet respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00065 au 1207, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 8 septembre 2016 aux conditions suivantes:

-que tous les systèmes d'éclairage extérieur présentent un angle maximum de 90 degrés par rapport à la verticale et soient orientés vers le sol;

-que le projet prévoit des aménagements paysagers au pourtour du bâtiment projeté (arbres et arbustes) afin de minimiser l'impact visuel des activités industrielles et de l'entreposage extérieur;

-que le conseil municipal invite le demandeur à déposer une demande d'aménagement de terrain en vertu du règlement numéro 607 sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale afin d'améliorer l'esthétique de la route 117 comme corridor touristique.

Le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-11-447 **5.5 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2016-10021 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS**

ATTENDU QUE monsieur Réal Tessier a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2016-10021;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de lotissement, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2016-10021, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 5 434,76 $;

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

No de résolution
ou annotation

QUE la présente résolution n'exempte pas les demandeurs d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-11-448 **5.6 FIN DE MANDAT - PRÉVOST FORTIN D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1284, RUE RENÉ-DAVIDSON - DÉSISTEMENT**

ATTENDU la résolution 15-04-166, laquelle confiait un mandat à la firme Prévost Fortin D'Aoust pour entreprendre des procédures judiciaires quant à un immeuble sis au 1284, rue René-Davidson;

ATTENDU QUE suivant les procédures judiciaires ayant été entreprises, un certificat d'autorisation (2016-00176) pour de la rénovation et /ou de la réparation résidentielle a été émis par la Municipalité;

ATTENDU QUE suivant l'inspection du 27 octobre 2016, il a été permis de constater que la majorité des travaux prévus ont été complétés, à l'exception de quelques travaux d'aménagement extérieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust, avocats afin que soit déposé un désistement dans le dossier 700-17-012203-153, quant à l'immeuble sis au 1284, René-Davidson, mettant ainsi fin aux procédures judiciaires entamées dans ce dossier;

QUE le conseil municipal exige toutefois que les travaux d'aménagement suivants soient complétés:

- Le parement extérieur (crépi) en façade arrière;
- La réfection de deux ouvertures de la véranda;
- L'envèvement d'un amas de matériaux de construction recouvert d'une toile en cour arrière;

et ce, au plus tard le 1er juin 2017;

- L'aménagement paysager, et ce, au plus tard le 27 octobre 2017.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

16-11-449 **6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS**

ATTENDU l'offre de commandite présentée par l'organisme Opération Nez rouge qui entreprend pour une nouvelle année sa campagne de sensibilisation relative à l'impact de la consommation d'alcool sur la conduite automobile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

No de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal autorise une commandite au montant de 500 $ (taxes non applicables) à Opération Nez rouge donnant droit à la publication du nom de notre Municipalité sur les grandes affiches qui seront distribuées à travers les territoires desservis.

ADOPTÉE

16-11-450 **6.2 ADJUDICATION - FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DE TROIS PATINOIRES EXTÉRIEURES - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE-VAL-DAVID - DEMANDE DE PRIX 2016-015**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant la fourniture de services d'entretien de trois patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne - Val-David;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 4 novembre 2016, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission, soit:

Soumissionnaires	**Montant taxes incluses**
Patrice Dubé	Non conforme
Benoit Legault	**19 545,75 $**

ATTENDU la vérification de la conformité des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adjuge le contrat à monsieur Benoit Legault, 3761, 2e rang de Doncaster, Val-David, Québec, J0T 2N0, au prix de 19 545,75 $ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée.

ADOPTÉE

16-11-451 **6.3 TARIFICATION - FRAIS FIXES POUR COURS - LOISIRS ET CULTURE**

ATTENDU la grille de tarification existante;

ATTENDU QU'il est souhaité mettre à jour cette tarification;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation des frais fixes retenus par la Municipalité pour la tenue d'une session de cours à 14 $ par cours et ce, à compter du 1er janvier 2017.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

No de résolution
ou annotation 16-11-452

6.4 APPUI - REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain;

ATTENDU QUE des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

ATTENDU QUE les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie;

ATTENDU QUE le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles statégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

ATTENDU QUE le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 $ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 $);

ATTENDU QUE le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité appuie le Regroupement pour un Québec en santé dans sa demande au gouvernement du Québec:

-De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie toute en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises:

a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;

b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

-D'investir les revenus dans la mise en oeuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécois et Québécoises;

QUE le conseil municipal autorise madame Lynne Lauzon, directrice du service loisirs et culture, à compléter et signer tout formulaire d'appui au Regroupement pour un Québec en santé.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

16-11-453 **6.5 CONTRAT SOCIAL - FADOQ - RÉGION DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE dans moins de 20 ans, les 50 ans et plus formeront 42 % de la population au Québec et qu'un Québécois sur quatre aura plus de 65 ans;

ATTENDU QU'assurer une qualité de vie adéquate aux aînés est une responsabilité collective, le Réseau FADOQ demande à la société québécoise de s'engager formellement à en faire une priorité;

ATTENDU QUE le Réseau FADOQ entend exercer ce leadership essentiel avec ses partenaires pour mobiliser l'ensemble de la société et l'inciter à adhérer à ce changement majeur à travers un contrat social;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal confirme son objectif de prendre les actions nécessaires, dans la mesure de ses compétencees et de ses ressources, afin de privilégier la qualité de vie des aînés de son territoire, notamment en prenant en compte l'impact de ses décisions et de ses pratiques au regard de l'intégrité moral et physique des aînés et en apportant à ces derniers le meilleur soutien possible pour favoriser leur accès aux services nécessaires à assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être en général;

QUE le conseil municipal autorise la cotisation annuelle à la FADOQ - Région des Laurentides, et ce, au coût de 125 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

16-11-454 **7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 714 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017**

Je, Kathy Poulin, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 714 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2017.

16-11-455 **7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 715 RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX EN RESPECT DES ORIENTATIONS DE LA SPCA LAURENTIDES-LABELLE**

Je, Manon Paquin, conseillère municipale donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement numéro 715 relatif au contrôle des animaux en respect des orientations de la SPCA Laurentides-Labelle.

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR.-GÉN. ET SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

9 RÈGLEMENTS

16-11-456

9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT RÉSIDUEL NUMÉRO 601-22-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

ATTENDU les dispositions du Code municipal quant à la nécessité de lecture préalable à l'adoption de règlements;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas reçu le règlement 601-22-1 dans le délai requis, le secrétaire-trésorier est tenu d'en faire la lecture;

ATTENDU QU'un projet de règlement portant le numéro 601-22 a été présenté afin, notamment, de modifier les limites de la zone H-29 créant ainsi la nouvelle zone H-32 et de définir les taux d'implantation des zones H-29 et H-30 et de la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 601-22 prévoit également l'ajout d'une nouvelle grille des spécifications pour la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE des demandes de participation à un référendum ont été déposées pour des dispositions du règlement 601-22 et que ces dispositions seront soumises à la procédure d'enregistrement;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement résiduel pour la partie du règlement 601-22 qui n'a pas été soumise à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 8 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement résiduel numéro 601-22-1 amendant à nouveau le règlement de zonage numéro 601 soit adopté.

ADOPTÉE

16-11-457

9.2 ADOPTION - RÈGLEMENT 601-22-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS - LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE AU SOUS-SOL

ATTENDU les dispositions du Code municipal quant à la nécessité de lecture préalable à l'adoption de règlements;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas reçu le règlement 601-22-2 dans le délai requis, le secrétaire-trésorier est tenu d'en faire la lecture;

ATTENDU QU'un projet de règlement portant le numéro 601-22 a été présenté afin, notamment, de modifier les limites de la zone H-29 créant ainsi la nouvelle zone H-32 et de définir les taux d'implantation des zones H-29 et H-30 et de la nouvelle zone H-32;

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 601-22 prévoit également l'ajout d'une nouvelle grille des spécifications pour la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE des demandes de participation à un référendum ont été déposées pour des dispositions du règlement 601-22 et que ces dispositions seront soumises à la procédure d'enregistrement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement particulier pour les parties du règlement 601-22 qui font l'objet de demandes valides par des personnes habiles à voter, soit en l'espèce, pour l'usage *logement supplémentaire au sous-sol,* lequel usage est permis à la grille des spécifications de la nouvelle zone H-32 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 8 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement particulier numéro 601-22-2 amendant à nouveau le règlement de zonage numéro 601 soit adopté.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

16-11-458 **9.3 ADOPTION - RÈGLEMENT 601-22-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS - SERVICE - COMMERCE À DOMICILE**

ATTENDU les dispositions du Code municipal quant à la nécessité de lecture préalable à l'adoption de règlements;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas reçu le règlement 601-22-3 dans le délai requis, le secrétaire-trésorier est tenu d'en faire la lecture;

ATTENDU QU'un projet de règlement portant le numéro 601-22 a été présenté afin, notamment, de modifier les limites de la zone H-29 créant ainsi la nouvelle zone H-32 et de définir les taux d'implantation des zones H-29 et H-30 et de la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 601-22 prévoit également l'ajout d'une nouvelle grille des spécifications pour la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE des demandes de participation à un référendum ont été déposées pour des dispositions du règlement 601-22 et que ces dispositions seront soumises à la procédure d'enregistrement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement particulier pour les parties du règlement 601-22 qui font l'objet de demandes valides par des personnes habiles à voter, soit en l'espèce, pour l'usage *service / commerce à domicile,* lequel usage est permis à la grille des spécifications de la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 8 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement particulier numéro 601-22-3 amendant à nouveau le règlement de zonage numéro 601 soit adopté.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR.-GÉN. ET SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

16-11-459

9.4 ADOPTION - RÈGLEMENT 601-22-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 601 AFIN D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS - RAPPORT PLANCHER/TERRAIN MAXIMAL DE 25%

ATTENDU les dispositions du Code municipal quant à la nécessité de lecture préalable à l'adoption de règlements;

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas reçu le règlement 601-22-4 dans le délai requis, le secrétaire-trésorier est tenu d'en faire la lecture;

ATTENDU QU'un projet de règlement portant le numéro 601-22 a été présenté afin, notamment, de modifier les limites de la zone H-29 créant ainsi la nouvelle zone H-32 et de définir les taux d'implantation des zones H-29 et H-30 et de la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 601-22 prévoit également l'ajout d'une nouvelle grille des spécifications pour la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QUE des demandes de participation à un référendum ont été déposées pour des dispositions du règlement 601-22 et que ces dispositions seront soumises à la procédure d'enregistrement;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter un règlement particulier pour les parties du règlement 601-22 qui font l'objet de demandes valides par des personnes habiles à voter, soit en l'espèce, pour la disposition architecturale suivante, soit : *Rapport plancher/terrain maximal de 25%,* laquelle disposition est inscrite à la grille des spécifications de la nouvelle zone H-32;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 8 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement particulier numéro 601-22-4 amendant à nouveau le règlement de zonage numéro 601 soit adopté.

ADOPTÉE

16-11-460

9.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 708-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION, AFIN NOTAMMENT D'INTÉGRER UNE AUTORISATION DE STATIONNER POUR LES DÉTENTEURS DE PERMIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 708-1 modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation, afin notamment d'intégrer une autorisation de stationner pour les détenteurs de permis.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

No de résolution
ou annotation

10 DOCUMENTS DÉPOSÉS

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 17 octobre 2016.

10.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois d'octobre 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

10.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois d'octobre 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

10.4 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS - 1ER MAI 2016 AU 31 OCTOBRE 2016

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt par le trésorier, conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, des états comparatifs semestriels en date du 31 octobre 2016.

10.5 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

10.6 DÉPÔT – DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

La mairesse informe l'assemblée du dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil en conformité avec la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Les déclarations reçues sont celles de :
- Nicole Davidson
- Kathy Poulin
- Daniel Lévesque
- Denis Charlebois
- Ghislaine Boisclair
- Alain Tousignant

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

- Manon Paquin

10.7 DÉPÔT - PÉTITION - SPCA LAURENTIDES-LABELLE

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition relative à la SPCA Laurentides-Labelle.

10.8 DÉPÔT - PÉTITION - MODIFICATION RÈGLEMENTAIRE - DISPOSITIONS SUR LES AGRANDISSEMENTS

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition datée du 26 septembre 2016 relative à la modification règlementaire sur les dispositions des agrandissements de propriétés.

11 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

16-11-461 **13 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 8 novembre 2016 soit levée à 22 h 42.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 décembre 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- **1.1** Point d'information générale de madame la mairesse Nicole Davidson
- **1.2** Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2016
- **1.3** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016
- **1.4** Adoption du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil

2 Direction générale et ressources humaines

- **2.1** Registre des déclarations de plus de 200$ des élus de la Municipalité
- **2.2** Entente relative au transfert des pompiers - Régie incendie des Monts
- **2.3** Autorisation – Renouvellement protections d'assurances – Groupe Ultima inc. / Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Assurances générales 2017
- **2.4** Changements à la liste des assurés additionnels et annulation d'une protection au contrat d'assurance
- **2.5** Rémunération du personnel électoral - Élection municipale du 5 novembre 2017
- **2.6** Adhésion annuelle - Fédération québécoise des municipalités
- **2.7** Adoption - Politique de gestion documentaire
- **2.8** Appui à la démarche de la Fédération québécoise des municipalités sur le projet de loi no 106 - Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives
- **2.9** Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

2.10 Autorisation de signature - Transaction et quittance - Réclamation 1486, rue du Domaine

2.11 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Services informatiques - MRC des Laurentides

2.12 Autorisation - Renouvellement adhésion - Groupe Femmes, Politique et Démocratie

2.13 Renouvellement de mandat - Jason Stock - Comité consultatif d'urbanisme

2.14 Autorisation – Signature - Renouvellement entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

2.15 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaire inc. - Vente du lot numéro 6 001 909, cadastre du Québec

2.16 Autorisation de signature - Bail - La Boutique Les Abeilles

2.17 Autorisation de signature - Convention - L'association pédagogique pour l'enfance libre

2.18 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018

2.19 Mandat - De Petrillo Lechasseur Avocats inc. - 9047-0758 Québec inc.

2.20 Mandat - Léonard Pagé Chalifoux Piché notaires inc. - Cession du lot 5 829 002, cadastre du Québec

2.21 Adhésion - Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides

3 Finance et trésorerie

3.1 Ratification du journal des déboursés

3.2 Modification de la résolution numéro 16-11-450 - Changement de bénéficiaire pour les paiements - Fourniture de services d'entretien de trois patinoires extérieures - Parc Léonidas-Dufresne - Val-David

4 Travaux publics

4.1 Recommandation de paiement numéro 3 - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016

4.2 Recommandation de paiement / Décompte unique - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016 (rue Jacques)

4.3 Recommandation de paiement - Paiement de la retenue - Les constructions CJRB inc. - Aqueduc et égout rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux

4.4 Recommandation de paiement - Réception finale des travaux - Municipalisation de la rue des Geais-Bleus

4.5 Recommandation de paiement - Réception finale des travaux - Réfection routière / Travaux de voirie 2015

4.6 Recommandation de paiement / Décompte numéro 1 - Asphalte Bélanger - Réfection routière / Travaux de voirie 2016 (Montée Gagnon)

5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande d'enseigne: 1054, route 117

5.2 Demande d'enseigne: 1589, route 117

5.3 Demande d'enseigne: 2454, rue de l'Église

5.4 Demande d'aménagement de terrain: 2036, route 117

5.5 Demande de construction: 1324, route 117

5.6 Demande de construction: 2530, rue Adélard-Laviolette

5.7 Dérogation mineure: 11, rue des Bouleaux

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

5.8 Dérogation mineure: 1324, route 117

5.9 Dérogation mineure: 1787, route 117

5.10 Dérogation mineure: 2874, rue Lamoureux

5.11 Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust avocats - Dossier Sablière Cloutier

5.12 Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust avocats - Dossier bâtiments dangereux

5.13 Surlargeurs du Parc linéaire du P'tit train du Nord - Lot 2 992 964, cadastre du Québec

6 Loisirs et culture

6.1 Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

6.2 Autorisation de signature - Protocole d'entente - Forfaits duo - Hiver 2016-2017

6.3 Approbation - Tarification de la programmation des activités de loisirs - Hiver 2017

6.4 Adhésion Rando-Québec 2017 - Parc régional de Val-David-Val-Morin

7 Avis de motion

8 Projets de règlements

9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement numéro 715 relatif au contrôle des animaux en respect des orientations de la SPCA Laurentides-Labelle

10 Varia

10.1 Remboursement des frais liés au dossier de Madame la conseillère Manon Paquin

11 Documents déposés

11.1 Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

11.2 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.3 Dépôt des rapports du directeur général et secrétaire-trésorier - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.4 Dépôt du rapport du directeur général - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

11.5 Dépôt du certificat de la greffière - Règlements numéros 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4

12 Points d'information des conseillers

13 Période de réponses

14 Période d'interventions

15 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE NICOLE DAVIDSON

Madame la mairesse cède la parole à Me Joanne Côté qui vulgarise divers aspects du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

No de résolution
ou annotation

séances du conseil ainsi que des dispositions pertinentes du Code municipal du Québec.

16-12-462 **1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2016**

ATTENDU QUE monsieur le conseiller Alain Tousignant demande l'ajout d'une résolution sous la rubrique *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 décembre 2016 soit adopté, avec l'ajout d'une résolution sous la rubrique *Varia*.

ADOPTÉE

16-12-463 **1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2016**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-464 **1.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 695 PORTANT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 695 portant sur le régie interne des séances du conseil.

Note au procès-verbal :

Attendu l'adoption séance tenante du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil, les rubriques *Varia* et *Période de réponses* sont ajoutées à l'ordre du jour. Quant à la rubrique *Période de questions,* elle est remplacée par la rubrique *Période d'interventions.*

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

ADOPTÉE

2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

16-12-465

2.1 REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE PLUS DE 200$ DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* impose aux municipalités de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le règlement décrétant les dispositions concernant le Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de la Municipalité a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2016;

ATTENDU QUE tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n'est pas de nature purement privée ou qui peut influencer son indépendance de jugement doit, lorsque sa valeur excède 200 $, faire l'objet d'une déclaration écrite par ce membre auprès du secrétaire-trésorier de la Municipalité;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier tient un registre public de ces déclarations;

ATTENDU QUE lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre, le secrétaire-trésorier doit déposer un extrait de ce registre qui contient les déclarations qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE déposer le registre des déclarations de plus de 200 $ faites par les élus de la Municipalité depuis la dernière séance ordinaire du conseil municipal de l'année 2016 et qui est signé en date du 13 décembre 2016 par Me Marie-Pier Pharand, secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

16-12-466

2.2 ENTENTE RELATIVE AU TRANSFERT DES POMPIERS - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

ATTENDU la création de la Régie incendie des Monts (RIDM) comprenant les municipalités de Lantier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-Morin et l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE la RIDM doit embaucher les pompiers de chacune des municipalités qui la constituent;

ATTENDU QUE chacune des municipalités doit couper le lien d'emploi avec les pompiers concernés pour permettre leur transfert vers la RIDM;

ATTENDU QUE la date effective pour le transfert des pompiers de la municipalité vers la RIDM est le 1er janvier 2017;

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal coupe le lien d'emploi des pompiers dont la liste des noms apparaît ci-après, pour permettre leur transfert vers la RIDM et ce, en date du 1er janvier 2017.

NOMS

Michel Thibault

Laurent Querrach

Mario St-Pierre

Patrice Choquette

Jean-François Hétu

Jeff Marleau

Yoan Séguin

Luc-Antoine Piché-Ladouceur

Guillaume Marcil-Faure

Catherine Robertson

Xavier-Pierre Robichaud

Stéphane Primeau

Daniel Plamondon

Érick De Bellefeuille

Dany Boucher

Mathieu Patoine

Renée-Claude Bastien

Maxime Ducharme

Stéphie Deslaurier

Jules Lamontagne

ADOPTÉE

16-12-467 **2.3 AUTORISATION – RENOUVELLEMENT PROTECTIONS D'ASSURANCES – GROUPE ULTIMA INC. / MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – ASSURANCES GÉNÉRALES 2017**

ATTENDU la mise à jour des protections d'assurances effectuées au cours de l'année 2016;

ATTENDU la proposition de renouvellement des assurances générales de la Municipalité par le Groupe Ultima inc. / MMQ au coût maximal proposé de 82 904,00 $ pour l'année 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de renouveler les

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

No de résolution ou annotation

contrats d'assurances pour l'année 2017 avec le Groupe Ultima inc. / MMQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques à renouveler les polices d'assurances de la Municipalité pour l'année 2017 avec le Groupe Ultima inc. / MMQ par l'entremise du représentant autorisé, les Assurances Jones inc.;

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à payer le montant total maximum de 82 904,00 $ (taxes incluses) pour ce faire.

ADOPTÉE

16-12-468

2.4 CHANGEMENTS À LA LISTE DES ASSURÉS ADDITIONNELS ET ANNULATION D'UNE PROTECTION AU CONTRAT D'ASSURANCE

ATTENDU QUE suite à la mise à jour annuelle du dossier d'assurance de la Municipalité, il y a lieu d'effectuer des changements à la liste des assurés additionnels ainsi que l'annulation d'une protection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal annule comme assuré additionnel l'organisme "Lézarts Loco";

QUE le conseil municipal annule la protection d'assurance accident pour les pompiers volontaires et premiers répondants et ce, à compter du 1er janvier 2017.

ADOPTÉE

16-12-469

2.5 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017

ATTENDU QUE les prochaines élections municipales auront lieu le 5 novembre 2017;

ATTENDU QUE le conseil municipal peut établir le tarif de la rémunération du personnel électoral conformément à l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

QUE le conseil municipal adopte les tarifs de la rémunération du personnel électoral tels que ci-après mentionnés;

Président d'élection	0,69 $ par électeur + forfait de 2 600 $
Adjointe au président: 50 % du président	+ 260 $
Secrétaire d'élection	80 % du président
Préposé au maintien de l'ordre	VPA 160 $ SCR 210 $
Préposé à la table de vérification	VPA 150 $ SCR 200 $
Préposé à l'accueil	VPA 150 $ SCR 200 $
Scrutateur	VPA 165 $* SCR 215 $
Secrétaire	VPA 150 $* SCR 200 $
Séance d'information (obligatoire)	Forfait de 30 $

		+ Taux horaire
Commission de révision	Forfait	
Président	120 $	24 $
Vice-président	95 $	20 $
Secrétaire	70 $	20 $
Personnel clérical		20 $

*plus 55 $ pour le dépouillement, si nécessaire.

ADOPTÉE

16-12-470 **2.6 ADHÉSION ANNUELLE - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion annuelle à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, au coût de 4 284,67 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

16-12-471 **2.7 ADOPTION - POLITIQUE DE GESTION DOCUMENTAIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation légale d'adopter une politique dans le but d'assurer la conformité de la gestion documentaire au sein de son organisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal adopte la politique de gestion documentaire

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

No de résolution
ou annotation

datée du 21 octobre 2016.

ADOPTÉE

16-12-472 **2.8 APPUI À LA DÉMARCHE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS SUR LE PROJET DE LOI NO 106 - LOI CONCERNANT LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030 ET MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

ATTENDU QUE le 7 juin 2016, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, M. Pierre Arcand, rendait public le projet de loi numéro 106 soit la *Loi concernant la mise en oeuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives*;

ATTENDU QUE les préoccupations les plus souvent soulevées par le milieu municipal, notamment au regard de ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire, de sécurité publique et civile, d'environnement et de développement durable portent sur le développement rapide des ressources énergétiques non renouvelables (gaz de schistes, substances minérales, pétrole conventionnel, etc.);

ATTENDU QU'il apparaît pertinent d'impliquer activement le milieu municipal pour concilier les enjeux environnementaux, sociaux et économiques soulevés par les activités, ce qui n'est pas le cas du projet de loi sur les hydrocarbures;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a présenté son mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles le 17 août dernier;

ATTENDU QUE les recommandations du mémoire de la FQM soulèvent les préoccupations des MRC et des municipalités locales en regard de la protection des pouvoirs des instances municipales en aménagement du territoire, de l'autonomie locale et de la protection de l'environnement et de l'eau;

ATTENDU QU'en réponse aux recommandations formulées par la FQM dans son mémoire, le ministre Arcand a déposé 80 amendements mineurs au projet de loi numéro 106 le 29 septembre 2016;

ATTENDU QUE le ministre a répondu à certaines demandes formulées par la FQM sans pour autant abolir la préséance du développement des hydrocarbures sur l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE, lors de l'assemblée générale le 1er octobre dernier, les membres ont adopté une résolution afin de mobiliser la FQM sur les amendements à apporter au projet de loi sur les hydrocarbures;

ATTENDU l'adoption récente du projet de loi 106 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal dénonce l'adoption du projet de loi 106;

QUE le conseil municipal demande l'abrogation de l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui donne priorité aux permis miniers, gaziers et pétroliers sur les schémas d'aménagement des MRC de même que sur les règlements de zonage et de lotissement des municipalités;

QUE le conseil municipal transmette une copie de la présente résolution à

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR.-GÉN. ET SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

M. Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, à M. Davis Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et à M. Richard Lehoux, président de la FQM.

ADOPTÉE

16-12-473 **2.9 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

ATTENDU QUE le conseil doit nommer les personnes ayant l'autorisation de signer les documents relatifs à l'administration de la Municipalité;

ATTENDU QUE les signataires sont autorisés à signer conjointement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Nicole Davidson, mairesse,

ou madame Kathy Poulin, conseillère,

ou monsieur Denis Charlebois, conseiller,

ET monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier,

ou monsieur Yves Frenette, directeur général adjoint,

ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité.

QUE madame Nicole Davidson, mairesse,

ou madame Kathy Poulin, conseillère,

ou monsieur Denis Charlebois, conseiller,

ET monsieur Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier,

ou monsieur Yves Frenette, directeur général adjoint,

ou monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

ou Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques et secrétaire-trésorière adjointe,

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, les procès-verbaux, les règlements, les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 $ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité.

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seul les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du Règlement numéro 700 intitulé *Règlement établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés*.

QUE cette résolution abroge toutes les résolutions précédemment adoptées par le conseil municipal relativement aux autorisations de signature de même nature.

ADOPTÉE

16-12-474 **2.10 AUTORISATION DE SIGNATURE - TRANSACTION ET QUITTANCE - RÉCLAMATION 1486, RUE DU DOMAINE**

ATTENDU QUE le ou vers le 28 juin 2016, les propriétaires du 1486, rue du Domaine auraient subi des dommages à leur propriété notamment en raison des pluies estivales;

ATTENDU QUE suivant ces prétendus dommages, les propriétaires ont présenté une réclamation à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire régler l'issue de la réclamation par le biais d'une transaction et quittance à la satisfaction des parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques à signer la transaction et quittance à intervenir entre la Municipalité et les réclamants.

ADOPTÉE

16-12-475 **2.11 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - SERVICES INFORMATIQUES - MRC DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE par sa résolution 2002.10.2942, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence en matière d'implantation, d'exploitation et d'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante, à l'égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, suivant les formalités énoncées dans la Loi;

ATTENDU QUE des investissements importants en équipements et en infrastructures ont été réalisés et que les municipalités composant la MRC ont émis le souhait de confier à cette dernière divers services informatiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de dresser, par le biais d'une entente, le rôle et les responsabilités de chacune des parties afin d'assurer que la MRC puisse offrir un service de qualité;

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

ATTENDU QUE le projet d'entente a été présenté lors du conseil des maires du mois de juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE madame Nicole Davidson, mairesse, et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques, soient autorisées à signer le protocole d'entente susmentionné.

ADOPTÉE

16-12-476 **2.12 AUTORISATION - RENOUVELLEMENT ADHÉSION - GROUPE FEMMES, POLITIQUE ET DÉMOCRATIE**

ATTENDU QUE le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) est un organisme d'éducation populaire, sans but lucratif et incorporé dont les activités visent essentiellement l'intégration des femmes à tous les niveaux de décision des instances politiques, organismes et entreprises privées et publiques;

ATTENDU QUE le GFPD offre entre autres diverses formations qui s'adressent exclusivement aux femmes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le conseil municipal à renouveler l'adhésion à Groupe Femmes, Politique et Démocratie;

D'autoriser le directeur de la trésorerie à payer la somme de 150 $ (taxes non applicables) pour une année.

ADOPTÉE

16-12-477 **2.13 RENOUVELLEMENT DE MANDAT - JASON STOCK - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal renouvelle le mandat de monsieur Jason Stock au sein du Comité consultatif d'urbanisme et ce, pour une période de deux (2) ans soit jusqu'en décembre 2018.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU DIR.-GÉN. ET SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

16-12-478 **2.14 AUTORISATION – SIGNATURE - RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE POUR LES SERVICES AUX SINISTRÉS**

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et le Code municipal ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix-Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinitrés lors de sinistre

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la Municipalité et de la Croix-Rouge de convenir d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la signature par la mairesse, madame Nicole Davidson, et la directrice des affaires juridiques, Me Marie-Pier Pharand, d'une entente prévoyant les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Croix-Rouge en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur et ce, pour un montant total de 756,32 $ représentant un montant de 0,16 $/per capita pour une population de 4 727 personnes couvrant la période d'un an.

ADOPTÉE

16-12-479 **2.15 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRE INC. - VENTE DU LOT NUMÉRO 6 001 909, CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU l'offre d'achat de monsieur Jean-François Giasson et madame Karine Mathieu datée du 26 août 2016;

ATTENDU les dispositions du Code municipal quant à l'aliénation d'un

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

bien appartenant à la Municipalité;

ATTENDU QUE le lot qui sera vendu est en fait une portion de rue et que la vente est faite dans le but de permettre aux acquéreurs de regrouper ledit lot avec un lot qu'ils possédent déjà;

ATTENDU QUE le nouveau lot issu de ce regroupement sera de forme irrégulière, donc ne sera pas conforme au règlement de lotissement numéro 602;

ATTENDU QUE cette vente et les opérations cadastrales qui s'en suivront sont faites dans l'intérêt de toutes les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de vente par la Municipalité à monsieur Jean-François Giasson et madame Karine Mathieu (les acquéreurs), du lot numéro 6 001 909, cadastre du Québec, en contrepartie d'un montant de 500 $, les honoraires étant aux frais de la Municipalité;

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques, à signer l'acte de vente;

QUE le conseil municipal donne son aval à la création d'un lot de forme irrégulière, issu du regroupement de lots par les acquéreurs, conditionnellement à ce qu'une demande de dérogation mineure soit présentée à la Municipalité, aux frais de cette dernière.

ADOPTÉE

16-12-480 **2.16 AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - LA BOUTIQUE LES ABEILLES**

ATTENDU la résolution 15-15-512, laquelle prévoyait la signature d'un bail intervenu entre la Municipalité et l'organisme la Boutique Les Abeilles rétroactif au 30 septembre 2015, jusqu'en 2018;

ATTENDU QUE malgré la résolution, les parties n'ont jamais officiellement signé de documents, le bail ainsi que les conditions y prévues existant donc tacitement;

ATTENDU QUE la Boutique Les Abeilles désire modifier les conditions du bail existant entre elle et la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques à signer un bail à intervenir entre la Muncipalité et la Boutique les Abeilles, d'une durée de trois (3) ans.

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

No de résolution
ou annotation

ADOPTÉE

16-12-481 **2.17 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION - L'ASSOCIATION PÉDAGOGIQUE POUR L'ENFANCE LIBRE**

ATTENDU la résolution numéro 16-10-409, laquelle confirme la conformité aux règlements d'urbanisme d'un panneau d'interprétation confectionné par la Municipalité afin d'être installé sur un lot appartenant à l'organisme École Imagine - L'APPEL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques à signer une convention entre la Municipalité et L'association pédagogique pour l'enfance libre (École Imagine - l'APPEL) pour l'installation d'un panneau d'interprétation sur un lot appartenant à l'organisme.

ADOPTÉE

16-12-482 **2.18 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attibuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

16-12-483 **2.19 MANDAT - DE PETRILLO LECHASSEUR AVOCATS INC. - 9047-0758 QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE 9047-0758 Québec inc. est propriétaire d'un lot connu comme étant la rue des Hauts-Bois;

ATTENDU QUE la rue des Hauts-Bois ne peut être municipalisée, 9047-0758 Québec inc. négligeant de la rendre conforme aux normes municipales en ce que:

- 9047-0758 Québec inc. a omis de transmettre, tel que requis dans la correspondance du 12 octobre 2016 transmise par la service de l'urbanisme, les plans et devis demandés, visant la mise aux normes de la rue;

- 9047-0758 Québec inc. a négligé d'obtenir tous les permis et/ou certificat requis au plus tard le 30 juin 2016;

ATTENDU QUE 9047-0758 Québec inc. ne se conforme pas à la réglementation municipale en vigueur;

ATTENDU QU'au surplus, la Municipalité est toujours en attente du paiement de diverses factures dues par 9047-0758 Québec inc. et ce, malgré les nombreux avis et mise en demeure envoyés à la compagnie;

ATTENDU QUE 9047-0758 Québec inc. a des impôts fonciers impayés dus à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Thierry Lechasseur ou l'un de ses associés de la firme De Petrillo Lechasseur avocats inc. afin qu'il entreprenne toutes les procédures judiciaires qui s'imposent contre 9047-0758 Québec inc. et ce, afin de régulariser tout litige présentement en cour avec la Municipalité.

ADOPTÉE

16-12-484 **2.20 MANDAT - LÉONARD PAGÉ CHALIFOUX PICHÉ NOTAIRES INC. - CESSION DU LOT 5 829 002, CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU l'entente intervenue le 17 octobre 2013 entre monsieur Fulvio

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

Mini, madame Martine Paquin et la Municipalité, relative à la relocalisation du sentier de ski de fonds nommé "Western 14";

ATTENDU la demande de permis de lotissement numéro 2016-10010;

ATTENDU la résolution numéro 16-09-344, laquelle prévoyait la cession des lots 5 829 001 et 5 829 002 laquelle donnait suite à l'entente entre les parties;

ATTENDU QUE la volonté réelle des parties ne concernait pas deux lots, mais exclusivement le lot 5 829 002;

ATTENDU QU'il y a lieu de corriger le contenu de la résolution numéro 16-09-344 en conséquence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unamimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate Me Daniel Pagé, notaire ou l'un de ses associés, pour préparer l'acte de cession par monsieur Fulvio Mini et madame Martine Paquin à la Municipalité, du lot 5 829 002, au cadastre du Québec;

QUE le conseil municipal autorise madame Nicole Davidson, mairesse et Me Marie-Pier Pharand, directrice des affaires juridiques à signer l'acte de cession entre la Municipalité, monsieur Mini et madame Paquin;

QUE tous les frais exigés par l'arpenteur-géomètre et par le notaire soient à la charge exclusive de la Municipalité;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 16-09-344.

ADOPTÉE

16-12-485 **2.21 ADHÉSION - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DES LAURENTIDES**

ATTENDU QUE suite à des modifications apportées aux règlements généraux, la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides doit constituer sa liste de membres actifs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la Municipalité à titre de membre actif à la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides, et ce, gratuitement.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

No de résolution
ou annotation

3 FINANCE ET TRÉSORERIE

16-12-486 **3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1er au 30 novembre 2016, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 161566 à 161773 1 331 586,38 $

ADOPTÉE

16-12-487 **3.2 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 16-11-450 - CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE POUR LES PAIEMENTS - FOURNITURE DE SERVICES D'ENTRETIEN DE TROIS PATINOIRES EXTÉRIEURES - PARC LÉONIDAS-DUFRESNE - VAL-DAVID**

ATTENDU la résolution numéro 16-11-450;

ATTENDU QU'il est requis de corriger la résolution afin de prévoir les paiements à la compagnie de l'adjudicataire plutôt qu'à l'individu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures reliées à la fourniture de services d'entretien de trois patinoires extérieures au Parc Léonidas-Dufresne - Val-David à Émondage des Laurentides plutôt qu'à Benoit Legault directement.

ADOPTÉE

4 TRAVAUX PUBLICS

16-12-488 **4.1 RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 3 - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

ATTENDU la recommandation de paiement du 29 novembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 3 concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 29 667,31 $ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-12-489 **4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE UNIQUE - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016 (RUE JACQUES)**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation de paiement du 29 novembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte unique concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016 (rue Jacques);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Tousignant

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 13 206,19 $ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-12-490 **4.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - PAIEMENT DE LA RETENUE - LES CONSTRUCTIONS CJRB INC. - AQUEDUC ET ÉGOUT RUES ALARIE, DES PRUCHES ET DES BOULEAUX**

ATTENDU la recommandation de paiement du 22 novembre 2016,

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

transmise par M. Nicolas Telmosse, ingénieur de la firme WSP, relativement au paiement de la retenue de 5 % concernant les travaux d'aqueduc et d'égout des rues Alarie, des Pruches et des Bouleaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Les constructions CJRB inc. la somme de 86 779,39 $ taxes incluses.

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair remercie pour ces travaux.

ADOPTÉE

16-12-491 **4.4 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - MUNICIPALISATION DE LA RUE DES GEAIS-BLEUS**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation du 1er décembre 2016, préparée par monsieur Alexandre Latour, ingénieur pour la firme Equipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 4 - réception finale, concernant les travaux de municipalisation de la rue des Geais-Bleus;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à acquitter à la compagnie Pavages Multipro inc. la somme de 6 707,43 $, taxes incluses, à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 697, le tout sous réserve de la réception des quittances requises, le cas échéant.

ADOPTÉE

16-12-492 **4.5 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

ATTENDU la recommandation de paiement du 1er décembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils senc, relativement à la réception finale des travaux concernant la réfection routière / travaux de voirie 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unamimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Pavages Multipro inc. la somme de 109 528,93 $ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-12-493 **4.6 RECOMMANDATION DE PAIEMENT / DÉCOMPTE NUMÉRO 1 - ASPHALTE BÉLANGER - RÉFECTION ROUTIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE 2016 (MONTÉE GAGNON)**

Avant l'adoption de la présente résolution, monsieur le conseiller Alain Tousignant déclare au conseil municipal qu'il ne votera pas sur l'adoption de la résolution ci-après et qu'il ne participera pas aux délibérations du conseil sur ce sujet, attendu qu'il déclare la possibilité d'un intérêt pécuniaire indirect.

ATTENDU la recommandation de paiement du 29 novembre 2016, transmise par monsieur Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence experts-conseils, relativement au décompte numéro 1 concernant la réfection routière / travaux de voirie 2016 (montée Gagnon);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à Asphalte Bélanger la somme de 48 867,91 $ taxes incluses.

Monsieur Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

No de résolution
ou annotation

5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16-12-494

5.1 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1054, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Michel Brisson (UMB) concernant le projet de modification d'enseigne au 1054, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne présente des couleurs sobres et des tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2016-00075 au 1054, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 22 septembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-12-495

5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1589, ROUTE 117

DEMANDE de monsieur Simon Vanier concernant le projet d'enseigne au 1589, route 117.

ATTENDU QUE l'enseigne ne fait pas partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment puisqu'elle présente des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui ne respectent pas le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale et industrielle de la route 117;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal refuse le projet d'enseigne numéro 2016-00066 au 1589, route 117, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 22 septembre 2016.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

No de résolution
ou annotation

16-12-496 **5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2454, RUE DE L'ÉGLISE**

DEMANDE de monsieur Michael Avrill concernant le projet d'enseigne au 2454, rue de l'Église.

ATTENDU QUE l'enseigne doit faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2016-00074 au 2454, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 16 novembre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-12-497 **5.4 DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE TERRAIN: 2036, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Serge Comeau concernant le projet d'aménagement de terrain au 2036, route 117.

ATTENDU QUE les équipements techniques sont dissimulés à l'aide d'aménagements paysagers ou d'écrans conçus avec des matériaux similaires aux matériaux de revêtement extérieur des bâtiments principaux afin d'atténuer leur impact visuel négatif;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unamimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'aménagement de terrain numéro 2016-00069 au 2036, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 27 octobre 2016, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

16-12-498 **5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1324, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Jean-Marc Tisseur concernant l'agrandissement du bâtiment principal au 1324, route 117.

ATTENDU QUE dans le cas de bâtiments à vocation commerciale, la façade principale des bâtiments doit être marquée par une importante fenestration de manière à maximiser l'éclairage naturel à l'intérieur des bâtiments et à souligner la fonction commerciale du bâtiment;

ATTENDU QUE l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

ATTENDU QUE le projet ne respecte pas tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00073 au 1324, route 117, tel que démontré sur les plans reçus le 18 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-499 **5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 2530, RUE ADÉLARD-LAVIOLETTE**

DEMANDE de messieurs Martin Tailleur et Yannick Weisshuhn concernant la modification des plans de construction au 2530, rue Adélard-Laviolette.

ATTENDU QUE l'architecture du bâtiment et de l'intervention projetée sont adaptées à la topographie du terrain;

ATTENDU QUE la volumétrie du bâtiment tient compte des percées visuelles vers les sommets de montagne;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2016-00079 au 2530, rue Adélard-Laviolette, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 21 octobre 2016, le tout sous réserve de

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

ADOPTÉE

16-12-500 **5.7 DÉROGATION MINEURE: 11, RUE DES BOULEAUX**

DEMANDE de monsieur Marcel Bellemare relativement au 11, rue des Bouleaux afin de permettre l'empiétement du bâtiment principal de 2,36 mètres dans la marge de recul latérale et de 8,57 mètres dans la marge arrière.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il existe un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 10 novembre 2016 numéro 2016-00076 au 11, rue des Bouleaux, tel que démontré sur le plan préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 1855, en date du 2 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-501 **5.8 DÉROGATION MINEURE: 1324, ROUTE 117**

DEMANDE de monsieur Jean-Marc Tisseur relativement au 1324, route 117 afin de permettre l'empiétement de l'agrandissement projeté du bâtiment principal de 5,62 mètres dans la marge de recul avant secondaire.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il existe un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 10 novembre 2016 numéro 2016-00077 au 1324, route 117, tel que démontré sur le plan préparé par Jean Godon, arpenteur-géomètre, minute 3154, en date du 14 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-502 **5.9 DÉROGATION MINEURE: 1787, ROUTE 117**

DEMANDE de madame Renée Labelle et monsieur Jocelyn Sauvageau relativement au 1787, route 117 afin de permettre l'aménagement d'un logement au sous-sol en dessous de l'usage commercial alors qu'en vertu du Règlement de zonage numéro 601 dans un bâtiment mixte, les logements ne peuvent se situer en dessous de l'usage commercial.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il existe un préjudice sérieux pour les demandeurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure en date du 10 novembre 2016 numéro 2016-00078 au 1787, route 117, tel que démontré sur le plan préparé par Anik Daoust, design architectural, en date du 14 novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-503 **5.10 DÉROGATION MINEURE: 2874, RUE LAMOUREUX**

DEMANDE de monsieur Éric Legault relativement au 2874, rue Lamoureux afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire, soit un garage privé:

- d'une superficie totale de 66,9 mètres carrés, soit 6,9 mètres carrés de plus que le maximum autorisé de 60 mètres carrés;

- l'installation d'une porte de garage d'une hauteur de 4,26 mètres, soit 1,52 mètre de plus que le maximum autorisé de 2,75 mètres.

PAROLE AU PUBLIC: Aucune intervention

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'il existe un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro 2016-00065 au 2874, rue Lamoureux, tel que démontré sur le document préparé par L-P Lortie, ingénieur Jr, reçu le 1er novembre 2016.

ADOPTÉE

16-12-504 **5.11 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST AVOCATS - DOSSIER SABLIÈRE CLOUTIER**

Afin de respecter le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité, monsieur le conseiller Alain Tousignant ne participera pas aux délibérations concernant la présente résolution.

ATTENDU l'ordonnance de la Cour en mai 2015 afin que la Sablière Cloutier cesse l'exploitation sur 61 mètres de chaque côté et qu'elle procède à la remise en état au plus tard en septembre 2015;

ATTENDU QU'en décembre 2015 un délai soit accordé afin que les travaux soient complétés au plus tard le 31 octobre 2016;

ATTENDU QUE les travaux ne sont toujours pas complétés et que la revégétalisation n'est pas conforme, la remise en état de la sablière n'étant donc pas conforme;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

ATTENDU QU'il est recommandé d'homologuer la transaction du 1er décembre 2015 dans le dossier numéro 700-17-009452-128 afin de faire exécuter le jugement du 1er décembre 2014;

Il est proposé que le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour homologuer la transaction du 1er décembre 2015 dans le dossier numéro 700-17-009452-128 afin de faire exécuter le jugement du 1er décembre 2014 et/ou toute autre procédure légale requise dans les présentes circonstances;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair demande le report de l'adoption de la résolution telle que proposée;

Le vote sur <u>le report</u> de l'adoption de la résolution telle que proposée est demandé:

Votes en faveur du report de la résolution telle que proposée: 2

Votes contre le report de la résolution telle que proposée : 4

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

Le vote sur l'adoption de la résolution telle que proposée est demandé:

Votes en faveur de l'adoption de la résolution telle que proposée : 4

Votes contre l'adoption de la résolution telle que proposée: 2

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour homologuer la transaction du 1er décembre 2015 dans le dossier numéro 700-17-009452-128 afin de faire exécuter le jugement du 1er décembre 2014 et/ou toute autre procédure légale requise dans les présentes circonstances.

Monsieur le conseiller Alain Tousignant ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

16-12-505 **5.12 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST AVOCATS - DOSSIER BÂTIMENTS DANGEREUX**

ATTENDU QUE les bâtiments situés aux 1428, Le Familial, 984, Tour-du-Lac et 1346-1348, route 117 à Val-David sont considérés comme étant des bâtiments soit dangereux et/ou abandonnés;

ATTENDU la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement à la dangerosité des bâtiments situés aux 1428, Le Familial, 984, Tour-du-Lac et 1346-1348, route 117 à Val-David, lesdites procédures pouvant mener à des ordonnances visant la démolition des immeubles.

ADOPTÉE

16-12-506 **5.13 SURLARGEURS DU PARC LINÉAIRE DU P'TIT TRAIN DU NORD - LOT 2 992 964, CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un Programme particulier d'urbanisme visant le coeur villageois;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de promouvoir le développement du parc Léonidas-Dufresne;

ATTENDU QUE le parc est une destination de choix pour les cyclistes et pour les amateurs de plein-air et que le conseil municipal désire bonifier l'emplacement;

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Charlebois

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal entreprenne les procédures afin d'acquérir les surlageurs du Parc linéaire, et en informe conséquemment la MRC des Laurentides afin que les démarches en ce sens puissent être entreprises;

QUE le conseil municipal mandate le directeur du service d'urbanisme pour signer les documents pertinents donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE

6 LOISIRS ET CULTURE

16-12-507

6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes d'aide financière reçues;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil muncipal autorise le versement des sommes indiquées aux organismes suivants:

<u>À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière (Fonds général)</u> :

- 250 $ - Ensemble vocal Ô Choeur du Nord (commandite dans le programme des concerts de décembre 2016);
- 400 $ + 2 certificats-cadeau pour une passe de saison au parc régional de Val-David-Val-Morin / saison 2017-2018 - Palliaco;
- 100 $ - L'Ombre-Elle;
- 350 $ - Association régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides;
- 200 $ - Prévoyance envers les aînés;
- 200 $ - Centre d'action bénévole.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

16-12-508 **6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE - FORFAITS DUO - HIVER 2016-2017**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-haut, le Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteurs Dufresne et Far Hills et la Municipalité désirent offrir aux fondeurs un forfait combiné afin de leur donner accès à la fois au Parc linéaire et au Parc régional;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la signature par la directrice du service loisirs et culture du protocole d'entente Forfaits duo - hiver 2016-2017, avec le Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteurs Dufresne et Far Hills et la MRC des Pays-d'en-haut;

QUE le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

16-12-509 **6.3 APPROBATION - TARIFICATION DE LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS - HIVER 2017**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la tarification de la programmation des activités de loisirs - Hiver 2017 et d'en autoriser la tenue sur la place publique le cas échéant :

Enfants	Judo, kung fu (7-12 ans)	75,00 $
Adultes	Judo, kung fu (13 ans et +)	75,00 $
	Danse sociale	98,00 $
	Volley-ball récréatif	75,00 $
	Ateliers de photographie	70,00 $
	Atelier de fabrication de savons	85,00 $
	Atelier conférence "Peintres québécois"	60,00 $
	Initiation à la géologie	50,00 $

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

50 ans et +	Mise en forme et vitalité	1x/sem 130,00 $ ou 2x/sem 230,00 $
	Pilates et tonus	1x/sem 130,00 $ 2x/sem 230,00 $
Adultes et enfants 7 ans et +	Karaté	150,00 $

ADOPTÉE

16-12-510 **6.4 ADHÉSION RANDO-QUÉBEC 2017 - PARC RÉGIONAL DE VAL-DAVID-VAL-MORIN**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lévesque

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion à Rando-Québec 2017 - Parc régional de Val-David-Val-Morin, et ce, au coût de 125,00 $ taxes incluses.

ADOPTÉE

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

9 RÈGLEMENTS

16-12-511 **9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 715 RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX EN RESPECT DES ORIENTATIONS DE LA SPCA LAURENTIDES-LABELLE**

Il est proposé par madame la conseillère Ghislaine Boisclair

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 715 relatif au contrôle des animaux en respect des orientations de la SPCA Laurentides-Labelle.

ADOPTÉE

10 VARIA

Attendu l'adoption séance tenante du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil, la rubrique *Varia* est intégrée à l'ordre du jour.

16-12-512

10.1 REMBOURSEMENT DES FRAIS LIÉS AU DOSSIER DE MADAME LA CONSEILLÈRE MANON PAQUIN

Madame la conseillère Manon Paquin se retire de la participation aux délibérations.

ATTENDU la demande de monsieur le conseiller Alain Tousignant d'ajouter une résolution sous la rubrique *Varia* au moment de l'adoption de l'ordre du jour, ce dernier en fait la lecture séance tenante;

ATTENDU QUE madame la conseillère Manon Paquin est visée par une plainte alléguée de harcèlement psychologique à l'encontre d'un cadre de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas suivi les étapes énoncées dans sa politique contre le harcèlement pour aller directement à l'étape de l'enquête;

ATTENDU QUE la Municipalité a embauché un professionnel de la Fédération québecoise des municipalités pour la représenter;

ATTENDU que madame Paquin a droit à une défense pleine ainsi qu'à la présomption d'innocence;

Monsieur le conseiller Alain Tousignant propose que la Municipalité défraie les coûts d'un avocat pour la représenter ainsi que tous les coûts et frais connexes au dossier;

Madame la conseillère Ghislaine Boisclair appuie la résolution telle que proposée;

Monsieur le conseiller Daniel Lévesque propose le report de l'adoption de la résolution telle que proposée;

Madame la mairesse Nicole Davidson intervient pour résumer les deux propositions et vérifier l'intention des proposants;

Le vote est demandé sur le report de l'adoption de cette résolution

Votes en faveur du report de l'adoption de cette résolution : 6

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

QUE le conseil municipal reporte l'adoption de la résolution visant la demande de remboursement des frais liés au dossier de madame la conseillère Manon Paquin.

Madame Manon Paquin ne vote pas sur la résolution.

ADOPTÉE

11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 novembre 2016.

11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de novembre 2016, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de novembre 2016 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du directeur général en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

11.5 DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE - RÈGLEMENTS NUMÉROS 601-22-2, 601-22-3 ET 601-22-4

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière - Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements numéros 601-22-2, 601-22-3 et 601-22-4 modifiant le règlement de zonage 601 afin d'apporter certaines modifications.

L'objet de ces règlements est d'ajouter à la nouvelle grille des spécifications de la nouvelle zone H-32 les usages suivants:

Règlement numéro 601-22-2: logement supplémentaire au sous-sol : **76 signatures**

Règlement numéro 601-22-3: service / commerce à domicile: **84 signatures**

Règlement numéro 601-22-4: rapport plancher / terrain maximal de 25 %: **106 signatures**

12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Attendu l'adoption séance tenante du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil, la rubrique *Période de réponses* est intégrée à l'ordre du jour.

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

14 PÉRIODE D'INTERVENTIONS

Attendu l'adoption séance tenante du règlement numéro 695 portant sur la régie interne des séances du conseil, la rubrique *Période d'interventions* remplace la rubrique *Période de questions*.

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur différents sujets.

16-12-513 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 13 décembre 2016 soit levée à 22h09.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR.-GÉN. ET SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

INITIALES DU MAIRE

HPP

INITIALES DU DIR.-GÉN. ET SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 20 décembre 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à compter de 19h30 ou immédiatement après la 1ère séance extraordinaire (budget).

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

2 Constatation de la régularité de l'avis de convocation

3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 (Règlement de tarification)

4 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

5 Finance et trésorerie

5.1 Adoption - Règlement numéro 714 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2017

6 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

16-12-518

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016 (RÈGLEMENT DE TARIFICATION)

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 (règlement de tarification) soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

5 FINANCE ET TRÉSORERIE

16-12-519

5.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 714 ÉTABLISSANT LA TAXATION, LA TARIFICATION ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame la conseillère Kathy Poulin lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2016;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, la secrétaire-trésorière adjointe, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, est dispensée d'en fait la lecture;

Monsieur le conseiller Alain Tousignant demande le vote.

Votes en faveur de l'adoption du règlement: 3

Votes contre l'adoption du règlement: 2

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 714 établissant la taxation, la tarification et les compensations pour l'année 2017;

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR.-GÉN. ET SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

16-12-520 **6 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 (règlement de taxation) soit levée à 20h32.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Nicole Davidson
Mairesse

Les Éditions Juridiques FD - 1-800-363-9251 - No. 961

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR.-GÉN. ET SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 20 décembre 2016 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19h30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)

EST ABSENTE

Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Me Marie-Pier Pharand	Directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Julie Duval	Directrice des communications et assistante à la direction générale

****

1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

2 Constatation de la régularité de l'avis de convocation

3 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 (budget et PTI)

4 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour

5 Finance et trésorerie

- **5.1** Adoption du budget de la Municipalité - Exercice financier 2017
- **5.2** Adoption - Programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019

6 Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

16-12-514 **3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016 (BUDGET ET PTI)**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 (budget et PTI) soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE

4 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

5 FINANCE ET TRÉSORERIE

16-12-515 **5.1 ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ - EXERCICE FINANCIER 2017**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2017;

Monsieur le conseiller Alain Tousignant demande le vote.

Votes en faveur de l'adoption du budget : 3

Votes contre l'adoption du budget : 2

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2017 qui prévoit des revenus et des dépenses de 8 713 898 $;

QUE le conseil municipal décrète que le budget adopté soit publié dans la prochaine édition du journal Ski-se-dit.

ADOPTÉE

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961

No de résolution
ou annotation

16-12-516 **5.2 ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2017-2018-2019**

ATTENDU l'article 953.1 du Code municipal du Québec;

Monsieur le conseiller Alain Tousignant demande le vote.

Votes en faveur de l'adoption du PTI: 3

Votes contre l'adoption du PTI: 2

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu

QUE le programme triennal des immobilisations 2017-2018-2019 soit adopté au montant de 15 964 500 $ dont 6 238 500 $ pour l'année 2017.

ADOPTÉE

16-12-517 **6 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance extraordinaire du 20 décembre 2016 (budget et PTI) soit levée à 20h09.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Marie-Pier Pharand, avocate
Greffière

Directrice des affaires juridiques
et secrétaire-trésorière adjointe

Nicole Davidson
Mairesse

Les Éditions Juridiques FD- 1-800-363-9251- No. 961